

Table des matières

Résumé.....	i
Remerciements.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des graphiques, schémas et tableaux.....	vii
Introduction	1
Chapitre I Le bilan historiographique	5
1.1 La mixité dans un contexte international	9
1.2 L'éducation et la mixité au Québec	17
1.3 La mixité scolaire : un débat médiatique	25
1.4 L'éducation au Québec avant 1960 : religion, élitisme et sexisme	33
1.5 L'éducation au Québec depuis 1960: laïcité, universalité et mixité des genres	45
1.6 L'éducation au Saguenay Lac-Saint-Jean depuis 1838	54
1.7 Bilan géo-historique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	59
Chapitre II Sources et méthodes	74
2.1 Objet d'étude : Chicoutimi, territoire intégré à	

	la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.....	74
2.2	Les archives des commissions scolaires.....	78
	2.2.1. Les réunions des commissaires d'écoles de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-jean: <i>Les Minutes</i>	79
	2.2.2. Les documents provenant de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.....	81
2.3	Les journaux régionaux des années 60 et 70	84
	2.3.1 <i>Le Progrès du Saguenay ou le Progrès-Dimanche</i>	85
	2.3.2 <i>Le Soleil ou Le Quotidien</i>	92
2.4	Les revues pédagogiques des années 1960.....	95
	2.4.1 <i>La revue scolaire</i>	95
	2.4.2 <i>Action pédagogique</i>	97
	2.5 Les entrevues avec des gens qui ont vécu l'établissement de la mixité scolaire.....	98
Chapitre III	Présentation des résultats.....	104
	3.1 Analyse et interprétation.....	105
	3.1.1 Ce que nous apprennent les entrevues semi-dirigées.....	106
	3.1.2 Les listes d'élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et leur apport à la recherche.....	112

3.2	Les éléments à retenir : la mixité scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean en 4 points.....	119
3.2.1	Les recherches sur la mixité scolaire sont insuffisantes.....	119
3.2.2	La mise sur pied du système scolaire mixte dans les écoles publiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a pas suscité de débats publics au lors de son instauration.....	126
3.2.3	La laïcisation du système scolaire a favorisé l'instauration de la mixité des genres dans les institutions publiques d'enseignement au Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	129
3.2.4	Plusieurs écoles de Chicoutimi se sont jointes tardivement au mouvement de mixité scolaire.....	131
	Conclusion.....	135
	Bibliographie.....	141
	Annexe 1. Limites administratives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.....	160
	Annexe 2. Schéma d'entrevue	161

Liste des graphiques, schémas et tableaux

Liste des graphiques

Graphique 1 : Pourcentage des écoles secondaires publiques mixtes de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay selon les années.....	115
---	-----

Liste des schémas

Schéma 1 : L'organisation scolaire au Québec en 1856.....	45
Schéma 2 : Le schéma des structures administratives (1962)	48

Liste des tableaux

Tableau 1 : État de la mixité scolaire dans les écoles publiques de quelques provinces canadiennes selon le catholicisme en 1966.....	51
Tableau 2 : État de la mixité scolaire dans les écoles officielles (publiques) de quelques pays du monde en 1966.....	53
Tableau 3 : Liste des localités et écoles desservies par la Commissions scolaires des Rives-du-Saguenay.....	61
Tableau 4 : Tableau synoptique des commissions scolaires de la rive sud du Saguenay.....	64
Tableau 5 : Liste des écoles construites entre 1952 et 1963 à la Commission scolaire de la Cité de Chicoutimi.....	70
Tableau 6 : Nomenclature des programmes à l'école publique de 1888 à 1965.....	71
Tableau 7 : Liste des écoles de la Commission scolaire régionale du Saguenay et la répartition de la clientèle pour l'année scolaire 1972-1973.....	90
Tableau 8 : L'instauration de la mixité scolaire dans différentes institutions du niveau secondaire public de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, dans le secteur de Chicoutimi.....	113
Tableau 9 : L'instauration de la mixité scolaire dans différentes institutions du niveau secondaire public de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, à l'extérieur de Chicoutimi.....	113

Introduction

Depuis quelques années, la mixité scolaire dans les écoles primaires et secondaires du Québec est remise en question. En fait, depuis environ une décennie, plusieurs voient la cohabitation sexuelle comme la cause première des déboires scolaires des garçons. Cette intégration des genres semble pour certains créer des remous alors que pour d'autres, elle est garante de l'égalité entre les sexes.

Faisant partie intégrante des multiples recommandations du rapport Parent de 1963, la mixité des genres dans les écoles primaires et secondaires du Québec s'est imposée progressivement dans les écoles publiques sans susciter d'importants débats... du moins jusqu'à tout récemment. En fait, depuis environ une dizaine d'années, plusieurs croient que la cohabitation sexuelle est la cause première des difficultés scolaires que vivent les garçons.

Mais est-ce possible de mesurer les impacts¹ de la coéducation sur les jeunes d'aujourd'hui de manière objective sans y aller de conclusions hasardeuses? Certains spécialistes ont tenté d'appréhender le phénomène mais il semble qu'il n'y ait pas de consensus dans la communauté scientifique. Actuellement, ce sont davantage des opinions que des données factuelles qui alimentent le débat public. À cet effet, l'égalité des sexes, ainsi que le succès scolaire des garçons sont les enjeux sociaux et éthiques qui

¹ Il peut s'avérer pertinent de se référer à des cadres d'analyse de la perception des impacts ou des risques (Slovic, 1987; Frewer, 2002) lorsqu'il est question d'un sujet tel que la mixité scolaire.

semblent le plus ressortir. Alors que dans les années 1960 et 1970, la mixité scolaire s'était mise en place dans une perspective d'égalité entre les genres, plusieurs individus croient aujourd'hui que ce changement social a eu des conséquences négatives sur les garçons (mais aussi des filles). Certains hommes identifiés au mouvement masculiniste partagent d'ailleurs cette inquiétude. Alors que pour ces derniers (ils ne sont toutefois pas les seuls à avoir cette opinion), les insuccès scolaires de la gence masculine sont attribuables à la cohabitation sexuelle, d'autres pensent qu'il n'existe aucune corrélation entre l'échec scolaire et la coéducation. Il est toutefois actuellement impossible de valider l'une ou l'autre des perceptions. C'est pourquoi, en aucun temps ce mémoire ne prendra position quant aux impacts de la mixité scolaire. Cependant, nous en traiterons tout au long de la recherche, car c'est principalement en raison de cette question qu'il existe un débat public au Québec.

Si nous ne sommes pas en mesure de trancher le débat, quel sera alors l'objectif de la présente étude? À cette interrogation, nous répondons que de faire un retour dans l'histoire ne permettrait-il pas de mieux comprendre le phénomène et ainsi d'asseoir les opinions sur des faits réels? Les garçons et les filles qui ont été jumelés dans les mêmes classes lors des premières heures de l'établissement de la mixité scolaire n'auraient-ils pas quelque chose à nous apprendre sur le sujet? Quelles ont été les causes d'une telle intégration sociale? Quel rôle le gouvernement québécois a-t-il eu et comment des groupes sociaux tels que les religieux et les féministes ont-

ils réagi. En regard à ces nombreuses questions, le présent mémoire s'impose. En effet, il nous apparaît évident que le phénomène n'a pas été suffisamment abordé dans son historicité et que c'est par la voie du passé que l'on pourra enfin mieux saisir la réalité dans son ensemble.

Il n'est pas tout d'identifier l'histoire comme étant un domaine scientifique pouvant permettre de mieux situer le débat, car considérer ses bienfaits amène inévitablement deux questions fondamentales d'ordre méthodologique : Comment procéder pour mieux connaître l'histoire de la mixité scolaire dans la région? - Et quelles seront les sources? Pour répondre à cette double interrogation, nous avons décidé de cibler le territoire administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, de questionner des acteurs sociaux et de consulter divers documents tels que des archives, des journaux locaux, etc.

Ainsi, nous verrons au deuxième chapitre comment différentes sources régionales peuvent nous permettre de mieux connaître les circonstances dans lesquelles s'est organisé le mixage des sexes dans les années 1960 et 1970. Ensuite, l'analyse des documents et des informations tirées de divers témoignages nous permettra de mieux saisir les faits et d'en tirer quelques conclusions (chapitre 3). Nous verrons ainsi que la mise en place des établissements mixtes s'est faite sans véritable polémique dans l'ensemble de la province et qu'elle a été peu médiatisée. De plus, nous mettrons en perspective le retard du Québec à instaurer la cohabitation des

genres comparativement à plusieurs autres nations, ainsi que la lenteur de Chicoutimi à suivre le mouvement pour les écoles du niveau post primaire. Finalement, nous démontrerons que la laïcisation du système scolaire a probablement favorisé l'implantation des institutions jumelées, et qu'à cet égard, le conservatisme des élites ecclésiastiques de Chicoutimi a retardé l'implantation des écoles secondaires mixtes.

Avant d'exposer les conclusions de ce mémoire, ainsi que les méthodes qui ont permis d'en arriver à de telles constatations, nous introduirons le sujet en exposant l'historiographie produite sur cette question. Ainsi, nous ferons le portrait de la situation de la cohabitation des genres dans le monde, pour ensuite l'aborder d'un point de vue québécois. C'est alors que nous connaîtrons l'ampleur du débat actuel sur la question. Pour mieux saisir la genèse historique des institutions d'enseignement québécoises, nous ferons aussi un survol de l'éducation au Québec et au Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis les débuts de la colonisation. Finalement, nous ferons l'histoire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et de son territoire ciblé : Chicoutimi.

Chapitre I

Le bilan historiographique

La mixité scolaire est un phénomène circonscrit dans un contexte temporel. En fait, appréhender cette réalité exige une connaissance certaine de l'évolution de la société et du contexte historique dans lequel elle évolue. C'est pourquoi, des domaines aussi variés et connexes que l'histoire, la sociologie et la psychologie peuvent, chacun à leur manière, apporter des pistes permettant de saisir l'ampleur des impacts de l'instauration des classes unisexes.

Même si plusieurs chercheurs provenant de ces différents champs de recherche ont tenté d'appréhender le phénomène, nous verrons en regard aux différentes études réalisées sur le sujet qu'il est actuellement difficile d'identifier quels sont les impacts réels de la cohabitation sexuelle. Bien que nous tenterons de le faire à l'aide d'entrevues semi-dirigées réalisées avec des individus qui ont vécu les premiers moments de la mixité scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et dont les conclusions seront exposées au troisième chapitre, il faut rappeler que l'objectif de ce mémoire est avant tout de faire un portrait historique de la mixité scolaire.

C'est dans cette perspective que le bilan historiographique prend tout son sens, car il exposera la cohabitation sexuelle et tout le débat qui l'entoure, et ce, dans différents contextes géo-historiques. Ainsi, nous

verrons, par exemple, que la question des impacts du jumelage sexuel en milieu scolaire n'est pas un thème qui fut abondamment traité au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par contre, au Québec, certains spécialistes évoluant dans différentes sphères de recherche tels que Marcel de Grandpré², Claudine Baudoux³ et Albert Noircent ont depuis plusieurs décennies tenté de saisir les effets de la mixité scolaire. Toutefois, force est de constater qu'il y a un écart quantitatif considérable entre les études québécoises et celles des pays européens.

Saisir la cohabitation scolaire dans sa globalité implique la connaissance du monde de l'éducation au Québec d'un point de vue historique. À cet effet, de nombreux ouvrages rédigés par le passé sont des sources inestimables d'informations pertinentes. Que ce soit par les écrits ou les conférences de Lionel-Adolphe Groulx⁴, lors de la première moitié du XXe siècle, ou par les éditoriaux dénonciateurs de Jean-Paul Desbiens⁵, mieux connu sous le nom de frère Untel, de nombreux auteurs ont inspiré les décideurs publics au moment de l'édification du système d'éducation. Plus encore, l'influence de l'expertise étrangère, à l'instar de celle des États-Unis

² Marcel de Grandpré. *La coéducation dans les écoles de 45 pays*, Québec, Éditions Paulines, 1973, 334 p.

³ Professeure à l'Université Laval, Claudine Baudoux a abordé le phénomène de la mixité scolaire dans des ouvrages tels que *Filles et garçons devant l'école*, publié en 1995 pour l'institut national de recherche pédagogique de Paris, ainsi que dans un article intitulé « Égalité entre les sexes : mixité et démocratie » qu'elle a coécrit avec Claude Zaidman en 1993 pour le compte de la revue *Recherche féministe*. De plus, elle s'est penchée sur la réussite scolaire au collégial, et ce, dans plusieurs ouvrages qu'elle a coécrits avec Albert Noircent.

⁴ Lionel Groulx, *L'éducation nationale à l'école primaire*, conférence prononcée au Congrès des instituteurs tenu à Trois-Rivières le 4 juillet 1934, Québec, 1935, 16 pages.

⁵ Jean-Paul Desbiens, *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Éditions de l'homme, 1960, 158 p.

et des spécialistes outre mer, ont réellement contribué à forger l'école québécoise. En effet, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dirigée par Mgr. Marie-Alphonse Parent, qui s'est tenue de 1961 à 1966, et qui a donné lieu à un rapport, s'est inspirée des modèles étrangers en matière d'éducation.

Les travaux de la Commission Parent allaient s'étendre sur cinq ans. Pendant les seules années 1961 et 1962, ses membres visitèrent 47 établissements d'enseignement- y compris dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis; en 1963, les visites s'étendirent à une dizaine de pays européens⁶.

Dès lors, lorsqu'il est question d'enseignement, il faut inévitablement se référer aux ouvrages réalisés en Europe. En fait, de nombreux penseurs québécois se sont inspirés des travaux de leurs homologues étrangers. Le *Programme de formation de l'école québécoise*, le PFEQ⁷, utilisé actuellement par le corps enseignant de la province, tant au niveau de l'enseignement primaire que secondaire, a essentiellement calqué le modèle européen. L'influence étrangère en matière d'éducation est donc encore très présente dans les ouvrages réalisés par les spécialistes québécois du XXI^e siècle. Si cela est encore vrai aujourd'hui, elle a été davantage marquante lors de l'élaboration de la réforme de l'éducation du gouvernement Lesage durant les années 1960. En fait, le Québec de cette époque a même dû importer

⁶ Jean-Pierre Charland, *Histoire de l'éducation au Québec, de l'ombre du clocher à l'économie du savoir*, Ville saint-Laurent, ERPI, 2005, 240 pages.

⁷ Gouvernement du Québec, (MEQ), *Le Programme de formation de l'école québécoise*, Bibliothèque nationale du Québec, 2006, 354 pages.

l'expertise de l'étranger. L'arrivée massive d'enseignants et de coopérants de différents pays de la francophonie est probablement l'illustration la plus concrète de ce phénomène. Dans un article intitulé «Les coopérants militaires, entre coopération et immigration»⁸, publié dans la revue *Sociologie et sociétés* le professeur d'histoire Jacques Portes fait d'ailleurs le portrait de cette situation.

Malgré des progrès considérables depuis 40 ans en ce qui concerne la formation des maîtres, de la recherche en pédagogie et de l'enseignement dans sa globalité, le Québec semble encore connaître, en matière d'éducation, un certain recul comparativement à des nations telles que la France, l'Angleterre et les États-Unis. Cette réalité est d'autant plus évidente lorsqu'il est question de recherche sur le thème qui nous intéresse. C'est pourquoi, il est bien difficile de faire une étude québécoise sur la cohabitation sexuelle sans considérer ce qui a été fait ailleurs sur le sujet. Le manque d'études sérieuses provenant de spécialistes québécois est le principal facteur pouvant expliquer pourquoi, dans le cadre de la présente recherche, un nombre important de sources consultées provient de la France. Toutefois, cette réalité n'est pas le propre du Québec, car dans l'ensemble des autres pays, cette carence est similaire. Ce constat n'empêche toutefois pas qu'il y ait de nombreux débats se tenant aujourd'hui sur la question, et ce, dans l'ensemble des pays occidentaux.

⁸ Jacques Portes, «Les Coopérants militaires français au Québec, entre coopération et immigration», *Sociologie et sociétés*, vol. 37, 2005, 15 pages.

En ce sens, l'objectif de ce premier chapitre sera, d'une part, de situer la cohabitation sexuelle dans un cadre plus large et d'y aborder ce qui existe ailleurs. Ainsi, la première section aura comme visée de faire le portrait de la situation selon une perspective internationale. Ensuite, nous verrons, en second lieu, comment la mixité scolaire s'est instaurée au Québec, et de quelle manière certains ouvrages ont eu un impact sur le monde éducatif. Par la suite, nous exposerons l'ampleur du débat médiatique entourant actuellement la question. Afin de comprendre le contexte dans lequel le sujet ressurgit, il faut l'appréhender dans le temps. Aussi, nous ferons un retour vers le passé et relaterons quelques faits marquants de l'histoire de l'instruction dans la province depuis 1897 alors que l'éducation prenait, avec la création du département de l'Instruction publique, une nouvelle importance. Finalement, les dernières parties aborderont le phénomène selon un cadre régional.

1.1 La mixité scolaire dans un contexte international

Même si elle a instauré la mixité dans ses écoles sensiblement au même moment que le Québec, la France s'est penchée sur le sujet bien avant les chercheurs québécois. Cette précocité analytique explique en grande partie pourquoi ce pays possède une plus vaste littérature tant populaire qu'universitaire concernant ce thème. Si pour les sociologues Michelle Zancarini-Fournel et Françoise Thébaud «l'intérêt pour la mixité

[scolaire en France] est né des études des psychologues et des sociologues dont les premiers travaux [sont] contemporains de la loi Haby (1975)⁹, il faut toutefois noter que la question suscite un plus grand intérêt depuis une quinzaine d'années. Cependant certains chercheurs se sont penchés sur le phénomène il y a presque 30 ans, dont l'historien Antoine Prost, qui en 1982, faisait le point de la situation par le biais de la revue française *Histoire de l'éducation*. Dans un article intitulé «Quand l'école de Jules Ferry est-elle morte? ¹⁰», Prost traçait un tableau objectif de l'évolution de la cohabitation sexuelle dans les écoles publiques, sa principale conclusion étant que celle-ci s'était accélérée depuis 1963-1964. Malgré quelques ouvrages ici et là, c'est avec «l'affaire des foulards¹¹» en 1989 que la mixité scolaire est devenue sujet à discussions.

En France, la mixité scolaire semble s'imposer comme une évidence. Dans les dernières décennies du XXe siècle, l'École a été un des vecteurs essentiels de la transformation sociale [mais] depuis « l'affaire des foulards » en 1989, la mixité est cependant l'objet de discussions et de remises en cause¹².

Le concept de mixité si longtemps tenu pour acquis a donc été remis en question sur la scène publique, par une nouvelle société pluraliste moderne et par des membres de communautés religieuses à l'instar de

⁹ Michelle Zancarini-Fournel et Françoise Thébaud, *Mixité et coéducation*, Clio HFS, no 18, 2003, p. 11.

¹⁰ Antoine Prost, « Quand l'école de Jules Ferry est-elle morte? », *Histoire de l'éducation*, INRP, avril 1982, no. 14, pp. 25-40.

¹¹ En France, on appelle «l'affaire des foulards», un événement survenu au mois d'octobre 1989 en banlieue parisienne. Refusant d'enlever le voile sur leur visage, trois jeunes musulmanes s'opposèrent alors au règlement du lycée qu'elles fréquentaient. Cet incident fut largement médiatisé et repris par différents groupes religieux qui, dans la même veine commencèrent à exiger la présence d'écoles non-mixtes.

¹² *Op. Cit.*, Michelle Zancarini-Fournel et Françoise Thébaud.

certains regroupements puritains catholiques français. Cependant, il ne faut pas croire que seules ces communautés en ont traité publiquement. En effet, plusieurs ouvrages ultérieurs publiés par des scientifiques ont littéralement fait onde de choc en la matière. L'un des livres les plus connus est certainement celui du sociologue Michel Fize intitulé *Pièges de la mixité scolaire* publié aux éditions Presses de la Renaissance auquel le magazine français *L'Express* a accordé une large place en août 2003 par le biais de son site Internet¹³. Réalisant une enquête de terrain auprès des milieux scolaires français, Fize met alors en lumière des sujets tels que le sexisme, la violence et l'échec scolaire. Le sociologue conclut dans cet ouvrage que la ségrégation des genres pourrait être bénéfique pour plusieurs jeunes et que la cohabitation sexuelle n'est pas nécessairement naturelle dans une société qui se dit mixte mais qui ne l'est pas dans les faits. Fize met alors en perspective la division spontanée des garçons et des filles dans les rapports sociaux. Cette réalité résulte, selon le sociologue, de différences fondamentales que l'école se doit de considérer. Dans cette mesure, le spécialiste croit que la mise en place de classes unisexes pourrait être une solution intéressante et profitable tant aux garçons qu'aux filles.

Suite au livre *Pièges de la mixité scolaire*, il y eut beaucoup de réactions. Plusieurs se sont opposés ouvertement aux analyses de l'auteur. La sociologue et directrice de recherche du Centre National de la Recherche

¹³ Claire Chartier, «Faut-il remettre en question la mixité?», *L'Express.fr*, 28 août 2003, http://www.lexpress.fr/actualite/societe/education/faut-il-remettre-en-question-la-mixite_495472.html

Scientifique à Paris, Dominique Pasquier, fait partie des ceux qui sont pour le maintien de la cohabitation sexuelle en milieu scolaire. Selon elle, mettre fin à la mixité dans les écoles aurait des effets nuisibles tant d'un point de vue économique que social.

Cette mesure coûterait très cher à mettre en oeuvre dans notre pays où la scolarité obligatoire est beaucoup plus longue que dans les pays anglo-saxons où les élèves les moins doués sont dirigés vers l'apprentissage (...) Par ailleurs, une telle mesure serait évidemment un peu triste puisque cela reviendrait à renoncer au grand idéal d'émancipation féminine, d'égalité des hommes et des femmes¹⁴

En somme, le débat actuel sur la mixité scolaire est devenu en France un sujet social incontournable. De plus en plus d'ouvrages traitent de cette récente polémique, alors qu'il y a vingt ans, la mixité était considérée comme un acquis.

Ailleurs, aux États-Unis, le gouvernement fédéral, suite à des pressions de certains groupes religieux conservateurs, a même mis fin à la mixité scolaire obligatoire¹⁵ sur l'ensemble du territoire, et ce, à tous les niveaux. C'est ce qui explique pourquoi plusieurs écoles publiques

¹⁴ Dominique Pasquier, Propos recueillis lors d'une entrevue diffusée à la radio française *Fréquence protestante*, le 11 mars 2005. Source : <http://castelg.club.fr/claudine-castelneau-articles/ca20.htm>.

¹⁵ Dans un article intitulé « Faut-il remettre en question la mixité? » la journaliste Claire Chartier écrit dans la revue électronique *L'Express.fr* du 28 août 2003, que le mélange entre les deux sexes n'est plus obligatoire dans les écoles publiques américaines depuis février 2000.

américaines se sont converties récemment en écoles non-mixtes. En Allemagne et dans la plupart des pays européens, il y a également des débats qui se tiennent sur la question. Le point majeur et central de ceux-ci est l'échec scolaire des garçons qui tend à s'accroître. Le gouvernement allemand a pour sa part modifié sa législation dans le sens d'une ouverture à une relative ségrégation sexuelle expérimentale.

[En Allemagne], de nouvelles lois scolaires sur les écoles secondaires ont permis, dans certains Länder, de développer des expériences de cours séparés pour les filles, pour la plupart en informatique, physique et sport, [même si] le bénéfice de cette séparation sur la réussite des filles en physique semble relativement indiscuté¹⁶.

Bref, il n'y a pas seulement en France et au Québec où la mixité scolaire est remise en question. En fait, le phénomène est aussi présent dans l'ensemble des pays occidentaux. Pourtant, il fut un moment où la cohabitation sexuelle sembla faire l'unanimité dans les pays industriels. Généralisée dans les années 1960 et 1970, l'unification des genres dans un même contexte scolaire n'avait alors pas créé de remous. Pour plusieurs nations, réunir garçons et filles faisait partie d'une longue tradition. À cet effet, les États-Unis ont été les premiers à mettre en place des structures

¹⁶ Rapport pour le PIREF et conférence prononcée le 16 octobre 2003 au ministère de l'Éducation Nationale à Paris par la sociologue au CNRS Catherine Marry. Extrait de la conférence disponible sur le site Internet du Sénat français à l'adresse: <http://www.senat.fr/rap/r03-263/r03-26316.html>

organisationnelles pouvant accueillir des effectifs féminins dans des lieux traditionnellement réservés aux garçons.

Aux États-Unis, l'introduction de la mixité puis sa généralisation dans le système scolaire se fait de manière bien précoce par rapport à la vieille Europe. En milieu rural, les académies et séminaires avaient tendance à être mixtes, comme d'ailleurs les académies créées par des groupes religieux. Les premières étudiantes arrivent à *Oberlin College* [une institution supérieure] dès les années 1830 et à partir du milieu du siècle, la plupart des écoles élémentaires et des *high schools* dans le nord sont mixtes¹⁷.

D'autres États à forte présence protestante ont imité l'exemple américain en mettant sur pied des politiques favorisant la mixité scolaire, et ce, bien avant 1960. À titre d'exemple, l'Allemagne et les Pays-Bas ont précédé la France, la Belgique ou l'Irlande.

À majorité catholique, la France a donc pris un certain retard historique face à d'autres pays du Vieux continent. Toutefois, il serait réducteur de penser que l'ensemble de la population ait été contre la mise en place d'un système scolaire public mixte. En fait, un mouvement progressiste comme le féminisme a poussé l'État à établir des cadres législatifs favorisant l'intégration des filles avec les garçons, et ce, dans une optique d'accès à l'égalité. À ce sujet, une célèbre féministe française des XIXe et XXe siècles, Pauline Kergomard (1838-1925) préconisait ce qu'elle appelait «l'éducation

¹⁷ Rebecca Rogers, «État des lieux de la mixité. Historiographies comparées en Europe», *Clio HFS*, no 18, paragraphe 31. Texte disponible sur site Internet de Clio à l'adresse <http://clio.revues.org/index620.html>

en commun¹⁸». Nommée inspectrice générale des écoles maternelles de France en 1881, elle mettra sur pied, peu après le début de son mandat, les premières écoles maternelles jumelant les deux genres. Cette révolution dans le monde de l'éducation sera le début d'un long processus menant à la cohabitation sexuelle dans les écoles.

Il faudra près d'un siècle pour que l'éducation en commun soit régie par le gouvernement français. En effet, même si les écoles sont pour la plupart devenues mixtes dans le courant des années 1960, il a fallu attendre jusqu'en 1975 pour que cet état de fait soit officialisé. C'est avec la loi numéro 75-620, plus connue sous le nom de «loi Haby», que se légalisa l'obligation à la mixité.

Paradoxalement, l'entrée en vigueur de cette loi marqua plus ou moins le début d'une remise en question quant à la cohabitation sexuelle de la part des féministes. Vue autrefois comme un progrès pour leur cause, la mixité était devenue pour certaines un boulet. En effet, l'échec scolaire des garçons, caractérisé par de faibles rendements et un nombre élevé de décrocheurs, fut un élément important de ce changement de perspective. Plusieurs femmes croyaient que le retour ségrégationniste permettrait aux jeunes filles

¹⁸ Pauline Kergomard, *L'éducation maternelle dans l'école*, Hachette 5e éd, rev., Paris, 1913, 316 pages.

d'être encore plus performantes, leurs collègues masculins nuisant probablement à leur réussite.

Les féministes elles-mêmes se sont battues pour la mixité scolaire, considérée comme une étape incontournable de l'égalité des sexes. Depuis une vingtaine d'années cependant, elles n'ont cessé de montrer l'imperfection de cette mixité¹⁹.

En conclusion, la mixité scolaire est un phénomène qui progressivement s'est imposé à l'ensemble des milieux éducatifs de l'Europe. Par leurs idées, certains penseurs progressistes ont réussi à l'étendre à tous les niveaux d'enseignement; de la petite enfance à la vie adulte. Toutefois, de plus en plus de gens s'interrogent quant à la valeur réelle que peut avoir le jumelage des genres en milieu scolaire. Sur la scène publique, nombreux sont ceux qui proposent de revoir le concept de cohabitation, voire de l'abolir (chapitre 1.3). Mais avant même de présenter l'ampleur du débat médiatique entourant la question, nous traiterons de la mixité scolaire et de l'éducation au Québec, car bien que le sujet concerne l'ensemble du monde occidental, notre étude ciblera plus particulièrement le territoire québécois. En ce sens, il importe d'appréhender le phénomène en le situant dans son contexte.

¹⁹ Martine Fournier, «Faut-il mettre fin à la mixité scolaire », *Scienceshumaines.com*, 2003
http://www.scienceshumaines.com/-0afaut-il-mettre-fin-a-la-mixite-scolaire--0a_fr_3626.html.

1.2 L'éducation et la mixité scolaire au Québec

Comme ce fut le cas dans l'ensemble de l'Europe, le Québec a aussi mis en place des structures permettant la mixité de ses établissements d'enseignement dès le début des années 1960. C'est par l'entremise des recommandations de la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent, que le gouvernement Lesage donna son aval à une intégration complète des élèves des deux sexes dans les mêmes classes au Québec. Issu de cette commission, un rapport sera publié dès 1963, et ce, en trois tomes. Même si la mixité scolaire n'est pas un objectif principal dans ce rapport, celui-ci étant la démocratisation des institutions scolaires par une nouvelle structure laïque, elle est tout de même nettement suggérée.

Le groupement des garçons et de filles dans les mêmes classes contribuerait fortement (...) à donner à chacun des degrés du cours élémentaire. (...) L'émulation est plus grande dans les classes mixtes; garçons et filles s'habituent à se coudoyer normalement et évoluent ensemble de telle sorte qu'ils échapperont dans une bonne mesure aux inconvénients que comporte la ségrégation excessive des sexes²⁰.

Révolutionnaires, les idées contenues dans ce rapport en font, pour reprendre les mots de Claude Corbo, professeur au Département des sciences politiques et Recteur de l'Université du Québec à Montréal, «un

²⁰ Claude Corbo, *L'éducation pour tous, une anthropologie du Rapport Parent*, Québec, Les Presses de l'Université de Québec, 2002, p. 169-170.

document fondateur de la société québécoise contemporaine et (...) l'un des documents capitaux de l'histoire même du Québec»²¹. Il va donc sans dire que le rapport Parent est un incontournable de la littérature québécoise.

Malgré qu'il ait été la source de diverses réformes éducatives, l'ouvrage issu de la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, n'a pas à lui seul les mérites de tous les changements qui surviendront après sa parution, car il ne faut pas oublier qu'un autre document important a précédé sa parution. En effet, en 1956, le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels* marquait un point tournant dans les débats sur l'éducation au Québec. Présidés par le juge Thomas Tremblay, les travaux de cette commission ont eu pour objectif, entre autres, de scruter à la loupe le domaine de l'éducation. Même si, à l'époque, le rapport était censé traiter de constitution dans une perspective globale, il n'en reste pas moins que plus de la moitié des mémoires recueillis lors des travaux concernaient des questions reliées à l'éducation.

Une statistique illustre ce développement: 140 des 250 mémoires remis à la Commission sur les problèmes constitutionnels traitent d'éducation. Une prise de conscience en profondeur des problèmes de l'éducation se réalise à l'échelle de l'ensemble de la société²².

²¹ *Ibid*, p. 11.

²² *Ibid*, p. 20.

Si le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, appelée aussi la Commission Tremblay, n'a pas eu l'impact espéré par ceux qui en ont été les instigateurs, il a toutefois été objet de réflexion. De plus, ce document a réellement influencé les membres de la commission Parent. Tout au long des travaux de la commission Parent, nombreux ont été les moments, où ce qui avait déjà été présenté entre 1953 et 1956 aux membres de la Commission Tremblay, s'est révélé source de recommandation pour le ministère de l'Éducation. Nous pouvons donc affirmer que cette consultation publique a été le préambule de la réforme qui transformera le système de l'éducation pendant les années 1960.

La tenue des consultations, telles que celles évoquées précédemment, a permis de propulser les questions éducatives sur l'espace public. À cet effet, on peut aisément affirmer que l'ensemble de la population québécoise des années 1960 était favorable à la réforme de ses institutions scolaires. Toutefois, il importe de dire que certains milieux conservateurs et ecclésiastiques étaient défavorables aux «nouveaux bouleversements». Même si le clergé catholique semblait réfractaire, il reste néanmoins que c'est l'un de ses membres, le frère Jean-Paul Desbiens qui fut l'un des plus illustres représentants des idées réformistes de cette époque sans toutefois suivre les idées de l'Église. D'octobre 1959 à juin 1960, ce dernier écrivit de nombreuses lettres, publiées au journal *Le Devoir* sous le pseudonyme du frère Untel, son anonymat étant la preuve qu'il n'avait pas d'impact sur les

positions du Clergé. Ces écrits contestataires créèrent alors un tel engouement que Jean-Paul Desbiens décida de rédiger en 1960 un livre intitulé *Les insolences du frère Untel*. À peine trois mois après sa parution, cet ouvrage se vendit à plus de 65 000 exemplaires²³. Véritable succès commercial, *Les insolences du frère Untel* est encore considéré aujourd'hui par plusieurs comme étant un «livre (précédant) le mouvement de réformes appelé plus tard la Révolution tranquille²⁴»

Parmi les thèmes abordés par le frère Desbiens, notons ceux de l'incompétence des enseignants et de l'échec de l'enseignement du français. Même si les sujets abordés par Desbiens sont variés, il faut toutefois noter que le frère Untel ne traite pas de la mixité dans les écoles. Il ne faut pas se surprendre de cela quand l'on considère que ce sujet est pratiquement inexistant des ouvrages portant sur l'éducation au Québec pendant les décennies des années 1970 et 1980. Même si le frère Desbiens n'a pas abordé la cohabitation sexuelle dans les classes, il n'en reste pas moins que ses écrits ont eu une certaine influence sur la population et contribué à améliorer le système scolaire de l'époque. Le frère Untel a ouvert le domaine de l'enseignement à une population qui auparavant laissait les affaires scolaires aux maîtres d'école et à l'État. Grâce à lui, désormais les questions touchant à l'apprentissage des élèves étaient à la portée du plus grand

²³Gaétan Barrette, Judith Jasmin et Pierre Nadeau. «Le coup d'éclat du frère Untel», *Premier Plan*, novembre 1960, <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/clips/11720/>

²⁴*Op.Cit.* Jean-Pierre Charland, p. 162

nombre. Pour cette raison, Jean-Paul Desbiens doit être considéré comme un incontournable de l'historiographie québécoise sur l'éducation.

Alors qu'en France les sociologues des années 1970 se penchaient déjà sur la mixité scolaire, il faudra attendre plus de vingt ans au Québec pour que des spécialistes abordent le sujet. Ce retard s'explique par la relative précarité des sciences humaines dans la province québécoise de l'époque. Marcel Fournier, professeur en sociologie à l'Université de Montréal, a écrit à ce sujet :

Pour celui qui, dans les années 1950 et 1960 s'oriente vers cette jeune discipline [la sociologie], rien n'est évident (...) «La sociologie qu'est-ce que c'est?» se demande-t-on d'abord. (...) Puis vient l'autre question encore plus angoissante: «Un sociologue comment gagne-t-il sa vie?» Ce sont les questions que je me [posais] et que mes parents et amis me [posaient] avec insistance. Un oncle curé [m'a mis] en garde: «Si tu vas en sociologie, tu vas perdre la foi²⁵».

Pour ce qui est du domaine de l'éducation, la situation était sensiblement la même à l'époque. Même si plusieurs intellectuels, à l'instar du chanoine Lionel Goulx (entre 1908 et 1960), s'étaient déjà intéressés par le passé aux affaires portant sur l'instruction publique, il faut noter que c'est avec la création du réseau des Universités du Québec en 1969 que les questions éducatives prendront davantage de place sur la scène québécoise,

²⁵ Marcel Fournier, *Québec 2000. Multiples visages d'une culture*, Québec, Les éditions Hurtubise HMH, ltée, 1999, 462 pp. Collection: Les cahiers du Québec, pp. 287-322.

ainsi que dans les disciplines universitaires. La mixité scolaire étant récemment instaurée à l'époque, celle-ci ne sera pas immédiatement abordée dans les milieux académiques, les didacticiens de l'époque étant davantage intéressés à analyser d'autres problématiques telles que l'élaboration des programmes de formation dans les écoles de la province. Avec la création d'un réseau universitaire, le Québec se donnait les moyens de développer la recherche en éducation.

Il faudra attendre les années 1990 pour que la question de la mixité scolaire refasse surface dans la littérature savante québécoise. Depuis le rapport Parent de 1963, bien peu d'ouvrages ont été rédigés à ce sujet. Si le professeur en éducation Marcel de Grandpré en a fait son thème principal, en 1973, dans un livre intitulé *La coéducation²⁶ dans les écoles de 45 pays²⁷*, lequel fait un survol de la cohabitation sexuelle sur plusieurs continents, il semble qu'à ce jour aucune œuvre complète et analytique n'ait été réalisée sur la situation au Québec. Cependant, bien que ne traitant pas exclusivement de mixité scolaire, il faut souligner l'apport considérable de Claudine Baudoux, professeure à l'Université Laval et d'Albert Noircent, enseignant au Collège d'Alma sur les différences entre les garçons et les filles au niveau collégial. Les deux chercheurs ont démontré, par une vaste étude réalisée auprès des étudiants du Collège d'Alma en 1997, dont les résultats

²⁶ Selon la plupart des dictionnaires consultés, le terme coéducation se rapporte, au sens large, à tout ce qui concerne l'éducation en commun. On peut toutefois associer le concept avec la mixité scolaire. «Dans ce sens, la coéducation est l'instruction et l'éducation en commun des garçons et des filles, dans des groupes mixtes». Référence : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Co%C3%A9ducation>.

²⁷ Marcel de Grandpré, *La coéducation dans les écoles de 45 pays*, Québec, Éditions Paulines, 1973, 334 p.

furent exposés dans la *Revue des sciences de l'éducation*²⁸ en janvier 1998, qu'il y avait un lien entre proximité ou distance scolaire et identification aux modèles de sexe, dans le sens où une plus grande adhésion à certains de ces modèles s'accompagne de résultats scolaires plus faibles. Cette conclusion fut d'ailleurs celle de Pierrette Bouchard et Jean-Claude St-Amand, qui dans le livre *Garçons et filles stéréotypes et réussite scolaire*²⁹ abordent cette réalité pour les élèves du niveau secondaire. Tant pour Baudoux, Noircent, Bouchard ou St-Amand, il est préférable de réunir les garçons et les filles même si ce modèle contient des lacunes quant à la différenciation des apprentissages. Quoique ceux-ci se soient prononcés en faveur de la mixité scolaire, il faut préciser que leurs études n'ont pas eu comme objectif principal d'aborder ce sujet. Cela est de même pour Ginette Lajoie, chargée de cours à l'Université de Trois-Rivières et spécialiste en psychoéducation, car bien qu'elle ait abordé sommairement le thème dans un livre intitulé *L'école au masculin*³⁰, dans lequel elle se montre favorable à la cohabitation des genres, cet ouvrage ne consacre que trois pages à la question. De plus, l'auteure ne fait aucune démonstration empirique, et se réfère plutôt aux conclusions de Claudine Boudoux et d'Albert Noircent.

En regard à la faible présence d'études consacrées au phénomène de la mixité scolaire au Québec, surtout entre les années 1960 et 1990, nous

²⁸ Claudine Baudoux et Albert Noircent, « Mobilité de sexe et réussite scolaire au collégial », *Revue des sciences de l'éducation*, janvier 1998, no.2, vol. 24, pp. 355-378.

²⁹ Pierrette Bouchard et Jean-Claude St-Amand, *Garçons et filles stéréotypes et réussite scolaire*, Montréal, les Éditions du remue-ménage, 1996, 300 p.

³⁰ Ginette Lajoie, *L'école au masculin*, Québec, Septembre éditeur, 2003, 135 p.

croyons que cette situation jumelée à un certain désintérêt populaire ont probablement contribué à reléguer le jumelage des genres aux oubliettes lors des premières décennies qui ont suivi l'introduction de la cohabitation des genres dans les écoles de la province. Mise à part les pressions provenant de certaines communautés catholiques (il en sera plus longuement question aux chapitres 2 et 3), la mixité scolaire semblait s'être effectuée en dehors de toute polémique.

Alors qu'en France, depuis le début des années 1990, certaines associations à caractère religieux remettent en cause la légitimité de la cohabitation sexuelle³¹ pour des raisons de mœurs, au Québec de tels groupes ne se sont pas ouvertement prêtés à ce genre de discours. Si maintenant plusieurs Québécois se posent des questions quant à la viabilité du système mixte, c'est bien davantage pour chercher des solutions à l'échec scolaire des garçons. Signe d'une inquiétude probante, en 1996, le rapport final de la *Commission des états généraux sur l'éducation* du Québec, document ayant pour objectif de décrire les principales visées de l'État en matière d'instruction publique, affirmait:

Le problème de la réussite chez les garçons n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite. Moins de la moitié des garçons (49,4 %) terminent leurs études

³¹ Certaines associations musulmanes et catholiques se sont plaintes des effets négatifs attribuables à la présence des garçons et des filles dans les mêmes classes dès les premières années scolaires.

secondaires dans la période prévue de cinq ans. L'explication retenue par des chercheurs est à l'effet que l'adhésion très forte à des stéréotypes sexistes traditionnels nuit aux chances de réussite des garçons³².

Sans proposer des solutions concrètes quant aux problèmes académiques des garçons, ce texte gouvernemental établissait alors quelques priorités sur lesquelles le ministère de l'Éducation aurait, dans un avenir rapproché, à se pencher. Si le rapport final de la *Commission des états généraux sur l'éducation* ne désignera pas la mixité sexuelle comme étant responsable des déboires scolaires des élèves masculins, ce sont plutôt les milieux journalistiques qui reprendront le thème et y associeront sans ménagement la coéducation sexuelle.

1.3 La mixité scolaire: un débat médiatique

Comme nous l'avons vu à la précédente section, l'échec des garçons en milieu scolaire, comme en fait foi le rapport final de la *Commission des états généraux sur l'éducation*, inquiétait l'État québécois au milieu des années 1990. Cependant, d'aucune façon les instances publiques ne tenteront d'identifier la cohabitation scolaire comme étant responsable de cette situation. En fait, ce sont plutôt les médias qui lanceront sur la place publique l'hypothèse de la déficience du système scolaire mixte.

³² Commission de l'éducation, rapport final et recommandations, *Les conditions de la réussite scolaire au secondaire*, disponible sur le site Internet des archives de l'Assemblée nationale du Québec, 1996, :<http://www.assnat.qc.ca/archives-35leg2se/fra/Publications/rapce.html>.

Dans un article publié le 16 mars 1999 dans le quotidien *Le Devoir*, Paule des Rivières, alors éditorialiste, écrivait: «Et si la mixité était inadéquate?» Cet article intitulé «L'école unisexe» présentait l'opinion du directeur de l'École de psychologie de l'Université Laval, Richard Cloutier. Pour ce dernier, le modèle de l'école jumelée pouvait peut-être ne pas convenir aux garçons.

L'école d'aujourd'hui, convient davantage aux filles, plus intériorisées, plus aptes à supporter les délais, plus portées vers le souci du détail, plus dociles. À cette patinoire que constitue l'école, les filles affichent les qualités exigées bien davantage que les garçons³³.

Cet article de Paule des Rivières publié dans *Le Devoir* en 1999 a été le premier véritable écrit journalistique québécois traitant spécifiquement de la coéducation dans les écoles. Si avant, le sujet avait déjà été effleuré, maintenant la question y était abordée directement. La remise en question de la mixité sexuelle dans les écoles publiques suscita alors son lot de réactions. Un mois après cette publication, le journal *Le Soleil* titrait en page A11: «L'École des gars: victimes des stéréotypes masculins, ils veulent être bons et forts à la récréation». Cet article de la journaliste Brigitte Breton contredisait celui de Paule des Rivières. Comme l'avait précédemment fait la journaliste du quotidien *Le Devoir*, Breton s'inspira des travaux d'une chercheure, Claudette Gagnon, pour affirmer que la mixité n'avait rien à voir avec les difficultés scolaires des garçons, concluant que leurs insuccès

³³ Paule des Rivières, «L'école unisexe», *Le Devoir*, 16 mars 1999, p. 81

étaient attribuables à un manque d'intérêt de leur part ainsi qu'au manque d'implication de leur père.

Pour Claudette Gagnon, la réussite des gars passe par l'abolition des stéréotypes et aussi, par une implication plus grande des pères. Lors de ses travaux, la chercheuse a été surprise de constater à quel point les pères s'intéressaient peu aux études de leurs enfants. De peine et de misère, elle a pu recueillir les propos de 11 pères, dont près des deux tiers laissent aux mères la responsabilité scolaire³⁴.

D'autres textes concernant les difficultés des garçons ont aussi été écrits en 1999. Sous la plume de la journaliste du journal *Le Soleil*, Mélanie Pageau, dans le texte «Au secours des garçons»³⁵, publié le 31 mai, remettait en cause le système d'éducation mixte. «Devrons-nous retourner aux écoles unisexes?» écrivait-elle. Même si les médias écrits faisaient à cette question une place relativement importante, la polémique concernant la coéducation atteignit son paroxysme avec la présentation d'un reportage télévisé diffusé à l'émission *Le Point* à Radio-Canada. Cette émission, réalisée en septembre 1999 par le journaliste Louis Lemieux, faisait ressortir les difficultés rencontrées par les garçons dans le système scolaire québécois. Encore une fois, on remet en cause la structure de l'école et le désintérêt de la gence masculine face à un enseignement que l'on dit adapté aux aptitudes féminines.

³⁴ Brigitte Breton, «L'école des gars», *Le Soleil*, 12 avril 1999, p. A11.

³⁵ Mélanie Pageau, «Au secours des gars», *Le Soleil*, 31 mai 1999, p. A1.

Les garçons ne sont pas assez motivés dans une école qui, plutôt que de les stimuler, les contraint à une soumission contre nature et contre-productive. Et pourtant, c'est simple. Peut-être leur faudrait-il une école différente?³⁶

Suite aux nombreux débats publics, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec conseilla, dans un rapport rendu public en octobre 1999³⁷, de poursuivre les études sur la non-mixité dans certaines matières au niveau primaire. L'organisme gouvernemental explorait l'idée d'incorporer des classes unisexes à même des écoles jumelées en genre. Tout cela dans le but d'aider les jeunes garçons à atteindre des taux de réussite supérieurs.

Dès le début du XXI^e siècle, la polémique entourant la mixité scolaire demeura présente dans les cercles médiatiques. D'autres journalistes tels que Michèle Ouimet³⁸ de *La Presse*, ainsi qu'Anne-Marie Voisard³⁹ du quotidien *Le Soleil*, réalisèrent d'autres textes mettant en perspective les difficultés vécues par les garçons en contexte scolaire. De plus, en janvier 2000, un reportage de *Zone libre*⁴⁰ diffusé à la télévision de Radio-Canada,

³⁶ Louis Lemieux, «L'échec scolaire des garçons», *Le Point*, diffusé en septembre 1999 à la télévision de Radio-Canada.

³⁷ Conseil Supérieur de l'Éducation. «Pour une meilleure réussite scolaire», *Le Droit*, 14 octobre 1999, p. 21.

³⁸ Michèle Ouimet, «Écoles: mixtes ou pas?», *La Presse*, 3 mars 2001, p. A18.

³⁹ Anne-Marie Voisard, «Les années 2000: Le siècle des femmes», *Le Soleil*, 9 janvier 2000, p. B1.

⁴⁰ Johanne Bougaud, «La mixité dans les écoles», *Zone libre*, diffusé en janvier 2000 à la télévision de Radio-Canada.

tenta de faire la lumière sur un possible retour des écoles unisexes dans les écoles publiques de la province. En plus de Radio-Canada, Télé-Québec diffusa aussi en octobre 2002 un reportage⁴¹ fort inquiétant sur le problème de la réussite scolaire des garçons. Encore une fois, l'enquête menée par les journalistes Hélène Pichette et Louise Lemelin mettait en perspective l'hypothèse selon laquelle le système éducatif mixte était devenu désuet.

Les questions suscitées par les médias eurent un impact important dans la population, à tel point que le retour aux écoles unisexes fut l'une des solutions proposées en février 2003 par le parti de l'Action démocratique, du Québec, l'ADQ, et ce, afin d'aider les garçons à mieux performer dans les classes.

Pour régler le «cancer de société» qu'est devenu le décrochage scolaire des garçons, l'Action démocratique du Québec (ADQ) propose le retour aux classes non mixtes, aux concours nationaux de dissertation pour les garçons et aux récréations obligatoires!⁴²

La proposition de l'ADQ eut un impact significatif et augmenta considérablement l'intérêt des éditorialistes québécois pour ce sujet. Depuis 2003, d'innombrables articles ont été écrits sur le sujet. Que ce soit Vincent

⁴¹ Hélène Pichette et Louise Lemelin, «Que se passe-t-il avec nos garçons?», *L'œil ouvert*, diffusé en octobre 2002 à Télé-Québec.

⁴² Marie-Andrée Chouinard, «Une classe à part», *Le Devoir*, 22 février 2003, A3, article présentant les propositions de l'ADQ sur l'éducation. La journaliste a tiré ses informations d'un document de 4 pages intitulé *Combattre efficacement le décrochage scolaire. Allez les gars!*

Marissal⁴³ de *La Presse* ou Michèle Bouret⁴⁴ du quotidien *Le Soleil*, chacun y a mis son grain de sel. Les propositions de l'ADQ en matière d'éducation ont propulsé le jumelage des genres en milieu scolaire sur l'arène politique. Cette question a même amené le ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, qui occupera ce poste de janvier 2002 à avril 2003, à autoriser la création de plusieurs classes unisexes dans certaines écoles publiques de la province⁴⁵.

Mis à part la presse écrite, d'autres journalistes comme Claude Lebrun⁴⁶ du mensuel *Reader's Digest* ont rédigé des articles mettant en relief les nouvelles tentatives du gouvernement du Québec envers la non-mixité. Des revues spécialisées en éducation comme *Vie pédagogique*⁴⁷ et *la Revue canadienne de l'éducation*⁴⁸ en ont aussi amplement traité. Le message qui semble ressortir de l'ensemble des articles publiés dans ces revues est qu'il manque d'études sérieuses effectuées au Québec. En effet, la plupart des textes rédigés présentent des données provenant de spécialistes étrangers. De plus, plusieurs articles présentent les mêmes sources, dont la plus notoire est cette étude qui a été effectuée en Australie en 2000 par le Conseil australien de la recherche en éducation⁴⁹ dans laquelle un échantillonnage de

⁴³ Vincent Marissal, « La non-mixité pour contrer le décrochage des garçons? », *La Presse*, 10 mai 2003, p. A1.

⁴⁴ Michèle Bouret et Gisèle Asselin, «Les difficultés scolaires des garçons», *Le Soleil*, 6 novembre 2003, p. A17.

⁴⁵ *Op. Cit*, Marie-André Chouinard, A3.

⁴⁶ Claude Lebrun, «Faut-il séparer les classe?», *Sélection du Reader's Digest*, disponible sur le site Internet Sélection.ca à l'adresse: http://www.selection.ca/mag/2006/01/separer_classes.php.

⁴⁷ Guy Lusignan, «Mixité: Le faux combat de l'égalité», *Vie pédagogique*, avril-mai 2005, pp. 55-56.

⁴⁸ Manon Théoret et Mohamed Himech, «Les paradoxes de l'abandon scolaire: trajectoires de filles et de garçons du secondaire», *Revue canadienne de l'éducation*, vol. 24, no. 3, p. 251.

⁴⁹ Bob Lingard, Wayne Martino, Martin Mills et Mark Bahr, *Addressing the Educational Needs of Boys*. Conseil australien de recherche en éducation, Sydney, 2002.

plus de 270 000 élèves a été utilisé. Dans tous les cas, on constate que la question prend réellement plus d'importance depuis le début des années 2000. Cette relative effervescence scientifique a grandement influencé le ministère de l'Éducation du Québec qui, de plus en plus, tient compte des expériences réalisées ailleurs et effectue ses propres enquêtes sur son réseau scolaire.

Alors qu'à une certaine époque les instances gouvernementales ne se préoccupaient guère de la question de la mixité scolaire, depuis moins de 10 ans, différentes études du ministère de l'Éducation du Québec préconisent de concilier les classes mixtes et unisexes à même le réseau scolaire. En 2004, le MEQ publiait un rapport synthèse intitulé *La réussite des garçons, des constats à mettre en perspective*. Dans un texte d'une vingtaine de pages, les auteurs du ministère y abordent les difficultés **scolaires** vécues par les garçons dans les écoles. Une des solutions proposées par le groupe de chercheurs du MEQ est l'ouverture à une certaine unisexualité dans certains contextes.

La non-mixité dans les groupes d'élèves est parfois proposée afin de tenir davantage compte des caractéristiques particulières des garçons. Actuellement, dans plusieurs écoles primaires et secondaires du Québec, on expérimente différents modèles de non-mixité. On parle ici de classes non mixtes ou encore de regroupements d'élèves selon le genre pour une ou plusieurs matières. Aménager la

mixité sans aller vers la non-mixité complète peut signifier la mise en place de lieux de non-mixité, et d'environnements par matières ou par expériences⁵⁰.

Bien qu'un grand pas ait été fait depuis quelques années quant aux recherches sur la mixité scolaire, aucune étude ne peut définitivement mettre en doute les vertus transmises par la Révolution tranquille quant au jumelage des genres dans un même contexte scolaire. En somme, que ce soit au Québec, en France ou même dans le reste du monde occidental, la question suscite de nombreux débats. Alors que certains vantent les qualités de la cohabitation sexuelle, d'autres la remettent de plus en plus en question. Peu importe les opinions, il semble que les recherches dans ce domaine soient encore incomplètes. La sociologue Catherine Marry fait d'ailleurs cette constatation dans un article paru en avril 2004, intitulé « Mixité scolaire: abondance des débats, pénurie des recherches »⁵¹, dans lequel la chercheuse française y expose le fossé qui existe entre la popularité des débats et la qualité des recherches effectuées sur le thème de la mixité dans les écoles.

Les pièges de la mixité paraissent moins redoutables que ceux des débats, lancinants, sur ce thème. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'abondance et la redondance des arguments échangés contrastent en

⁵⁰ Gouvernement du Québec, MEQ, *La réussite des garçons, des constats à mettre en perspective*, Québec, 2004, p. 15.

⁵¹ Catherine Marry, «Mixité scolaire : abondance des débats, pénurie des recherches», article disponible sur la revue électronique *ContrePied.net* à l'adresse <ftp://ftp2.contrepied.net/contrepied/annexes/cmary.pdf>

effet avec une pénurie de recherches rigoureuses et cumulatives.⁵²

Comme nous l'avons vu dans cette section de l'étude, il apparaît clair que, bien qu'elle suscite maintenant un certain engouement dans les médias québécois, la question de séparer garçons et filles dans les classes des écoles de la province se heurte à un manque de recherches rigoureuses. C'est pourquoi, il peut être intéressant de tenter d'appréhender l'ensemble du problème par le biais des événements qui se sont déroulés par le passé. En ce sens, l'histoire de l'instruction au Québec nous permettra certainement de comprendre davantage comment à travers ses restructurations et la fondation du ministère de l'Éducation, les valeurs d'égalité et de démocratisation ont mené dans les années 1960 à la mixité sexuelle dans les écoles publiques. La connaissance de tels éléments vise à mieux saisir la question dans ses fondements.

1.4 L'éducation au Québec avant 1960: religion, élitisme et sexisme

Avant même la création du ministère de l'Éducation du Québec en 1964, la supervision de l'ensemble du système éducationnel québécois était confiée à une autre entité: le ministère de l'Instruction publique. Même si ce dernier intervenait généralement peu dans les décisions prises par les

⁵² Catherine Marry, *Les paradoxes de la mixité filles-garçons à l'école*, Rapport pour le Piref, janvier 2004, disponible à l'adresse Internet <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recherche/fns/marryresume.pdf>.

responsables des établissements scolaires, il reste néanmoins que c'est lui qui avait les pleins pouvoirs en termes d'orientation et de réforme en éducation. En fait, le ministre de l'Instruction publique pouvait en tout temps s'ingérer dans les affaires courantes, et ce, même au plus bas niveau de la structure hiérarchique du ministère. À titre d'exemple, le ministre pouvait en tout temps suspendre un inspecteur d'écoles qui n'obéissait pas aux décisions prises par son supérieur. Néanmoins, le rôle du ministre de l'Instruction publique consistait généralement à veiller aux états financiers de la province de Québec, rendre des comptes à la législature québécoise et sanctionner les études des finissants par le biais de certificats et de diplômes officiels.

Créé en 1897 sous le gouvernement du libéral Félix-Gabriel Marchand, le département de l'Instruction publique était beaucoup moins centralisateur que l'institution qui le remplacera quelques décennies plus tard. À cette époque, il apparaissait clair que les intentions de réorganisation du système scolaire du gouvernement devaient recevoir l'assentiment moral du clergé catholique comme en fait foi cet extrait d'une lettre rédigée en 1897 par le premier ministre de l'époque adressée à Mgr Bruchési alors archevêque de Montréal.

J'ai reçu votre lettre du 22 novembre dernier m'informant de l'entrevue que vous avez eue avec le Saint-Père, au sujet du projet de loi sur les écoles que mon gouvernement soumet à la Législature, durant sa présente session. Par déférence pour Sa Sainteté, je

me suis conformé au voeu qu'elle vous avait chargé de me transmettre par votre dépêche du même jour (22 novembre) en retardant jusqu'à l'arrivée de cette lettre, dont vous m'annoncez l'envoi, pour présenter ce Bill aux Chambres. (...) [Cette lettre], Monseigneur, suffira, je l'espère, à convaincre Votre Grandeur que (...) la mesure législative que je propose, donnera satisfaction à l'opinion publique, sans diminuer en rien l'autorité épiscopale sur la direction morale et religieuse de nos écoles, et produira au sein de notre population cet apaisement, tant désiré par le Saint-Père, auquel je tiens avant tout.⁵³

Cette correspondance du premier ministre Marchand avec le haut dignitaire ecclésiastique montre à quel point le clergé était impliqué dans le domaine de l'éducation. Aujourd'hui, une situation semblable serait impensable et sans doute perçue par l'opinion publique comme indue. Qu'un premier ministre requière l'approbation d'un responsable du haut clergé religieux quant à l'adoption d'un projet de loi avant même sa présentation en chambre aurait de quoi semer une véritable tempête politique. Pourtant à cette époque, cette convergence entre l'État et l'Église était une affaire courante tout à fait normale et exempte de toute portée scandaleuse. En fait, avant la Révolution tranquille, l'ensemble du système éducatif québécois, à l'instar de celui de la santé, reposait sur le travail, l'administration et la gestion des membres du clergé. Cela explique pourquoi les politiciens ont longtemps été dépendants vis-à-vis les responsables décisionnels de l'Église.

⁵³ Félix-Gabriel Marchand, *Lettre de Marchand à Mgr Bruchési*, lettre dont l'intégrale est disponible sur le site du Marianopolis College à l'adresse <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/QuebecHistory/docs/meq/20.htm>

Donc, l'Église catholique, par l'entremise de ses nombreuses communautés religieuses, était une institution qui avait beaucoup d'influence sur le monde de l'éducation dans le Québec francophone d'avant 1960. Malgré qu'elle ait réussi à qualifier de nombreux jeunes catholiques, la majorité des Canadiens-Français demeuraient alors peu instruits. Par contre, il apparaît évident que dans les milieux protestants, la persévérance scolaire était davantage notable. Cette réalité s'explique par des facteurs socio-économiques et culturels qui ont eu pour effet de créer un important écart de scolarisation entre les Anglophones et les Francophones.

La persistance scolaire est nettement plus élevée dans les écoles protestantes où 80% des élèves entreprennent leur 8e année et 7% leur 12e année. Un meilleur financement des commissions scolaires, obtenu par un impôt foncier plus élevés, une plus grande sensibilité à la nécessité de l'instruction et des perspectives supérieures de carrières commerciales et industrielles expliquent l'écart qui, apparu au 19e siècle, se maintient au 20e siècle entre les deux communautés.⁵⁴

De plus, alors que dans les écoles protestantes, on valorisait les études supérieures, les institutions catholiques d'avant 1960 privilégiaient le travail à bas âge, ainsi que l'apprentissage des fondements de la Bible. Le clergé désirait ainsi former une jeunesse de futurs bons chrétiens prêts à travailler et former de grandes familles. Alors que certains catholiques parvenaient à compléter des études les menant à des professions libérales, la plupart des

⁵⁴ Andrée Dufour, *Histoire de l'Éducation au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1997, p. 84.

gens se limitaient à terminer les toutes premières années du primaire. En 1836, uniquement 27,2% des jeunes francophones étaient inscrits à l'école contrairement à 55,4% pour les Anglophones.⁵⁵ En 1910, seulement 4% des écoliers catholiques étaient inscrits en 5e année.⁵⁶ Ces quelques statistiques montrent clairement que la population canadienne-française était sous-scolarisée au tournant du XIX^e et du XX^e siècle. Devant ce problème social, un regroupement de personnalités publiques a tenté, au début du 20e siècle, d'améliorer la situation en réclamant une nouvelle politique éducative. Regroupés sous le nom de *La ligue de l'enseignement*, ces gens d'influence se sont rapidement heurtés à une Église catholique plutôt hostile au changement⁵⁷.

En 1902 un groupe réformiste, constitué d'échevins, de membres de professions libérales, de journalistes et de quelques enseignants, fonde *La ligue de l'enseignement*. La Ligue réclame l'instruction obligatoire associée à la gratuité scolaire. Elle est accusée par l'Église, en particulier par Mgr Bruchési, d'être une organisation franc-maçonnique et de vouloir, à l'exemple des anticléricaux français, promouvoir l'école laïque, gratuite et obligatoire. Et l'Église d'agiter le spectre de la laïcisation du système scolaire qui s'est ainsi produite en France.⁵⁸

⁵⁵ *Ibid*, p.28.

⁵⁶ *Op. Cit.*, Andrée Dufour, p.57.

⁵⁷ Avant même la création de *La ligue de l'enseignement*, un mouvement progressiste québécois inspiré des idées libérales du XIXe siècle préconisait d'importants changements dans le système de l'éducation. L'un de ses principaux représentants fut Jean-Baptiste Meilleur, surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada dans le milieu du XIXe siècle. Pour cet homme politique, les institutions scolaires devaient s'adapter aux nouvelles sciences et préparer les apprenants à leur future profession. De plus, il fallait instruire la masse de la population pour que celle-ci soit plus à même de participer aux débats publics.

⁵⁸ *Ibid*, p. 57.

S'il peut être légitime de concevoir le haut clergé de l'époque comme étant un obstacle à l'émancipation des Canadiens-français, il n'en reste pas moins que celui-ci sera à la tête de la seule institution responsable de l'apprentissage et du développement de cette même population pendant des siècles. À cet effet, il faut rappeler qu'avant la Révolution tranquille, l'État n'avait nullement les moyens financiers de soutenir le système d'éducation québécois. De plus, avant 1954, l'État n'imposait pas les habitants de la province, ce qui explique en partie le non-interventionnisme des gouvernements qui se sont succédé au fil des ans et leur dépendance envers les orientations éducatives du Clergé. Ce désengagement aura pour conséquence de créer un système élitiste où seules les familles les plus aisées auront les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école.

Même si plusieurs favorisaient l'élitisme dans le système de l'éducation québécois, il n'en reste pas moins que certains autres dont Pierre-Joseph Chauveau, qui deviendra premier ministre en 1867, optaient plutôt pour une démocratisation des institutions d'enseignement. Pour ce dernier, il fallait que les moins nantis, avec l'aide d'une taxe prélevée aux plus riches, s'instruisent davantage, et ce, dans une perspective d'enrichissement collectif.

Le riche, par sa contribution pour l'instruction des enfants du pauvre, les fait sortir de cette condition humiliante, et, en les émancipant, le riche s'émancipe lui-même de l'obligation de subvenir à leurs besoins sous forme d'aumônes répétées (...) avec l'instruction aucun n'est à charge à ses parents, à ses amis, à ses

voisins, ni comme nécessaire, ni comme déprédateur; et le riche, vivant ainsi au milieu de citoyens, de voisins prospères et heureux, n'a rien à craindre, rien à payer, si ce n'est pour atteindre le but de la loi, dans lequel chacun trouve son avantage.⁵⁹

Le thème de la démocratisation de l'éducation, qui sera un véritable leitmotiv quelque cent ans plus tard au Québec est d'ailleurs amplement abordé par Hélène Sabourin, dans sa thèse de doctorat intitulée *À l'école de P.-J.-O. Chauveau*. L'auteure nous montre que Chauveau avait une conception plus vaste que celle de ses devanciers de la mission de l'instruction publique, car le politicien défendait l'idée que celle-ci «déborde du strict cadre scolaire, qu'elle puise à toutes les sources, que tous y aient accès et à tout âge⁶⁰»

Malgré l'action progressiste de Chauveau, l'État jouait somme toute un rôle mineur dans l'éducation de la jeunesse, lorsqu'on le compare avec aujourd'hui. Pour sa part, l'Église restera le principal acteur de la scolarisation de la population. Ce sont d'ailleurs les congrégations enseignantes qui établissaient les règles de conduites à suivre dans les établissements scolaires et approuvaient le choix du personnel. De plus, toute personne gravitant dans le domaine éducatif devait à titre légal recevoir l'aval des autorités ecclésiastiques.

⁵⁹ *Ibid*, p. 55.

⁶⁰ Hélène Sabourin, *À l'école de P.-J.-O. Chauveau*, Montréal, Éditions Leméac, 2004, p. 10.

Les lois civiles obligeaient les maîtres à obtenir de l'évêque l'autorisation d'enseigner. Le pouvoir civil confirmait le monopole de l'Église dans le domaine scolaire, à la fois sur les contenus et le personnel, car il y voyait son avantage.⁶¹

Étant contrôlé par l'Église, le système d'éducation sera pendant plusieurs siècles un outil de promotion de la religion chrétienne, à un point tel que les notions reliées à la foi catholique occuperont une place de premier plan dans les programmes de formation.

En plus de ses caractéristiques élitistes et religieuses, il faut aussi ajouter que le système d'éducation d'avant 1960 favorisait davantage les garçons que les filles. Selon la professeure d'histoire sociale Andrée Dufour, il apparaît clair que l'école québécoise a longtemps été réservée à la gentry masculine et que seule cette dernière pouvait aspirer à une scolarisation significative. Aujourd'hui, une telle injustice serait vivement décriée, pourtant, cette ségrégation sexuelle était perçue à l'époque comme tout à fait normale et largement partagée dans la société québécoise.

Le haut clergé catholique (...) interdit [au milieu du XIXe siècle] la mixité en classe sous peine de refus de sacrements. Une paroisse ou un canton qui ne peut s'offrir qu'une classe choisit de préférence de l'ouvrir aux garçons. On considère à l'époque que l'éducation des filles, domestique et religieuse essentiellement, doit se faire à la maison, par la mère surtout. Les filles se trouvent donc défavorisées sur le plan de la

⁶¹ *Ibid*, p. 15.

scolarisation.⁶²

La mixité scolaire, quoique problématique pour les autorités religieuses dans les faits, a toutefois été un phénomène courant dans bien des régions en milieu rural. Le nombre réduit d'enfants dans plusieurs endroits de la province obligeait les administrateurs à réunir les garçons et les filles, ainsi que les jeunes de tous âges dans les mêmes classes. Si cette pratique était connue et tolérée par l'Église, elle restait contre-indiquée pour les adolescents. C'est ainsi que jusqu'aux bouleversements sociaux de la Révolution tranquille, les filles et les garçons étaient habituellement séparés lorsqu'ils atteignaient l'adolescence. Cette division des genres s'expliquait en partie par la crainte de voir les jeunes se rapprocher sexuellement. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la division des genres fut longtemps courante chez les adultes. Que ce soit en contexte de travail ou de socialisation, la norme voulait que les hommes et les femmes soient séparés. À la maison, on considérait le salon comme l'apanage du genre masculin, alors que la cuisine était le sanctuaire des discussions entre femmes. Il était plus rare encore qu'un homme et une femme puissent devenir des amis intimes. En somme, les activités sociales et politiques étaient sexuellement divisées. Devant un tel constat, il apparaissait donc logique aux décideurs de l'époque que les jeunes gens soient divisés sur les bancs d'école. Il semble toutefois que dans certains milieux protestants, la mixité scolaire à l'âge de la puberté ait été permise.

⁶² *Op. Cit.* Andrée Dufour, p. 27.

Au primaire, la ségrégation des sexes était présente dans les villes et les villages. À la campagne, la cohabitation s'avérait nécessaire, la population étant trop faible pour doubler le nombre d'écoles. À l'école modèle⁶³ cependant, et plus encore à l'académie⁶⁴, qui accueillait des élèves un peu plus âgés, on trouvait intolérable toute promiscuité. Les établissements mixtes de ces ordres d'enseignement se trouvaient sous le contrôle de commissaires protestants, moins pointilleux sur ce sujet.⁶⁵

En somme, avant la Révolution tranquille, la ségrégation des genres dans les institutions scolaires au Québec était la norme. Du début de la colonisation jusqu'aux années 1960, les responsables de l'éducation autorisaient la mixité généralement lorsque les circonstances l'exigeaient, notamment en milieu rural. Les dirigeants, souvent des religieux, étaient habituellement, du moins pour ce qui est des catholiques, peu enclins à accepter un tel jumelage. En ce qui concerne les décideurs publics, ils avaient peu d'influence sur les choix éducatifs.

Malgré l'omniprésence de l'Église dans le système éducatif québécois, le XIXe siècle marquera le début d'une intervention étatique dans les affaires scolaires. Cette présence que le clergé interprétait comme étant de l'ingérence, se concrétisera par de nombreuses mesures législatives ayant pour but de régulariser et de superviser l'ensemble des institutions scolaires de la province. Cette mainmise de l'État, quoique incomparable avec celle

⁶³ Quoique sa définition soit variable selon les régions et l'époque, l'école modèle était une institution qui accueillait généralement des élèves de la première à la sixième année scolaire. Il s'agissait essentiellement d'une école primaire.

⁶⁴ Contrairement à l'école modèle, les académies recevaient les élèves jusqu'à la huitième année. Les élèves pouvaient donc y faire entièrement les études primaires et une importante partie de ce qui s'appellera plus tard les études secondaires.

⁶⁵ *Op.Cit*, Jean-Pierre Charland, pp. 133-134.

qu'auront les politiciens à l'heure de la révolution du gouvernement Lesage cent ans plus tard, sera tout de même le début de la présence des décideurs publics dans les affaires éducatives. Pour plusieurs ecclésiastiques, il était inconcevable que la gestion des écoles passe aux mains des politiciens.

L'horizon se noircit d'une manière alarmante, ici comme en Europe. Un esprit d'insubordination et d'irrégion machine dans les ténèbres un système de subversion général (...). On cherche à faire ici ce qu'on vient de faire dans la trop malheureuse France, soustraire l'éducation au contrôle ecclésiastique, c'est-à-dire porter un coup mortel au sanctuaire.⁶⁶

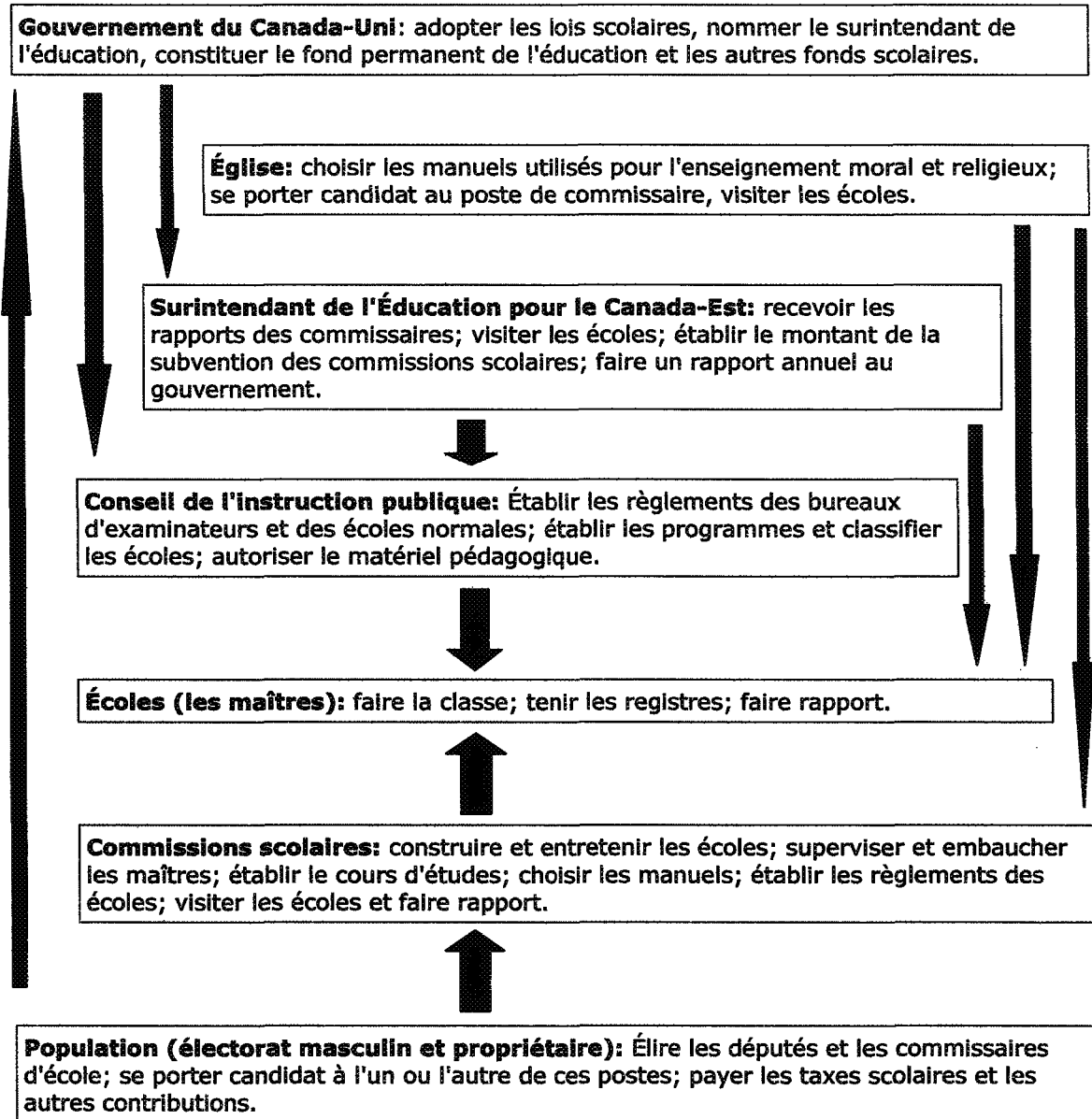
D'autre part, même s'il y avait des pressions exercées par le clergé catholique, l'État interviendra dans les affaires éducatives du Québec en instaurant différentes lois telles que la *loi sur les écoles de fabrique* instaurée en 1824, et la *loi sur les écoles de syndics* adoptée en 1829. Essentiellement, ces mesures législatives avaient pour but de permettre à une plus grande part de la population d'avoir accès aux écoles élémentaires, et ce, en fournissant des capitaux pour la mise en chantier de bâtiments scolaires, ainsi que pour rémunérer les enseignants.

Afin de subventionner adéquatement le système éducatif, les décideurs publics décidèrent d'organiser un système où des commissions scolaires,

⁶⁶ Louis-Philippe Audet, *Le système scolaire de la province of Québec. Tome 5. Les écoles élémentaires dans le Bas-Canada, 1800-1836*, Québec, Éditions de l'érable, p.171-172.

institutions autonomes prélevant des taxes, devaient chapeauter l'ensemble des initiatives éducatives de la collectivité. Ces institutions, toujours actives aujourd'hui, et maintes fois fusionnées au cours des deux derniers siècles, devaient rendre des comptes au surintendant de l'Éducation, au ministre de l'Instruction publique quelques décennies plus tard, alors que depuis 1964, c'est le ministre de l'Éducation qui en est responsable

Schéma 1 : L'organisation scolaire au Québec en 1856



Source : Jean-Pierre Charland, *L'histoire de l'éducation au Québec, de l'ombre du clocher à l'économie du savoir*, ERPI, Ville St-Laurent, p. 15.

L'organisation scolaire telle que représentée dans le précédent schéma fut effective jusqu'en 1964. Mis à part quelques modifications structurelles, dont celle de 1897 créant le département de l'Instruction publique, le

système éducatif québécois restera le même jusqu'en 1964, années où sera créé le ministère de l'Éducation du Québec.

1.5 L'éducation au Québec depuis 1960: laïcité, universalité et mixité des genres.

Bouleversant la société québécoise, tant par ses idées réformistes que par son interventionnisme étatique, le gouvernement de Jean Lesage marquera aussi le monde de l'éducation à partir des années 1960. Grâce à une réforme structurelle importante, circonscrite dans un contexte social favorable aux changements, les décideurs publics de l'époque élaboreront une dizaine de projets de lois d'envergure nommés *Grande charte de l'éducation*. Cette nouvelle législation apportera notamment le prolongement de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 15 ans, la gratuité scolaire, l'octroi de bourses, ainsi que le financement pour la construction de nombreux collèges et universités. Toutes ces actions auront pour but de permettre à un plus grand nombre d'individus, indépendamment de leur situation sociale et de leur sexe, d'accéder à une éducation de qualité.

Afin de légitimer ces nouvelles orientations, le gouvernement Lesage demanda à un groupe de personnes influentes du milieu de l'éducation, et ce, sous la présidence du recteur de l'Université Laval de l'époque, Mgr

Alphonse-Marie Parent, de faire la lumière sur le système éducatif. Connu sous le nom de Commission Parent, celle-ci fera d'importantes recommandations concernant l'accessibilité aux études, l'égalité des chances à la réussite et la mixité des genres dans un même contexte d'apprentissage. Ce serait un euphémisme de prétendre que ces propositions allaient modifier la structure du système éducatif d'avant la Révolution tranquille. Pour ce qui est du clergé, quoique plusieurs aient contesté les nouvelles recommandations, notamment celles concernant la laïcisation du personnel enseignant et la création du ministère de l'Éducation, l'ensemble des ecclésiastiques de la province ont dû se résigner à entrevoir le futur dans un nouvel ordre éducatif dans lequel l'État prendrait toute la place. Quant au reste de la population, elle semblait relativement enthousiaste devant l'éventuel projet de loi.

Ce changement de perspective ne reçut pas un accueil enthousiaste de tous les acteurs sociaux. La levée des boucliers des milieux cléricaux et conservateurs, suscitée par le dépôt du projet de loi devant instituer le ministère de l'Éducation, en 1963, incita le gouvernement libéral à en retarder l'adoption. (...) Si les voix conservatrices ne se turent pas toutes (...) la société québécoise s'avéra suffisamment favorable aux changements proposés pour que les gouvernements successifs du Parti libéral (1960-1966) et de l'Union nationale (1966-1970) se fassent les porteurs du projet.⁶⁷

En plus des importants changements reliés à la création du ministère

⁶⁷*Ibid*, Jean-Pierre Charland, p. 164.

de l'Éducation, les années 1960 verront apparaître le système scolaire que l'on connaît actuellement dans lequel se succèdent les études primaires, secondaires, collégiales et universitaires. Avec la création du ministère de la Jeunesse, l'ancêtre direct du ministère de l'Éducation, la structure organisationnelle allait elle aussi se complexifier. Dès 1962, un plan élaboré de ce que serait cette organisation avait été conçu par les décideurs publics.

Schéma 2 :

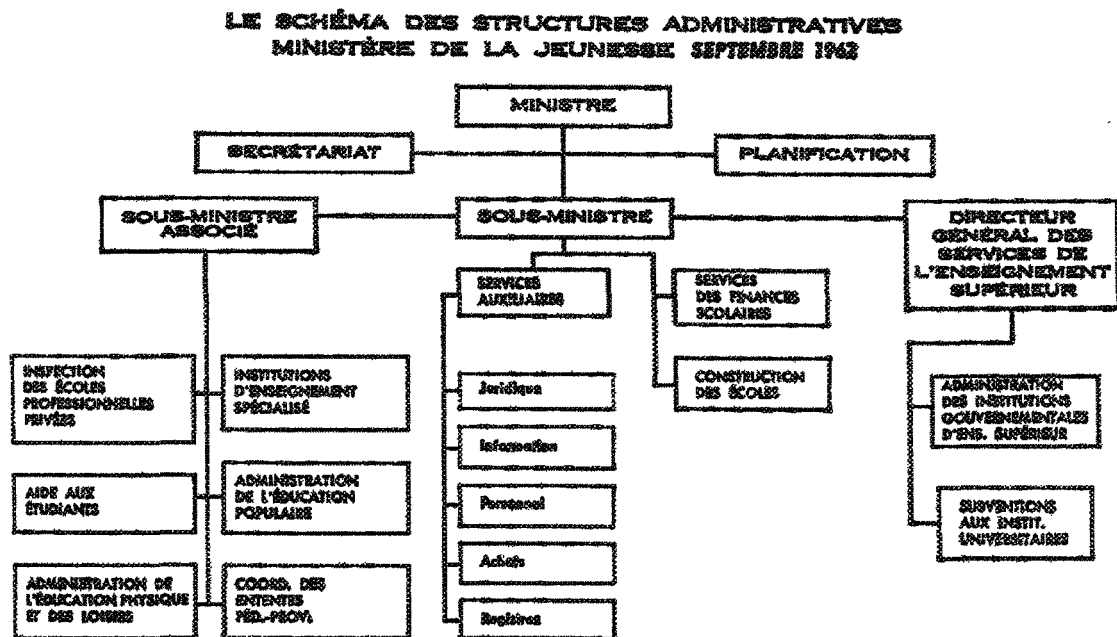


Tableau No 1

Source : Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Tome I. Les structures supérieures du système scolaire, disponible sur le site Internet *Les classiques des sciences sociales* à l'adresse http://classiques.ugac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_1/volume_1_figures/vol_1_figure_1.html.

Tel que mentionné plus tôt, la réforme éducative des années 1960 a aussi mis fin à l'unisexualité des genres dans plusieurs écoles publiques. Il faut à cet effet se rappeler de l'automne de l'année 1965 comme un moment charnière dans le mouvement de mixité scolaire, car si le jumelage sexuel était déjà courant dans les écoles de rang, et que certaines écoles primaires connaissaient cette réalité, c'est à partir de septembre 1965 que le phénomène s'accélèrera. Cette transformation importante s'effectuera dans la foulée de ce que l'on a appelé à l'époque l'*Opération 55*.

Plusieurs lois adoptées par le nouveau ministère viennent modifier le paysage de l'éducation au Québec. En 1965, l'*Opération 55* dote la province d'équipements scolaires adéquats pour offrir l'enseignement secondaire à tous. L'opération conduit au regroupement des 1500 commissions scolaires à 64, soit 55 commissions scolaires catholiques et 9 protestantes.⁶⁸

L'*Opération 55* eut des répercussions importantes sur le milieu scolaire québécois. Alors que cette restructuration était l'initiative du nouveau ministère de l'Éducation, les commissions scolaires de toutes les régions ont dû fusionner, et ce, malgré les réticences de plusieurs. C'est à cette époque que furent créées les commissions scolaires régionales qui avaient pour objectif de gérer les écoles du niveau secondaire. Réunir 1500 entités

⁶⁸ Raymond Charette. «Que se passait-il avant 1960», *D'une génération à l'autre*, 1961, <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/dossiers/45/>.

administratives pour en former seulement 64 fut un véritable tour de force pour les décideurs publics.

Contrairement à *l'Opération 55*, l'introduction de la mixité scolaire dans les écoles de la province, telle que recommandée par la commission Parent, se fera quant à elle progressivement. Bien que les Québécois n'aient pas semblé s'opposer à ce changement, ce que nous démontrerons lors des chapitres suivants, il reste que le Québec est la province qui a mis le plus de temps à convertir ses écoles au régime de la mixité scolaire. En 1966, alors que les recommandations du rapport Parent, quant au jumelage dans les institutions d'enseignement, commençaient à être mises en application par les décideurs scolaires québécois, les autres provinces avaient déjà depuis un certain temps opté pour la cohabitation sexuelle dans leurs établissements primaires et secondaires. Le tableau suivant montre de façon non équivoque à quel point le Québec a pris davantage de temps, et ce, plus que partout ailleurs à instaurer la coéducation dans ses institutions catholiques.

Tableau 1 : État de la mixité scolaire dans les écoles publiques de quelques provinces canadiennes selon le catholicisme en 1966

Province	Pourcentage d'écoles mixtes du niveau primaire catholique	Pourcentage d'écoles mixtes du niveau secondaire catholique	Pourcentage d'écoles mixtes du niveau primaire non-catholique	Pourcentage d'écoles mixtes du niveau secondaire protestant non-catholique
Québec	50%	3%	100%	98%
Alberta	100%	95%	100%	100%
Colombie Britannique	93%	37%	100%	100%
Manitoba	N.D.	N.D.	93%	99%
Nouveau-Brunswick	N.D.	N.D.	100%	100%
Nouvelle-Écosse	N.D.	N.D.	98%	98%
Ontario	N.D.	N.D.	100%	100%
Saskatchewan	98%	93%	100%	100%

Source : Marcel de Grandpré, *La coéducation dans les écoles de 45 pays*, Québec, Éditions Paulines, 1973, 334 p.

En observant les données ci-dessus, nous constatons que le catholicisme, religion de la majorité francophone, semble avoir été un frein au regroupement des garçons et des filles dans les salles de cours. En fait, il y a certainement corrélation entre celle-ci et la non-association des genres, car dans la même province, les élèves de confessionnalité protestante cohabitaient généralement avec le sexe opposé. Malgré les liens indéniables qui existaient entre catholicisme et ségrégation sexuelle, il faut toutefois constater que dans les écoles catholiques des autres provinces canadiennes,

le phénomène était fort différent, car dans la plupart d'entre elles, les jeunes étaient jumelés peu importe la confessionnalité. Cependant, en Colombie Britannique, la situation, quoique moins marquante, était semblable à celle du Québec au niveau des études secondaires.

Sur le plan international, les statistiques de 1966 révèlent que les écoles catholiques québécoises ont été parmi les dernières à suivre le mouvement de cohabitation des genres dans les institutions d'enseignement. Si des pays comme la France et l'Espagne ont davantage fait preuve de conservatisme à cet égard, dans la majeure partie du monde, les élèves de tout âge cohabitaient peu importe le sexe, et ce, dans les mêmes salles de cours.

Sur 30 pays, 23, soit 77%, ont une coéducation presque totale; dans 90% des pays, au moins la moitié des écoles sont mixtes. La situation est pratiquement identique dans tous les continents, mais on peut noter, en Afrique et en Europe, un peu plus de dispersion⁶⁹.

Comme l'indique le tableau suivant, même si tous les États n'ont pas suivi le mouvement de mixité scolaire au même rythme, plusieurs d'entre eux avaient généralisé le jumelage des genres dans leurs institutions bien avant le Québec.

⁶⁹ Marcel de Grandpré, *La coéducation dans les écoles de 45 pays*, Éditions Paulines, Québec, 1973, 334 p.

Tableau 2 : État de la mixité scolaire dans les écoles officielles (publiques) de quelques pays du monde en 1966⁷⁰

Pays	Pourcentage d'écoles mixtes du niveau primaire	Pourcentage d'écoles mixtes du niveau secondaire
Espagne	N.D.	0%
États-Unis	100%	100%
France	48%	14%
Japon	100%	100%
Nouvelle-Zélande	N.D.	73%
Pays-Bas	100%	87%
Royaume-Uni	90%	90%*

Source : Marcel de Grandpré, *La coéducation dans les écoles de 45 pays*, Québec, Éditions Paulines, 1973, 334 p.

*Secondaire moderne

Pour ce qui est du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la mixité scolaire s'est instaurée sensiblement au même moment que dans le reste du Québec. Les recherches que nous avons effectuées sur le territoire régional nous montrent en effet que la région ne fait pas exception à cet égard. Cependant, comme nous le verrons plus tard, les écoles de Chicoutimi prendront plus de temps à jumeler les garçons et les filles. Afin de comprendre ce phénomène unique à cette ville, nous exposerons dans les prochaines sections quel est le contexte historique dans lequel les écoles du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entité administrative du secteur de Chicoutimi, se sont développées.

⁷⁰ *Ibid*

1.6 L'éducation au Saguenay-Lac-St-Jean depuis 1838

Ouverte à la colonisation très tardivement (1838), la région du Saguenay-Lac-St-Jean a vu ses premières écoles se construire dans le tournant des années 1850. À l'époque, les seuls établissements qui offraient des services éducatifs étaient quelques écoles de rang ou de village, et ce, dans les endroits où la démographie le permettait. Si à certains endroits la situation semblait propice à l'émergence d'un système scolaire structuré, il faut toutefois préciser que globalement, le réseau régional de l'éducation y était, comme ce fut le cas dans l'ensemble des nouvelles régions de l'époque, plutôt anarchique.

Au XIXe siècle, son isolement (le Saguenay-Lac-St-Jean) (...) aurait accentué tous les problèmes déjà aigus dans l'ensemble de la province (recrutement du personnel, distribution de matériel, recensement scolaire, inspection des écoles, présence en classe, coûts de transport). Si bien que nous croyons qu'avant la construction de la ligne de chemin de fer reliant l'est à l'ouest de la région et son ensemble au reste du Québec, le développement de l'éducation des régionaux a été tout à fait inconstant, voire même quasi anarchique.⁷¹

Si peu de jeunes s'instruisaient alors, ceux qui désiraient poursuivre leurs études au-delà de la formation élémentaire devaient quitter la région afin de joindre les établissements d'enseignement supérieur des grands

⁷¹ Jacques Ouellet, *L'instruction publique au Saguenay (1876-1966) à travers les rapports du surintendant de l'instruction publique : une étude exploratoire*, Chicoutimi, mémoire de maîtrise, UQAC, 1984, p.31.

centres urbains de la province. Devant ce problème, l'abbé Dominique Racine fonda en 1873 un séminaire à Chicoutimi, qui encore aujourd'hui reçoit et instruit des centaines d'élèves à chaque année. De 1873 à 1910, le Séminaire de Chicoutimi sera la seule institution à dispenser à ses élèves un enseignement supérieur au niveau primaire; la première vocation du séminaire étant de former des jeunes hommes à la prêtrise. Cette exclusivité prendra fin seulement lorsque sera construite l'école normale des filles pour futures enseignantes à Chicoutimi.

Entre 1873 et 1910, fréquenter les écoles «autres que primaires» ne pouvait signifier autre chose que fréquenter le Séminaire du Chicoutimi. En 1911, l'école normale des filles est fondée à Chicoutimi.⁷²

A partir de 1916, d'autres types d'institutions scolaires spécialisées, à l'instar des écoles ménagères et techniques, verront le jour dans la région. Ensuite, ce sera au tour des villes de Mistassini et Roberval d'accueillir respectivement, à la fin des années 1920, le Juvénat de St-Bernard (école classique pour garçons) et une école normale de jeunes filles. Si les villes et villages les plus peuplés pouvaient se permettre d'offrir des services éducatifs relativement de qualité, pensons par exemple aux nombreuses écoles de type classique qui virent le jour au milieu du XXe siècle, il faut toutefois préciser que pendant longtemps, les secteurs les plus éloignés géographiquement de la région furent démunis d'un point de vue éducatif.

⁷²*Ibid*, p. 51.

Le développement du système d'éducation du Saguenay-Lac-St-Jean s'est effectué en se conformant aux normes éducatives établies dans le reste du Québec. Les matières enseignées ainsi que la structure scolaire étaient essentiellement calquées sur les pratiques des grands centres comme Québec et Montréal. Au Saguenay-Lac-St-Jean comme ailleurs dans la province, il y avait trois types d'écoles: l'élémentaire, l'école modèle aussi appelée le primaire complémentaire, ainsi que l'académie que l'on désignait aussi comme le primaire supérieur. Vers 1870, il suffisait de quatre ans à un élève de la région pour compléter sa scolarité. Toutefois, en 1937, l'ensemble des niveaux s'effectuera en douze années. À cette époque, les écoles primaires, complémentaires, ainsi que supérieures furent d'une durée respective de 7, 2, et 3 années. Même si le système éducatif était mieux élaboré qu'à ses débuts, il faut tenir compte que la fréquentation scolaire était très faible dans l'ensemble de la province et que cette réalité était similaire dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

Au milieu des années 1910, seulement 4% des écoliers catholiques sont inscrits en 5e année, et à peine 1% en 7e. Certains patrons sont opposés à l'obligation scolaire qui pourrait tarir une source de main-d'oeuvre économique.⁷³

⁷³ *Ibid*, Andrée Dufour, p. 28.

En 1956, la réforme éducative québécoise qui créa les écoles secondaires aura des impacts dans la région. Cette modification structurelle ne touchera pas le primaire qui restera d'une durée de sept ans. Toutefois, les administrateurs devront unir les écoles complémentaires et supérieures afin de les ajuster au nouveau système. Ce bouleversement mènera à la construction de nombreuses écoles publiques secondaires ayant pour but de répondre aux besoins d'une population en augmentation constante. La nouvelle donne démographique occasionnée par le baby-boom de l'après-guerre prit au dépourvu les décideurs publics à un point tel que lors de la mise en chantier des nouveaux établissements d'enseignement, une multitude d'élèves de la région seront envoyés, faute de places, dans des maisons privées que louaient les commissions scolaires. Il semble, selon des témoignages, que cette réalité ait été vécue tant au Saguenay qu'au Lac-St-Jean Est. En plus de la location de maisons privées, les décideurs scolaires durent établir le partage des institutions d'enseignement en deux temps, de telle sorte que plusieurs milliers d'élèves connurent à l'époque les systèmes à double horaire. Alors qu'une moitié de jeunes fréquentaient l'école du matin jusqu'au début de l'après-midi, une deuxième moitié bénéficiait des services de cette même école mais cette fois, de l'après-midi jusqu'au soir. Cette cohabitation a eu comme objectif de maximiser l'utilisation des établissements d'enseignement dans un contexte de réaménagement des espaces scolaires.

En plus des bouleversements administratifs engendrés par le boom démographique des années 1950 et 1960, les commissions scolaires de la région durent aussi se préoccuper d'intégrer les nouveaux programmes de formations, ainsi que de gérer les ressources didactiques telles que les manuels scolaires devenus gratuits en 1960.

Il est proposé et résolu d'établir pour septembre 1960, la gratuité des livres pour tous les élèves de la 1^{er} à la 12^e année inclusivement, selon l'article 222 du Code scolaire, tel qu'amendé par la loi 39.⁷⁴

Si la gratuité scolaire fut accueillie favorablement par l'ensemble de la population, il n'en fut pas de même quant à un autre bouleversement : la centralisation des institutions scolaires. Ainsi, de 1960 à 1964, de nombreuses écoles de rang furent forcées de mettre fin à leurs activités. Cette réalité créa dans certains cas une véritable commotion et les citoyens vivant en milieu rural s'opposaient vivement à la perspective d'envoyer leurs enfants en ville. En plus de la polémique engendrée par les fusions d'écoles au profit des milieux urbains, l'augmentation substantielle du taux de taxation scolaire a été au cœur des mécontentements de l'ensemble des citoyens des commissions scolaires régionales des années 1960. Le dépouillement que nous avons effectué de la presse locale (Voir chapitre 2) nous prouve d'ailleurs que ces thèmes préoccupaient la population.

⁷⁴ Laurier Duchesne, *La Commission scolaire de Chicoutimi*, Chicoutimi, Éditions Félix, 1999, p. 116.

Pour ce qui est de la mise en place de la mixité scolaire, sujet que nous aborderons davantage dans les chapitres 2 et 3, elle occupera une place limitée ne suscitant pas de véritables débats sur la place publique. Si quelques articles ont été écrits ici et là, il faut toutefois préciser qu'ils ont été plutôt rares.

Quelle que soit la visibilité médiatique du problème de la cohabitation des genres dans les salles de classe, celle-ci s'est bel et bien concrétisée dans l'ensemble de la région entre 1965 et la fin des années 1970, et ce, dans la totalité des institutions publiques. En ce qui concerne les écoles privées, certaines sont restées unisexes jusqu'aux années 1990, les dernières à s'être converties à la mixité scolaire étant le Séminaire de Chicoutimi et le Lycée du Saguenay, tous deux maintenant fusionnés dans une même institution.

1.7 Bilan géo-historique de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Il est essentiel de comprendre ce que représente, tant d'un point de vue géographique qu'historique, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, car celle-ci est l'espace administratif visé par la présente recherche. C'est pourquoi la prochaine section du mémoire a comme objectif de présenter cette entité administrative.

Très vaste en terme de territoire (voir annexe 1), la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay gère actuellement quelque 33 écoles primaires, 5 écoles secondaires, 4 centres pour la formation professionnelle, 2 écoles pour adultes, ainsi que d'autres établissements offrant divers services. Résultat de nombreuses fusions au cours des années, cette commission scolaire administre les institutions scolaires des secteurs de St-David de Falardeau jusqu'à Petit-Saguenay, en passant par Chicoutimi et La Baie. Cette commission scolaire est la plus grande de la région du Saguenay-lac-St-Jean considérant que sa clientèle scolaire est plus élevée (plus de 11 000 élèves) que ses homologues régionaux.

**Tableau 3 : Liste des localités et écoles desservies par la Commissions
scolaire
des Rives-du-Saguenay**

Localités	Écoles
Chicoutimi	<p>Primaire André-Gagnon Antoine de Saint-Exupéry Sainte-Bernadette De la Pulperie Des Quatre-Vents Félix-Antoine Savard L'Horizon Marguerite d'Youville Le Roseau Notre-Dame-du-Rosaire Sainte-Claire Saint-Cœur-de-Marie Saint-Antoine La Carrière Saint-Isidore Saint-Denis Vanier</p> <p>Secondaire Charles-Gravel Dominique-Racine Lafontaine Centre jeunesse Saint-Georges</p>
Saint-Fulgence	Mont-Valin (primaire)
Petit-Saguenay	Du Vallon (primaire)
Rivière-Éternité	Marie-Médiatrice (primaire)
Saint-Félix-d'Otis	Saint-Félix (primaire)
L'Anse Saint-Jean	Fréchette (primaire et secondaire)
Laterrière	Notre-Dame (primaire) Des Jolis-Prés (primaire)
La Baie	<p>Primaire Georges-Vanier Médéric-Gravel Saint-Joseph Sainte-Thérèse</p> <p>Secondaire La Baie</p>

Ferland-Boileau	Saint-Gabriel (primaire)
Sainte-Rose-du-Nord	Sainte-Rose (primaire)
Saint-David-de-Falardeau	Saint-David (primaire)

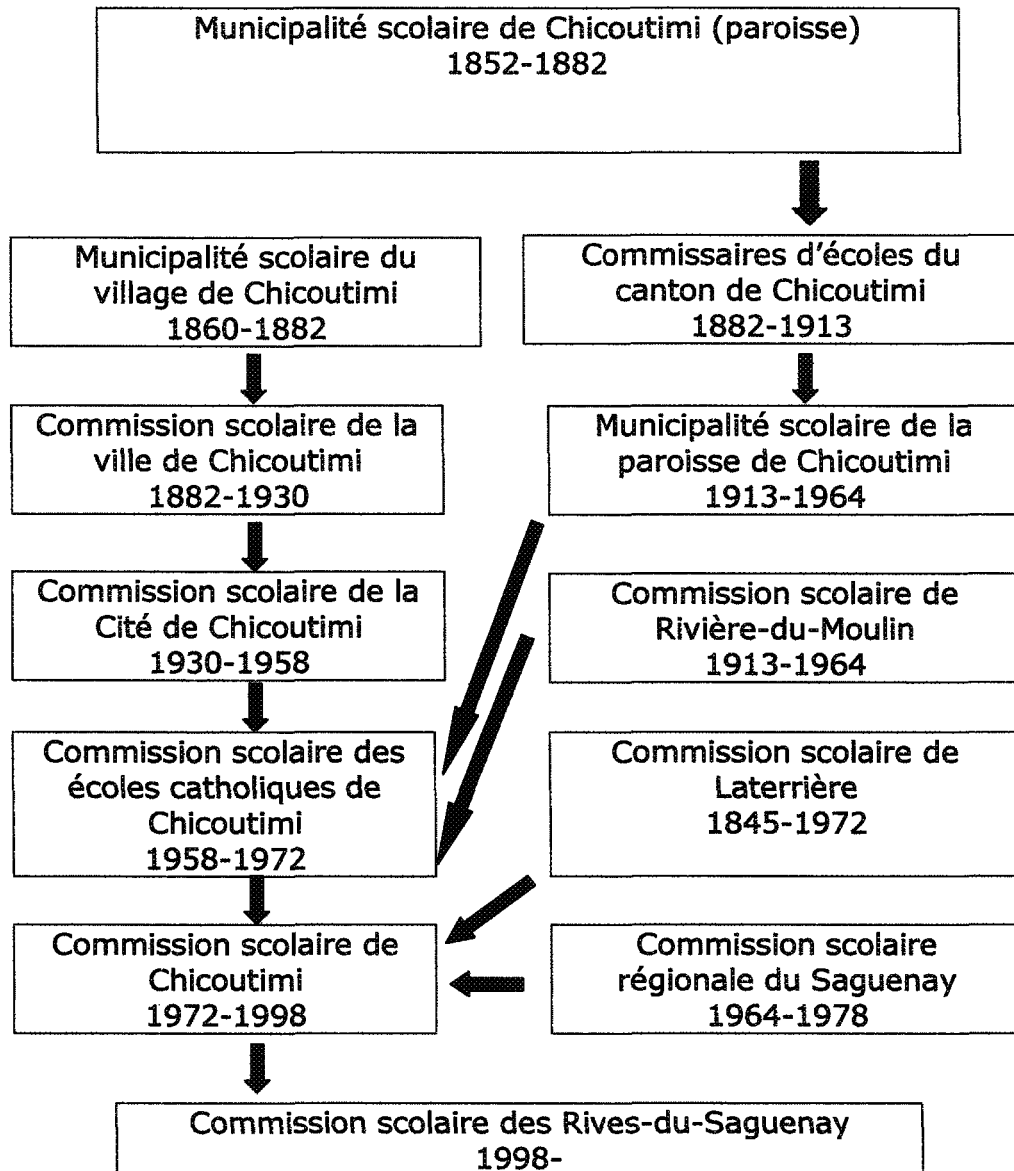
Source : Site Internet de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
 Adresse : <http://www.crsaguenay.qc.ca/web/document/U110/Listeofficielle.pdf>

Comme l'indique le tableau précédent, plus de la moitié des institutions scolaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay proviennent de Chicoutimi. En effet, 55% des écoles primaires, ainsi que 66% des écoles secondaires **se situent** dans cette localité. De plus, la plupart des centres administratifs de la commission scolaire y sont situés. Considérant la prépondérance de Chicoutimi sur l'ensemble de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tant par son poids démographique que par son influence administrative, la présente recherche cible principalement cette réalité territoriale. Aussi, il serait long et fastidieux d'étaler toutes les étapes historiques de chaque localité, d'autant plus que plusieurs secteurs ont connu une évolution sensiblement similaire. Finalement, le but de la présente recherche étant d'étudier la mise en place de la mixité scolaire dans les institutions publiques de la région effectuée essentiellement entre 1965 et 1977, il apparaît inutile de faire le portrait historique de tous les secteurs depuis les années 1850. Afin de faire un bilan attractif et concis, la localité ciblée par ce bilan historique sera donc le secteur de Chicoutimi, qui est au cœur de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, cette dernière étant la principale réalité administrative visée par ce mémoire.

Chicoutimi a été l'une des premières localités régionales à voir naître sur son territoire une commission scolaire. En effet, c'est en 1860 que prit forme ce que l'on appelait à l'époque la Municipalité scolaire du village de Chicoutimi. À ses débuts, le village comptait déjà une école modèle pour les garçons tandis que pour les filles, il y avait une école élémentaire dirigée par une institutrice. Cette ségrégation sexuelle était la norme dans l'ensemble des établissements d'enseignement du Québec, même si à certains endroits, surtout dans les écoles de rang, la cohabitation des genres était nécessaire faute d'effectifs.

Rapport-Gratuit.com

Tableau 4 : Tableau synoptique des commissions scolaires de la rive sud du Saguenay⁷⁵



Source : Laurier Duchesne, *La Commission scolaire de Chicoutimi*, Éditions Félix, 1999, p. 27.

À ses débuts, la Municipalité scolaire du village de Chicoutimi avait comme principal rôle de percevoir les taxes et d'ériger de nouvelles écoles.

⁷⁵ *Ibid*, p.27.

C'est avec l'autorisation du département de l'Instruction publique du Canada-Est et du surintendant de l'Éducation Pierre Joseph Olivier Chauveau que prit forme la nouvelle entité administrative.

J'ai l'honneur de vous informer que Son excellence le Gouverneur général en Conseil a bien voulu, le 23 juin courant, ériger en municipalité scolaire distincte séparée le village de Chicoutimi avec les limites suivantes lesquelles sont au Nord : la rivière Saguenay, au Sud : le no 4, des lots de fermes des 9^e et 10^e rangs Sud-Ouest du chemin Sydenham, à l'Ouest : le no 1 des 14^e et 15^e rangs Sud-Ouest du chemin Sydenham, le no 74 du rang Ouest du chemin Sydenham et les lots no 1, 2 et 3 du 3^e rang, au Sud-Ouest du chemin Sydenham⁷⁶.

Grâce à l'argent des contribuables, les responsables de la commission scolaire ne tardèrent pas à opter pour le financement de nouveaux bâtiments scolaires, que l'on appelait à l'époque des «maisons-écoles». C'est ainsi que verront le jour plusieurs institutions d'enseignement élémentaires sur des sites tels que l'actuel Conservatoire de musique et l'autogare de la rue Jacques-Cartier à Chicoutimi.

La municipalité scolaire du village de Chicoutimi accueille aussi dès 1864, avec l'établissement d'un pensionnat, les religieuses du Bon-Pasteur. Celles-ci contribuèrent à former les jeunes filles et plus tard, au début du XX^e siècle, les futures institutrices à l'École normale des sœurs du Bon-Pasteur de Chicoutimi.

⁷⁶ *Ibid*, p.30. Lettre de P.-J.-O. Chauveau à l'inspecteur Martin.

Dans la nouvelle commission scolaire de l'époque, il apparaît évident que l'abbé Dominique Racine, curé de Chicoutimi, était le personnage le plus influent en matière d'éducation. Président de la commission scolaire de 1862 à 1877, il parvint en 1873 à concrétiser un projet de séminaire pour la formation des prêtres dans le village. Cette réussite, combinée à l'arrivée des sœurs du Bon-Pasteur, plaça la religion au cœur de l'éducation de la jeunesse. Cette prépondérance ecclésiastique sera effective du début de la colonisation jusqu'aux années 1960.

La vie dans les écoles de la Municipalité scolaire du village de Chicoutimi était sensiblement la même que dans les autres petites commissions scolaires de la province. Les élèves évoluaient dans des bâtiments souvent mal chauffés et faisaient l'apprentissage de matières telles que la lecture, la grammaire, l'écriture, l'histoire sainte, la géographie, l'histoire du Canada, l'arithmétique, la comptabilité, les règles de bienséance, etc. Afin de s'assurer de l'efficacité des méthodes pédagogiques, des inspecteurs attitrés par les instances gouvernementales devaient faire des visites ponctuelles dans les écoles et faire état de leurs constatations par le biais de rapports qu'ils remettaient à leurs supérieurs. Ensuite, les responsables du Conseil de l'Instruction publique pouvaient, lors des cas qu'ils jugeaient problématiques, congédier les instituteurs sur le champ, et ce, sans même la possibilité d'en appeler de la décision. Cette situation des

plus angoissantes pour le personnel enseignant était réelle non seulement à Chicoutimi, mais aussi dans l'ensemble du Québec.

Après avoir existé pendant plus de 20 ans, la Municipalité scolaire du village de Chicoutimi changea de nom en 1882. Sous l'appellation de Commission scolaire de la ville de Chicoutimi, la nouvelle entité consolida l'influence religieuse sur les affaires éducatives. En fait, la commission scolaire gérait alors davantage les bâtiments, étant responsable des rénovations et des nouvelles constructions, que l'enseignement lui-même.

Dès 1901, l'arrivée des Frères Maristes eut une influence significative sur l'éducation à Chicoutimi. Ce n'est pas un euphémisme de dire qu'ils ont été importants lorsque l'on constate que ceux-ci ont été responsables pendant des décennies de la scolarisation des jeunes garçons et plus tard, de l'enseignement professionnel dans la région.

Poursuivant ses efforts de consolidation, la commission scolaire s'était tournée vers les communautés religieuses enseignantes au début des années 1900 pour leur confier la direction de ses écoles primaires. C'était d'ailleurs cette idée qui fut à l'origine de la venue des Frères Maristes à Chicoutimi, communauté religieuse qui eut par la suite un incroyable impact sur l'enseignement professionnel au Saguenay⁷⁷.

De 1860 à 1930, la Commission scolaire de la ville de Chicoutimi fit construire de nombreuses écoles. De ces institutions d'enseignement, il faut

⁷⁷*Ibid*, p. 46.

noter qu'aucune école répertoriée ne tenait des classes unisexes. Cependant, il semble qu'il y ait eu cohabitation dans certaines écoles, alors que certaines institutions, à l'instar de l'école Saint-Joseph, accueillait des classes de garçons et de filles dans les mêmes bâtiments. Si l'on ne mixait pas les deux genres dans les salles de cours, il apparaît vraisemblable que cette mixité fut acceptable dans les mêmes infrastructures.

Si le secteur de Chicoutimi connut entre 1860 et 1930 une période florissante quant à la construction des bâtiments scolaires, les années 1930 à 1945 ne furent pas tout aussi prospères. En effet, la crise économique qui frappa l'Occident dès la fin des années 1929 eut des conséquences néfastes pour le système scolaire régional. La Commission scolaire de la Cité de Chicoutimi, qui remplaça la Commission scolaire de la ville de Chicoutimi dès 1930, eut d'importants problèmes financiers, à un point tel que les parents durent payer, par l'entremise de leurs enfants, les instituteurs et institutrices afin de bénéficier de leurs services quotidiennement.

En avril 1932, la crise sévissait toujours et frappait si durement la Cité de Chicoutimi que les commissaires de la commission scolaire [cette dernière qui avait de plus en plus de difficulté à percevoir les 45 000\$ de taxes scolaires] décidèrent à contrecœur d'imposer une contribution monétaire quotidienne aux parents à remettre aux institutrices par l'entremise des écoliers. Les directeurs d'écoles firent appliquer cette directive avec vigueur et les enfants qui n'avaient pas payé leur quote-part furent retournés chez eux.⁷⁸

⁷⁸ *Ibid*, p. 67.

Cette réalité impensable aujourd'hui, rappelle que le système scolaire d'alors était fragile et vulnérable aux conjonctures économiques. De plus, comme ailleurs au Québec, bien des enfants étaient privés d'école afin de contribuer, dans le cas des garçons, aux travaux de la ferme ou aux chantiers de bûcherons lors de la période hivernale. Chez les filles, les tâches ménagères pouvaient aussi les obliger à quitter le système scolaire. En période de crise économique, il devenait donc d'autant plus difficile d'instruire les enfants.

Après des années de misère, la Commission scolaire de la Cité de Chicoutimi connut une recrudescence de la scolarisation lorsque la Deuxième Guerre mondiale se termina en 1945. L'après-guerre, caractérisé par une prospérité économique, et un boom démographique important, marquera le début de la construction de nombreuses écoles à grande capacité d'élèves. Comme ailleurs au Québec, la commission scolaire, prévoyant l'arrivée massive de nouveaux élèves dans le système éducatif, dut s'organiser afin que tous puissent bénéficier des services scolaires. Afin de maximiser les espaces d'enseignement, les décideurs créèrent des calendriers à double horaire. Ainsi, les écoles étaient fonctionnelles du matin jusqu'au soir et pouvaient accueillir le double de leur réelle capacité.

Pendant que s'organisait le système à horaire double, la Commission scolaire de la Cité de Chicoutimi donna son aval à la construction de nombreuses écoles sur son territoire.

Tableau 5 : Liste des écoles construites entre 1952 et 1963 à la Commission scolaire de la Cité de Chicoutimi	
Nom de l'établissement	Année
École St-Pierre	1952
École Sainte-Thérèse	1952
École Saint-Denis	1952
École Notre-Dame-du-Saguenay	1953
École Saint-Nom-de-Jésus	1953
Couvent Sainte-Marie-de-la-Présentation	1953
École Saint-Isidore	1954
École Notre-Dame-de-L'Assomption	1954
École Saint-Ignace	1954
École Jacques-Cartier	1955
Centre Saint-Philippe	1956
École Daniel	1956
École Saint-Antoine	1957
École Notre-Dame-de-Laterrière	1958
École Sainte-Bernadette	1958
École Marguerite-D'Youville	1959
École Jeanne-Mance	1959
Collège Pedneault	1960
École polyvalente Dominique-Racine	1960
École polyvalente Laure-Conan	1962
École André-Gagnon	1962
École Saint-Louis	1963
École polyvalente Lafontaine	1963

Source : Laurier Duchesne, *La Commission scolaire de Chicoutimi*, Chicoutimi, Éditions Félix, 1999, p.75.

La période de l'après-guerre fut sans contredit l'époque où il y a eu les changements les plus importants dans le système éducatif régional. En plus de la construction de nombreuses écoles, il y eu des modifications majeures dans les structures administratives. À la Commission scolaire de la Cité de Chicoutimi, ces transformations se feront sentir de différentes façons. Tout d'abord, par son annexion à d'autres commissions scolaires limitrophes, le secteur de Chicoutimi et les environs portera de 1958 à 1972 le nom de Commission scolaire des écoles catholiques de Chicoutimi. En plus de ce changement toponymique, qui avait entre autre comme objectif de plaire à

une portion de gens qui appréhendaient la laïcisation de leurs écoles, la mise en chantier des nouvelles écoles secondaires, ainsi que de nouveaux programmes de formation seront le point d'ancrage d'importants changements dans la nomenclature de l'école publique. Le tableau suivant, réalisé par l'archiviste Laurier Duchesne, trace un portrait global de l'évolution structurelle des programmes dans les écoles publiques au Québec. Il a été reproduit selon les travaux de Jacques Ouellet⁷⁹ et Gérard Filteau⁸⁰.

Tableau 6 : Nomenclature des programmes à l'école publique de 1888 à 1965

Dates	Années de scolarité												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
De 1888 à 1922	Scolarité théorique												
	École élémentaire				École-modèle		École académique						
1923	Cours primaire élémentaire						Cours primaire complémentaire						
	Préparatoire et inférieur 1 ^{er} et 2 ^e		Cours moyen 3 ^e et 4 ^e		Cours supérieur 5 ^e et 6 ^e		7 ^e et 8 ^e						
1929	Préparatoire et inférieur 1 ^{er} et 2 ^e		Cours moyen 3 ^e et 4 ^e		Cours supérieur 5 ^e et 6 ^e		7 ^e et 8 ^e			Cours primaire supérieur 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e			
1937	Primaire élémentaire de la 1 ^{er} à la 7 ^e						Primaire complémentaire 8 ^e et 9 ^e			Primaire supérieur 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e			
1956	École élémentaire de la 1 ^{er} à la 7 ^e						École secondaire de la 8 ^e à la 12 ^e						
1965	Primaire de 1 ^{er} à la 6 ^e						Secondaire de la 1 ^{er} à la 5 ^e						

Source : Laurier Duchesne, *La Commission scolaire de Chicoutimi*, Chicoutimi, Éditions Félix, 1999, p. 38.

⁷⁹ Jacques Ouellet, «Le développement du système scolaire au Saguenay-Lac-St-Jean, depuis 15 ans », *Saguenaysia*, vol.30, no 1, janvier-mars 1988, pp. 11-12.

⁸⁰ Gérard Filteau, *Organisation scolaire de la province de Québec*, Montréal, 1954, pp. 79-87.

La nomenclature des programmes à l'école publique des niveaux primaire et secondaire est restée la même depuis 1965. Depuis 40 ans, les principaux changements ont plutôt été apportés du côté des études professionnelles et postsecondaires, avec entre autres, la création en 1967 du réseau des collèges d'enseignement généraux et professionnels (cegep).

De 1972 à 1998, il y eut de nombreuses fusions de commissions scolaires tant dans la province que dans la région. En ce qui a trait à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, créée à l'aube de l'an 2000, elle est le résultat du regroupement de commissions scolaires antérieurement fusionnées. À cet effet, il n'est pas inutile de rappeler qu'avant les années 1970, les commissions scolaires responsables des services offerts au primaire et au secondaire étaient séparées et totalement indépendants. À Chicoutimi, c'est en 1978 que débuta le processus d'intégration des écoles primaires et secondaires. En vertu des recommandations du ministre de l'Éducation de l'époque, Jacques-Yvan Morin, les commissions scolaires de Chicoutimi, de Valin et de Baie-des-Ha! Ha! devenaient ainsi responsables de l'ensemble des écoles primaires et secondaires sur leur territoire. On désignait ces nouvelles entités administratives de «commissions scolaires intégrées».

Bref, la formation de l'actuelle Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit être appréhendée comme étant une réalité administrative résultant de nombreux regroupements au cours des décennies. Cette complexité institutionnelle, d'un point de vue historique, ne peut être

abordée, de façon purement chronologique, car chaque sous-ensemble administratif a évolué différemment. En fait, il serait simpliste de généraliser à un seul scénario de développement tout ce qui a été vécu dans l'ensemble des petites commissions scolaires qui forment depuis 1998 la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. La mixité scolaire en est d'ailleurs un bon exemple dans le sens où celle-ci s'est instaurée dans les écoles dans des temps et des rythmes différentiels. Si la polyvalente Charles Gravel, de l'ancienne Commission scolaire Valin connaissait déjà la coéducation avant 1970, les polyvalentes Lafontaine et Dominique Racine sont devenues mixtes seulement après 1973. Il en sera d'ailleurs question dans le prochain chapitre.

En somme, l'histoire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay est celle de plusieurs sous-ensembles administratifs. Si avant 1960, c'est le clergé, par l'entremise de différentes communautés religieuses enseignantes, qui prenait en charge l'éducation dans ce secteur, il faut savoir que depuis la Révolution tranquille, la gestion tend à se laïciser et à se centraliser. Les années 1960 et 1970 étant des périodes de bouleversements importants, les décennies qui suivront feront plutôt place à de nouveaux changements dans les programmes sans toutefois remettre en cause les avancées de l'après-guerre. En fait, de 1980 à 2000, on consolidera les acquis tout en accélérant la déconfessionnalisation des institutions d'enseignement.

Chapitre II

Sources et méthodes

Afin de faire le portrait de l'établissement de la mixité des genres dans les écoles primaires et secondaires de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, ce qui constitue le but principal de notre recherche, il a fallu utiliser différentes sources. Alors que dans la partie précédente, nous avons décrit comment, par une approche historique, il est possible d'appréhender la question dans sa globalité, la prochaine section a quant à elle comme finalité d'exposer l'objet de recherche, les sources primaires, secondaires et archivistiques sur lesquelles repose la présente étude, la critique de ces dernières, notre démarche de recherche, ainsi que les méthodes qui nous ont permis de l'analyser et de produire des résultats. Il faut aussi noter que la question des impacts de la cohabitation sexuelle, qui n'est pas au cœur de notre recherche, mais qui reste importante, car c'est elle qui suscite actuellement une certaine polémique sur la scène publique, sera abordée au troisième chapitre, et ce, lors de l'analyse des entrevues semi-dirigées. Le présent chapitre abordera très peu ce sujet même si nous verrons comment nous avons recueilli nos différents témoignages.

2.1 Objet d'étude : Chicoutimi, territoire intégré à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay

Plusieurs facteurs expliquent pourquoi le secteur de Chicoutimi a été préféré à d'autres localités. Avant même d'élaborer sur les raisons d'un tel choix territorial, il faut préciser qu'au départ c'était la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean qui devait être notre objet de recherche. Cependant, après un bon moment passé à y chercher des informations, il est devenu évident que ce ne serait pas Alma et les environs (cette commission scolaire administre les écoles de ces localités) qui procureraient le plus d'informations, et ce, non pas en raison d'un quelconque manque de collaboration des personnes ressources, mais bien parce que les documents conservés au centre d'archives de la commission scolaire sont difficilement utilisables faute d'inventaire. Lorsqu'il fut évident que *Les Minutes*, document réunissant l'ensemble des transcriptions des réunions des commissaires d'école du secteur Lac-Saint-Jean Est dans les années 1960 et 1970, serait à elles seules insuffisantes pour appréhender la question de la cohabitation des sexes en milieu scolaire, il fallut réorienter la recherche. Ce changement de cap se concrétisa par une nouvelle approche territoriale. Désormais, le mémoire ne ciblerait plus le Lac-Saint-jean Est, mais plutôt le territoire de Chicoutimi.

Même si de nombreux jours de recherche dans le secteur d'Alma et les environs n'ont, à première vue, mené à rien de concret, il n'en reste pas

moins que cela a permis de créer des repères quant au fonctionnement des commissions scolaires. La lecture de certains documents officiels, ainsi que la réalisation d'entrevues à même le territoire d'Alma ont contribué à développer des schèmes méthodologiques pour la recherche en milieu scolaire. Cet apprentissage aura servi ultérieurement lorsque l'étude fut portée sur le secteur chicoutimien. Sans présumer de l'identité des dynamiques de développement et des perceptions, il y a tout lieu de croire qu'elles ne diffèrent pas radicalement entre le Lac-Saint-Jean et Chicoutimi.

Pour divers avantages reliés à l'accessibilité et à la multiplicité des sources, il a été préférable, dans le cadre de cette recherche, de choisir Chicoutimi comme réalité géographique. Sa grande visibilité médiatique, concrétisée par la présence de journaux locaux, et ce, plus que partout ailleurs dans la région, est certainement une des raisons qui a favorisé notre choix. Par ailleurs, le livre *La Commission scolaire de Chicoutimi (1860-1998)*, rédigé par Laurier Duchesne et paru aux éditions Félix ainsi que l'ensemble des autres sources disponibles aux Archives nationales à Chicoutimi ont aussi aidé à tracer un portrait historique du territoire. Pour toutes ces raisons, Chicoutimi s'est avéré un choix logique. En plus de la multitude des sources, le secteur a aussi comme particularité d'être un endroit où la mixité a été généralisée tardivement dans les institutions scolaires. Cette caractéristique mérite que nous nous y attardions. Il en sera question dans la prochaine partie du mémoire. En somme, pour les différentes raisons évoquées ci-dessus, Chicoutimi a été préférée aux autres

localités de la région. Comme son territoire fait partie intégrante de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, cette dernière est devenue l'entité administrative ciblée par la présence recherche.

Si l'historiographie régionale, ce que nous avons vu précédemment, n'a pas permis d'en savoir davantage sur la manière dont la mixité scolaire s'est instaurée dans les écoles de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, il est toutefois logique de croire que des sources primaires imprimées et non imprimées auront su apporter des réponses à cette étude. Dans cette perspective, un travail rigoureux de collecte d'informations à même certains documents conservés dans les différents centres d'archives des commissions scolaires régionaux, des journaux locaux couvrant les années 1960 et 1970 ainsi que des revues pédagogiques conçues pour le corps enseignant de l'époque a été effectué (sources primaires imprimées). Aussi, nous verrons dans ce chapitre ce que les listes officielles de la clientèle scolaire fréquentant les écoles secondaires de l'ancienne Commission scolaire régionale Saguenay⁸¹ entre 1966 et 1977, et conservées aux Archives nationales à Chicoutimi, nous apprennent sur la mise en place progressive de la mixité sexuelle (sources officielles). Finalement, plusieurs personnes ayant vu s'installer la cohabitation sexuelle dans les écoles du territoire ont accepté

⁸¹ La Commission scolaire régionale Saguenay fut pendant les années 1960 et 1970 responsable de l'ensemble des écoles secondaires couvrant les secteurs de Chicoutimi, Chicoutimi Nord ainsi que La Baie et le Bas-Saguenay. Maintenant annexée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, c'est cette dernière qui a le mandat de gérer les archives de l'ancienne entité administrative.

de collaborer à la présente étude en témoignant de leur vécu dans des entrevues semi-dirigées (sources primaires non-imprimées)

2. 2 Les archives des commissions scolaires

Toutes les commissions scolaires possèdent un centre d'archives qui a pour but principal de conserver les relevés de notes de l'ensemble de la clientèle scolaire. Toutefois, la mission d'un tel endroit ne se limite pas à cette fonction. En effet, celui-ci garde aussi entre ses murs d'autres documents administratifs pouvant aider un chercheur à mieux comprendre certains phénomènes historiques. Ces sources écrites ont la caractéristique d'être objectives, car contrairement aux journaux, qui parfois font la promotion de certaines idées, ce sont la plupart du temps des documents administratifs qui se limitent à décrire les choix des décideurs publics. Dans une recherche qui a pour but non seulement de connaître l'opinion des gens qui ont vécu les premières heures de l'établissement de la mixité scolaire, mais aussi de savoir comment cela s'est instauré dans les faits, ces sources sont essentielles.

2.2.1 Les réunions des commissaires d'écoles de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean: *Les Minutes*

Afin de saisir la question de la mixité scolaire pour sa dimension administrative, il est très intéressant de lire les comptes-rendus des réunions des commissaires d'écoles. Dans le secteur de Lac-Saint-Jean Est, entre 1960 et 1975, l'ensemble des petites commissions scolaires qui géraient les écoles du territoire formaient une seule entité lors des réunions. Cette structure administrative intégrée se nommait la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean. À toutes les semaines, des délégués de chacune des petites commissions scolaires se réunissaient et décidaient des orientations du secteur de Lac-St-Jean Est. À ces occasions, un greffier transcrivait dans un cahier, à l'aide d'une machine à écrire, les décisions qui étaient prises lors de ces réunions. Que ce soit pour l'embauche du personnel, la mise en chantier de certains travaux ou la restructuration de certains secteurs, les choix effectués par les commissaires se retrouvaient dans un livre intitulé *Les Minutes*. Pour les fins de ce mémoire, les transcriptions qui ont été consultés sont celles qui se sont déroulées entre le 11 décembre 1963 et le 12 novembre 1969. Nous avons choisi cette période, car il nous semblait probable que c'eût été à ce moment que les commissaires eurent abordé le phénomène de la cohabitation sexuelle dans leurs réunions. Sachant dès le départ, par le biais d'entrevues, que la mise en place de la mixité scolaire avait eu lieu au Lac-Saint-Jean entre 1965 et 1968 dans les écoles secondaires, il est devenu pertinent de cibler la période

couvrant les années 1963 à 1969. *Les Minutes* qui ont été dépouillées furent celles de la première réunion à la 237^e du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

Même si après analyse, on réalise que la lecture du livre *Les Minutes* est un outil d'enrichissement quant à la façon dont se faisaient les réunions des commissaires dans les années 1960, il reste tout de même qu'en aucune manière, la mixité scolaire n'y est abordée de près ni de loin. Si à certains moments, quoique rares, on y traite des écoles de filles et de garçons, le jumelage des genres est complètement exclu des transcriptions. Le livre *Les Minutes* des commissaires du Lac-Saint Est aurait vraiment pu être une source privilégiée de connaissances quant à l'aménagement des infrastructures lors de la mise en place de la coéducation sur le territoire jeannois. Cependant, après dépouillement, il a fallu constater que tel n'est pas le cas. Malgré une certaine déception, il faut reconnaître que les longues heures passées à consulter cette source officielle ont contribué à mieux connaître les rouages administratifs de l'organisation scolaire, à cibler les principaux intérêts et dossiers des décideurs de l'époque et à entrevoir les problèmes similaires que devait rencontrer la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay dans la région voisine.

2.2.2. Les documents provenant de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Devant la difficulté évidente de trouver quelque information que ce soit sur la mixité scolaire à même les réunions des commissaires d'écoles, c'est du moins le constat qu'il a fallu faire suite à la lecture des *Minutes*, il a été décidé de rediriger le tir vers d'autres sources archivistiques. C'est pourquoi, les transcriptions des réunions des déléguées des années 1960 du secteur de Chicoutimi, territoire névralgique de la présente recherche, disponibles aux Archives nationales, et dont est responsable la Société Historique du Saguenay, n'ont été consultées que sommairement. Il était en fait trop peu probable d'y trouver des renseignements pertinents sur l'instauration de la mixité scolaire dans le secteur chicoutimien.

Face à cet obstacle, d'autres sources jugées prometteuses ont été consultées. Ainsi, un texte intitulé *Description archivistique, Portée et contenu* rédigé par monsieur Laurent Thibeault, responsable des Archives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, et traitant de l'instauration de la mixité scolaire au Saguenay à la fin des années 1960, a permis d'en apprendre davantage sur les raisons qui ont poussé les écoles de la région à suivre le mouvement de la cohabitation des genres. Dans un document de 3 pages, l'archiviste expose sommairement les bouleversements vécus par le système scolaire lors des dernières décennies. Nous verrons au troisième

chapitre quelles sont les conclusions de l'archiviste quant à la mise en place d'un système mixte à même les polyvalentes de la région.

En plus de ce texte de Thibeault, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a accepté, par le biais de son centre d'archives, que soient consultées les listes des élèves des secteurs primaires et secondaires de son territoire administratif. C'est ainsi, qu'il a été possible de connaître exactement les moments où la cohabitation des genres s'est effectuée dans chacune des écoles du territoire. En s'attardant particulièrement au genre des noms, il fut possible de connaître qu'elles furent les institutions exclusivement unisexes, qu'elles eurent été masculines ou féminines, et celles ayant été mixtes.

Conservés aux Archives nationales à Chicoutimi, dans les fonds d'archives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, ces sources officielles sont classées à l'intérieur des boîtes 19 à 27 dont les numéros de dossier vont de 6131.1 à 6131.10. Il a été possible de les consulter grâce à un instrument de recherche conçu par les gens de la commission scolaire. Après avoir pris connaissance de celui-ci, il fallut réaliser que les listes concernant les écoles primaires dans les années 1960 et 1970 du secteur auquel nous nous intéressons ont été détruites, ce qui a d'ailleurs été confirmé par les responsables scolaires, et qu'il ne reste des traces que des élèves fréquentant alors les institutions secondaires. Pour les besoins de notre étude, nous avons fait le dépouillement des documents concernant les

années 1965 à 1977, époque où la Commission scolaire régionale Saguenay était responsable de l'éducation dans les secteurs de Chicoutimi, Chicoutimi-Nord, La Baie et Le Bas Saguenay.

Afin d'accéder aux informations concernant la clientèle scolaire, nous avons demandé une autorisation aux responsables des archives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, ce qui a été possible d'obtenir. Il va sans dire que nous avons été privilégiés d'avoir pu consulter de tels documents, d'autant plus qu'il était impossible avant 2009 de s'y référer. En fait, lors du dépouillement, les listes d'élèves venaient tout juste d'être mises à la disposition des chercheurs par l'entremise des Archives nationales à Chicoutimi.

L'avantage de consulter des sources telles que les listes d'élèves est sans aucun doute relié à l'objectivité des informations. En fait, celles-ci ne laissent place à aucune ambiguïté. Contrairement aux entrevues semi-dirigées, là où les témoins peuvent glisser quelques erreurs de datation, et laisser cours à des élans de subjectivité, les archives se révèlent exactes.

Malgré leur apport incontestable à la recherche historique, il faut noter que certaines informations qui s'y retrouvent peuvent nous laisser à court d'explications. Par exemple, il fut difficile d'expliquer pourquoi certaines écoles se sont rebaptisées à une époque alors que d'autres ont littéralement changé de clientèle, comme cela a été le cas pour le Pensionnat Bon-Pasteur

de Chicoutimi, qui en septembre 1970 est passé d'école exclusivement féminine à une institution unisexe masculine. Aussi, nous avons constaté qu'il manquait des données, à un point tel qu'il fut impossible de faire le portrait global de la situation des genres pour l'année scolaire 1973-1974, car curieusement, les sources concernant cette période font abstraction du sexe des élèves. De plus, de 1973 à 1977, les informations sont fragmentaires, donc difficiles à analyser. En conclusion les listes de la clientèle scolaire doivent être perçues comme des données fiables, mais qui méritent des éclaircissements et qui somme toute, restent incomplètes.

2.3 Les journaux régionaux des années 60 et 70

Avant même d'avoir pris connaissance des listes d'élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, ce qui s'explique par le fait que ces dernières furent pendant un bon moment non disponibles, nous avons tenté de connaître le traitement médiatique dont a fait l'objet le phénomène de la mixité scolaire dans les années 1960 et 1970. Par l'entremise des éditoriaux, des lettres ouvertes ou simplement des articles à caractère informatif, il apparaissait probable, avant même le dépouillement, qu'il était possible d'y trouver des informations pertinentes. Que ce soit par *Le Progrès du Saguenay*, qui deviendra *Le Progrès-Dimanche* dès 1964, et *Le Soleil*, qui prendra le nom du *Quotidien* en 1973, toutes ces sources sont

potentiellement valables. C'est pourquoi, chacune d'entre elles ont été dépouillées et les articles intéressants analysés.

2.3.1 Le Progrès du Saguenay ou le Progrès-Dimanche

Le Progrès du Saguenay, paru pour la première fois le 18 août 1887, et devenu le *Progrès-Dimanche* le 11 octobre 1964, est un journal hebdomadaire qu'il est intéressant de considérer pour cette étude⁸². En fait, celui-ci, contrairement à d'autres journaux quotidiens davantage événementiels, se penche parfois sur des sujets à caractère social. Que ce soit sous le nom du *Progrès du Saguenay* ou du *Progrès-Dimanche*, ce périodique régional est d'autant plus intéressant à étudier pour ses quelques articles traitant de la situation de la jeunesse. À titre d'exemple, la chronique *Le Mutant*, rédigé par un certain Éric Brisson pendant un certain nombre d'années à partir de 1964, donnait la parole à la jeunesse du Babyboom, à une période où celle-ci voulait prendre la place que son poids démographique imposait. Pour comprendre l'ensemble du phénomène de la mixité scolaire et de ses impacts sociaux, il est essentiel de connaître cette génération qui a dû évoluer en cohabitation sexuelle.

Force est de constater que dans les années 1960, les jeunes baby-boomers étaient en rupture idéologique avec les gens des générations qui les

⁸² Afin de simplifier le présent texte, le nom de *Progrès-Dimanche* sera utilisé dans les deux cas.

avaient précédés. En fait, ils étaient en quête de changements et prêts à chambarder des institutions telles que la famille et la religion.

Lors d'une «fête organisée» une jeune fille (...) semblait totalement révoltée du fait qu'elle n'ait pas choisi sa religion. (...) En bloc elle a raison. Un tel état de chose est dramatique quand on y pense. Il est bougrement emmerdant de se faire imposer des bananes sans en avoir demandées.⁸³

De nombreux autres articles dénonciateurs ont été écrits dans la chronique *Le Mutant*. Il faut toutefois constater que le ton de la chronique tendra à s'adoucir avec le temps et que plus rares seront les textes exaltés. Malgré tout, il est intéressant de constater à quel point la jeune génération de l'époque était politisée.

La lecture de l'ensemble des textes rédigés dans la chronique *Le Mutant*, amène à conclure que les jeunes de l'époque de l'établissement de la mixité scolaire étaient prêts à des changements. Du moins, ils semblaient aptes à des chambardements. De plus, la rédaction de certains articles dénonciateurs fait transparaître une société encline à écouter cette jeunesse, car il aurait été impensable dans les années 1950 de publier de tels textes dans un hebdomadaire comme le *Progrès-Dimanche*. Faire le bilan de l'établissement de la mixité scolaire dans les institutions de la région implique inévitablement de faire le portrait de la société dans laquelle ce changement

⁸³ Éric Brisson, «Liberté et religion», *Progrès-Dimanche*, 29 novembre 1964, p.14.

social s'est opéré. En ce sens, on peut conclure, à la lumière des textes rédigés dans le *Progrès-Dimanche*, que la société de l'époque était de plus en plus progressiste, ce qui en dit long sur les chances d'acceptabilité du projet de coéducation des instances publiques d'alors.

En plus d'avoir servi de plate-forme à une génération dénonciatrice, le *Progrès-Dimanche* a aussi publié des textes traitant spécifiquement d'éducation et de mixité scolaire. Certains articles plus subjectifs que d'autres ont d'ailleurs servi d'éditoriaux à certains chroniqueurs. Dès 1965, la journaliste Judith Villeneuve, sous le titre «Doit-on prôner l'école mixte?» se montrait favorable à la cohabitation des genres dans les institutions d'enseignement.

La fusion de la jeunesse masculine et féminine (...) apportera certes d'heureux résultats puisqu'entre autres, les éducateurs se préoccupent non seulement de l'instruction des étudiants mais du développement de leur personnalité. Et ce développement sera équilibré à la condition qu'on prolonge l'éducation reçue au foyer. (...) Bien plus, si l'on se rapporte à la bible, il n'est fait mention nulle part de séparer les sexes mais qu'au contraire ils doivent être complémentaires l'un de l'autre. On peut donc affirmer, que la coéducation n'est pas un problème mais l'aboutissement normal d'une société évoluée⁸⁴.

Si certains articles parus dans le *Progrès-Dimanche* se sont montrés favorables à la coéducation dans le secteur de l'éducation, cette approbation n'était pas partagée de tous. Notons que certaines communautés religieuses,

⁸⁴ Judith Villeneuve, «Doit-on prôner l'école mixte?», *Progrès-Dimanche*, 16 mai 1965, p. 9.

généralement plus conservatrices, se sont montrées défavorables au projet de mixité scolaire. À titre d'exemple, un article de juin 1965 relatait que la Fédération des Amicales Maristes, réunie à Saint-Félicien, s'y était ouvertement opposé. Le regroupement avait même rédigé une requête au ministre de la famille. Sous le titre « Respecter les droits des parents et des institutions privées », le *Progrès-Dimanche*, dans un court article, rapportait les éléments suivants:

Il est demandé au Ministre de n'appliquer le système des classes mixtes et de la coéducation que dans les cas d'exception et d'absolue nécessité. La fédération prie également le Ministre d'appuyer cette requête, étant donné que la famille elle-même subira de graves préjudices dans ses structures par des changements apportés au système scolaire⁸⁵.

Après 1965, année charnière dans l'instauration des classes mixtes dans les institutions d'enseignement publiques, bien peu d'articles ont abordé la question de la coéducation dans le *Progrès-Dimanche*. Si certains l'ont abordée indirectement, il semble fort probable que le sujet n'ait pas suscité un franc débat. De 1963 à 1973, une forte proportion des textes se rapportant à l'éducation publiés dans ce journal traitaient plutôt des tensions syndicales qui existaient à l'époque entre les enseignants et le gouvernement provincial. Il semble donc, en regard à l'ensemble des publications faites dans cet hebdomadaire et par syllogisme, que la population s'intéressait davantage au climat de travail dans les écoles qu'à la cohabitation des genres.

⁸⁵ «Respecter les droits des parents et des institutions privées», *Progrès-Dimanche*, 6 juin 1965, p. 5.

Comme il sera mentionné plus tard au troisième chapitre, les polyvalentes et écoles secondaires du secteur de Chicoutimi ont connu la mixité scolaire tardivement comparativement aux autres institutions d'enseignement de la région. En ce sens, un communiqué provenant de la Commission scolaire régionale du Saguenay pour la rentrée scolaire 1972-73 et paru le 3 septembre 1972 retint l'attention. Couvrant la totalité d'une page, celui-ci indiquait pour chaque école secondaire la clientèle scolaire qui la fréquentait. Ce communiqué permet de connaître quelles étaient les écoles de garçons et celles de filles dans les secteurs de Chicoutimi, Chicoutimi-Nord et La Baie en 1972 et 1973.

Tableau 7 : Liste des écoles de la Commission scolaire régionale du Saguenay et la répartition de la clientèle pour l'année scolaire 1972-73	
Secteur Chicoutimi	
École	Clientèle
Dominique-Racine	Secondaire III - IV - V (garçons)
Laure-Conan	Secondaire I (filles) (7 ^e) Secondaire II (filles) Prof. Long : secondaire IV - V (garçons et filles)
Jacques-Cartier	Secondaire II (garçons)
Lafontaine	Secondaire III - IV - V (filles)
Pensionnat Bon-Pasteur	Secondaire I (6 ^e) (filles et garçons)
Secteur Chicoutimi-Nord	
École	Clientèle
Ste-Anne	Secondaire I-II (garçons et filles)
Polyvalente Charles-Gravel	Secondaire I - II - III - IV - V (filles et garçons)
Secteur La Baie	
École	Clientèle
Durocher	Secondaire I (garçons et filles)
Polyvalente La Baie	Secondaire I - II - III - IV (garçons et filles)
Polyvalente Fréchette	Secondaire I - II - III (garçons et filles)

Source : Reproduction partielle d'un communiqué de la Commission scolaire régionale du Saguenay paru dans le *Progrès-Dimanche*, le 3 septembre 1972, p. 56

Comme le montre le tableau ci-dessus, la non-mixité scolaire était unique au secteur de Chicoutimi. Les autres territoires affiliés avaient déjà adopté la cohabitation des genres dans leurs institutions d'enseignement secondaire.

Pour ce présent mémoire, nous avons analysé les publications de l'hebdomadaire le *Progrès-Dimanche* parues entre le 6 juin 1963 et le 30

décembre 1973. Nous n'avons pas tenu compte des années précédentes et subséquentes, car c'est lors de cette période de 10 ans que la plupart des institutions régionales se sont mixées. Nous voulions ainsi appréhender la couverture médiatique faite au phénomène alors que les écoles étaient au plus fort de leur restructuration sexuelle. De plus, la question de la cohabitation se faisant presque inexistante dans les médias écrits lors de ces dix années, il est vraisemblable de croire que les années subséquentes n'apporteraient rien de plus à notre étude.

Même si la rareté des textes concernant la coéducation dans les écoles a permis de conclure que les journalistes se désintéressaient du phénomène, il faut toutefois noter que l'éducation est un thème qui, de 1963 à 1973, fut tout de même considérablement présent à même les pages du journal. À cet effet, nous évaluons que les questions éducatives représentaient au plus 8% de la surface rédactionnelle du *Progrès-Dimanche*. Ce chiffre est supérieur à celui du journal *Le Soleil* alors que nous avons constaté que dans cette publication quotidienne, on abordait généralement le sujet dans une proportion de 5%. La présence de chroniques telles que *Le Mutant*, et plus tard, *L'information scolaire*⁸⁶, à l'intérieur de l'hebdomadaire, ne sont pas étrangers à cette supériorité proportionnelle.

⁸⁶ *L'information scolaire*, chronique tenue par Rosaire Dufour à partir du milieu des années 1960, traitait de plusieurs facettes du milieu éducatif, toutefois, nous n'avons retracé aucun article concernant spécifiquement la question de la mixité scolaire.

2.3.2 *Le Soleil* ou *Le Quotidien*

Ancêtre de l'actuel journal *Le Quotidien*, *Le Soleil* de Chicoutimi fut une publication, qui pendant les années 1960 et 1970, présentait à tous les jours, à l'exception du dimanche, des articles qui couvraient les événements qui se déroulaient dans la région. Contrairement au *Progrès-Dimanche*, lequel était composé de certains articles analysant les sujets sociaux, *Le Soleil* était fondamentalement événementiel. Devenu *Le Quotidien* à la fin du mois d'octobre 1973, celui-ci sera présenté dans ce mémoire sous le nom du journal *Le Quotidien*, et ce, afin d'en alléger le texte.

Pour son caractère événementiel, il semblait improbable, avant même le dépouillement de ce journal, d'y retrouver quelque article de fond que ce soit sur un sujet comme la mixité scolaire. Toutefois, il s'avérait tout de même intéressant de consulter les articles écrits lors des périodes d'établissement de la cohabitation sexuelle dans les écoles secondaires de Chicoutimi, c'est-à-dire lors des années scolaires 1969-1970⁸⁷, 1973-1974⁸⁸, ainsi qu'en 1977-1978. C'est ainsi qu'ont été ciblés les articles, disponibles sur microfilms au Archives nationales à Chicoutimi, couvrant cette période. L'objectif principal de cette consultation ciblée était indubitablement de

⁸⁷ Les listes d'élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay nous ont appris qu'en 1969-1970, l'école Laure Conan avait débuté l'instauration de la mixité scolaire pour les élèves de 4^e et de 5^e secondaire.

connaître de quelle façon la mixité scolaire avait été couverte par les journalistes de Chicoutimi en tant qu'événement.

Après recherche, il a fallu constater que rien ne concernait l'année scolaire 1969-1970. De plus, entre mai 1973 et juillet 1974, aucun article écrit dans ce journal ne couvrait l'événement. Toutefois, un texte publié à cette époque mérite que nous nous y attardions. Celui-ci, écrit par Ghislaine Rheault, aborde la question de l'éducation sexuelle à l'école, thème important dans les rapports entre les genres. Prenant le pouls de l'opinion des jeunes filles quant à leur apprentissage sexuel à l'école, ce texte montre qu'à l'époque, certaines élèves auraient été réticentes à jumeler garçons et filles lors des cours de sexualité.

L'absence des garçons dans les cours qui leur ont été dispensés cette année n'étonne pas outre mesure les filles. Elles paraissent même satisfaites d'avoir reçu les cours d'éducation sexuelle en vase clos...«parce que les garçons de secondaire III sont trop jeunes, trop «niaiseux» pour discuter avec nous de ces questions⁸⁹»

En plus de cette appréhension à jumeler les genres, l'article de Rheault démontre aussi la crainte qu'avaient certaines personnes de voir la jeunesse évoluer dans l'immoralité. Il semble que les cours de sexualité étaient mieux perçus chez les filles que chez les adolescents du genre masculin.

⁸⁹ Ghislaine Rheault, «L'éducation sexuelle... pourquoi c'est faire », *Le Soleil*, 9 juin 1973, p. 4.

Quant on a voulu étendre la diffusion des informations à l'école des garçons du voisinage, on s'est heurté à un refus de la part du principal. La brochure réalisée (...) qui donne des informations sur la biologie génitale, les rapports sexuels, les méthodes contraceptives, les méthodes abortives a été jugée trop osée pour les garçons de 17 ans qui fréquentaient les classes du secondaire V⁹⁰.

En somme, la sexualité était un sujet relativement tabou pour les responsables des écoles qui allaient bientôt connaître la cohabitation entre les genres. La sexualité s'avérait alors encore un thème qui suscitait bien des questions. En ce sens, l'article de Rheault montre bien le malaise qui existait dans la population. Il faudra bien des années avant que la sexualité soit abordée ouvertement dans les écoles de la région.

Mise à part l'article «L'éducation sexuelle... pourquoi c'est faire», aucun autre article pertinent n'a été retrouvé dans les pages du journal *Le Quotidien* lors des années 1970-1971, 1973-1974 et 1977-1978. Cette absence montre encore une fois que la mixité scolaire n'était nullement un sujet qui suscitait une polémique dans la population.

⁹⁰ *Ibid.*

2.4 Les revues pédagogiques des années 1960

2.4.1 La revue scolaire

Écrite et distribuée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec dans les années 1960 et 1970, *La revue scolaire* fut en quelque sorte le mensuel de référence des pouvoirs décisionnels dans le domaine de l'éducation au Québec pendant plusieurs décennies. Contrairement à la revue *l'Action pédagogique* qui défendait les intérêts des syndicats de l'enseignement, *La revue scolaire*, fondée dès 1947, publiait différents articles progouvernementaux qui plus souvent qu'autrement faisaient la promotion des politiques de l'État. Malgré ses textes tendancieux, cette revue traitait d'une panoplie de sujets reliés exclusivement au monde de l'enseignement.

Même si ce mensuel ciblait uniquement l'éducation, il n'en reste pas moins que rares étaient les articles abordant le thème de la mixité sexuelle dans les établissements d'enseignement. De juillet 1964 à août 1968, un seul texte, intitulé *Mixité – coéducation – coinstitution*, visait à approfondir ce thème. Sous la houlette des autorités épiscopales, cet article mettait en garde les parents et enseignants quant à l'immoralité des rapprochements entre les sexes, ce que la coéducation semblait susceptible de favoriser.

Nous demandons aux jeunes gens et aux jeunes filles de savoir s'imposer, en chrétiens, les réserves et la discipline que réclament les conditions actuelles de la vie en commun. Nous demandons instamment aux parents et aux éducateurs d'être attentifs, par leur exemple et leurs conseils, à éduquer chez leurs enfants une saine maîtrise d'eux-mêmes, et à développer chez eux la vertu de pudeur, marque précise de la dignité de la personne.⁹¹

Mise à part cet article provenant de l'Église catholique, la question de la mixité scolaire ne fut aucunement abordée dans les pages de *La revue scolaire*. Pourtant, il aurait été pensable que les membres de la rédaction fassent la promotion, par le biais d'un texte, des bienfaits de la coéducation. Faut-il alors constater que seules les autorités chrétiennes se voyaient interpellées par la coéducation? De leur côté, les autorités décisionnelles en matière d'éducation ne sentaient pas le besoin de justifier le mixage des sexes dans leurs établissements. Même les ministres de l'Éducation qui se sont succédés et qui ont, tour à tour, écrit dans la revue n'ont pas abordé le sujet. Il est donc tout à fait possible, suite à ces observations, de penser que la mixité scolaire ait été un non-problème pour les décideurs publics, et que cela fut de même pour l'ensemble de la population.

⁹¹ [s. a.] «Mixité – coéducation – coinstitution », *La revue scolaire*, novembre 1965, p. 136.

2.4.2 Action pédagogique

Écrite et éditée par la CEQ (Centrale de l'Enseignement du Québec), la revue *Action pédagogique* était entre 1967 et 1972 distribuée à l'ensemble du corps enseignant de la province. Que ce soit pour les instituteurs des niveaux primaires et secondaires ou même pour ceux des études postsecondaires, chaque mensuel traitait des réalités propres à chaque milieu. Quoique tendancieuse à certains égards, *Action pédagogique* restait néanmoins une publication qui publiait essentiellement des textes objectifs sur les différentes théories de l'éducation.

Instaurée entre 1965 et 1977 (et même avant dans le cas de certaines institutions primaires), la mixité scolaire est un thème qui, de prime abord, aurait parfaitement cadré avec le format de ce mensuel. Toutefois, aucun éditorial propre à la situation du Québec, écrit entre 1967 et 1972 concernant la coéducation, n'a été repéré dans cette revue éducative. Tout ce qui a été possible d'y trouver c'est un court texte vantant les mérites du jumelage des genres en France. Publié, tout d'abord, par le journal québécois *Le Soleil* en mai 1967, et un an plus tard par *Action pédagogique*, la présence d'un tel article démontre que la CEQ ne voyait pas de problèmes à l'instauration de la coéducation dans les établissements scolaires de la province.

La nouvelle formule (la mixité scolaire) (...) présente beaucoup d'avantages. (...) La classe mixte est souvent plus vivante qu'une autre. L'émulation y est plus nette et le caractère des garçons et des filles se

ressent d'une vie en commun. Les garçons deviennent parfois moins brutaux, et les filles moins maniérées⁹².

Même si cet article publié dans *Action pédagogique* montre hors de tout doute que la CEQ n'exprimait aucune réserve quant à la mixité scolaire, il faut croire que cette option la laissait aussi indifférente comme en fait foi l'inexistence de textes la favorisant. Sachant qu'en 1968, le jumelage des genres n'était pas encore instauré dans toutes les écoles publiques du Québec, il est possible de croire qu'un syndicat «pro-mixte» aurait sans doute fait pression sur les commissions scolaires, par le biais d'articles revendicateurs, pour que celles-ci le généralise à toutes leurs institutions scolaires. Il apparaît évident que cela ne fut pas le cas et que l'option mixte figurait comme étant non-prioritaire.

2.5 Les entrevues avec des gens qui ont vécu l'établissement de la mixité scolaire

Afin de faire une étude complète sur le phénomène de l'instauration de la mixité scolaire dans les établissements scolaires publics de la région, il est essentiel de prendre le pouls des gens qui ont vécu ce chambardement dans les années 1960 et 1970. En reconnaissant d'emblée que le sujet de cette étude embrasse non seulement les questions d'ordre administratif, mais

⁹²[s. a.] «La Co-éducation», *Action pédagogique*, mai 1968, p. 62

aussi celles à caractère humain, il s'est avéré incontournable d'interroger des gens qui ont vécu le phénomène de leur vivant, d'autant plus qu'il soit envisageable que par le biais de la micro-histoire, nous puissions mesurer les perceptions collectives. C'est ainsi que certaines personnes, choisies pour leur rôle lors de la mise en place de la cohabitation scolaire dans la région lors des années 1960 et 1970, ont accepté de répondre à une série de questions ouvertes, et ce, dans le cadre d'entrevues semi-dirigées.

Si le thème de la mixité scolaire a semblé susciter peu de débats et que l'historiographie traitant du phénomène est limitée, il va toutefois sans dire que les entrevues réalisées auprès de gens ont apporté beaucoup d'informations. Dans la présente recherche, ce sont les témoignages plus que toute autre source qui ont permis d'appréhender la mixité comme réalité sociale. En fait, les individus interrogés à ce sujet ont, chacun à leur manière, ajouté une touche d'humanité à un sujet souvent traité de manière purement administrative. Peu de fois a-t-on laissé la parole à ceux qui ont réellement vécu la mise en place de la mixité scolaire, laissant plutôt la tribune à des spécialistes de tous horizons.

Les gens qui ont été approchés à des fins d'entrevue sont tous des individus qui, selon qu'ils étaient élèves ou enseignants, ont vécu l'instauration de la cohabitation des genres dans les institutions scolaires qu'ils fréquentaient dans les années 1960 et 1970. À cet effet, 3 femmes et autant d'hommes, d'âges variant entre 50 et 70 ans, ont répondu à

différentes questions ouvertes. La totalité des personnes rencontrées vivaient dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au moment où elles ont connu les premières heures de la mixité scolaire. De plus, les entretiens, d'une durée variant entre 30 minutes et une heure, ont été réalisés autant avec des élèves que des enseignants de l'époque. En somme, 6 personnes se sont prêtées à l'exercice. À l'aide d'un schéma d'entrevue (voir annexe 2), nous avons tenté de connaître le rôle de chacun lors de la période ciblée par la présente étude, et ce, tout en essayant de susciter le plus de réactions possibles. Si la plupart ont accepté que leur témoignage soit enregistré à l'aide d'un magnétophone, un de nos répondants a refusé une telle méthode de collecte d'information. Afin d'accommoder ce dernier, nous avons donc simplement transcrit ses propos sur un calepin. Malgré qu'il ait été différent quant à la collecte des données, cet entretien a été tout aussi révélateur que les autres.

Le but recherché en procédant à des entrevues était de connaître l'opinion ainsi que la perception des gens sur un sujet qui n'a pas créé de remous à une certaine époque, mais qui aujourd'hui semble susciter une certaine polémique, et ce, en les faisant également réagir sur les débats contemporains. Ensuite, ces rencontres avaient aussi comme objectif de connaître la manière dont les gens de l'époque avaient accueilli les changements.

Même si les entretiens se sont avérés intéressants, il faut toutefois préciser que certains renseignements jugés parfois approximatifs,

notamment en ce qui concerne des données factuelles telles que des dates, lieux et noms dont les personnes interrogées elles-mêmes se disaient incapables de certifier, n'ont pas été considérés. Si les entrevues sont des sources de renseignement uniques, une certaine limite quant à l'exactitude des informations doit être prise en compte par le chercheur. De plus, la subjectivité des propos influencés par les expériences personnelles de chacun peut biaiser des faits réels. Selon le sociologue Alain Blanchet, lors d'une entrevue semi-dirigée, il y a altération entre le temps où l'entretien s'effectue et l'époque dans laquelle les événements se sont déroulés en temps réel.

L'entrevue prend place dans un espace-temps spécifique alors que chercheur et interviewé sont dans leur «ici et maintenant» comme individus et comme dyade, cette dernière étant limitée dans le temps et dans ses objectifs⁹³.

Malgré les limites de cette approche méthodologique, il est tout de même pertinent d'utiliser l'entrevue semi-dirigée pour comprendre les tenants et aboutissants de la mixité scolaire du point de vue des acteurs sociaux et de la micro-histoire. Cela est d'autant plus exact lorsque l'on tente d'appréhender un sujet peu documenté. Dans le cas de la présente recherche, six rencontres ont permis de mieux saisir la portée humaine de la question. Il aurait été intéressant d'en faire davantage, mais jugeant que les autres approches documentaires, telles que bibliographiques et archivistiques

⁹³ Benoit Gauthier, *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2003, p.312.

apportaient à leur façon des réponses, cette quantité a semblé suffisante pour ce type de recherche. Cela est d'autant plus juste, car un des objectifs de ce mémoire vise à diversifier les sources, et ce, tout en essayant de les considérer à leur juste valeur. Pour ce qui est des *interviews*, celles-ci doivent être considérées comme étant complémentaires aux autres références utilisées dans cette étude.

Les personnes qui ont été ciblées sont des gens vivant dans les limites de la région. Si la recherche vise plus spécifiquement le territoire chicoutimien, les témoignages ont quant à eux comme objectif d'approfondir le phénomène de la mixité scolaire dans une perspective régionale. C'est pourquoi, les participants à l'étude n'ont pas été approchés selon la localité dans laquelle ils vivaient dans les années 1960 et 1970, mais plutôt pour leur rôle à l'époque. De plus, l'hétérogénéité des secteurs à même les paramètres sectoriels du Saguenay-Lac-Saint-Jean a pour but d'ajouter de la globalité à l'étude, la régionalité étant au cœur même de ce mémoire. Aussi, la diversification des secteurs permet de les comparer, ce qui est non moins intéressant. Finalement, le corps enseignant étant souvent appelé à se déplacer dans plusieurs commissions scolaires au cours d'une carrière, il s'est avéré pertinent d'analyser la question dans sa globalité territoriale. Des 6 participants à l'étude, seulement le tiers provient de Chicoutimi. Les autres individus ciblés demeuraient soit à Jonquière ou au Lac-Saint-Jean dans les années 1960 et 1970.

En conclusion, comme nous l'avons expliqué précédemment, notre démarche nous a amené à nous intéresser plus particulièrement au secteur de Chicoutimi et à son entité administrative, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Afin de faire le bilan du phénomène de la mixité scolaire dans les années 1960 et 1970, nous avons ciblé différents documents archivistiques, des journaux locaux de l'époque, ainsi que diverses publications destinées au corps enseignant. De plus, quelques entrevues réalisées avec des gens ayant vu s'installer la cohabitation sexuelle ont contribué à enrichir notre étude. Tout ce travail de dépouillement et d'analyse a permis de tracer un portrait plus clair du jumelage des genres au Saguenay-Lac-Saint-Jean. À cet effet, la prochaine partie du mémoire a comme finalité d'exposer les résultats et conclusions, qui en somme, permettent d'éclairer un thème peu abordé par l'historiographie, tant en science de l'éducation qu'en histoire.

Chapitre III.

Présentation des résultats

Comme nous l'avons démontré précédemment, cette recherche sur la mixité scolaire lors des années 1960 et 1970 dans la région du Saguenay Lac-Saint-Jean s'est heurtée, d'une part, à l'insuffisance d'études sérieuses, ainsi qu'à un manque évident de sources primaires. De plus, sa réorientation quant à son champ territorial a été certes un obstacle supplémentaire. Malgré toutes ces difficultés, qui sont aussi révélatrices d'un désintérêt que d'un problème latent, il est possible de ressortir des constantes permettant de connaître comment s'est instaurée la cohabitation sexuelle dans les différents établissements d'enseignement de la région lors des années 1960 et 1970. Même si nous aborderons la question des impacts de la coéducation sur les individus, ce que nous verrons particulièrement avec les entrevues semi-dirigées, il faut souligner que ceci n'est pas l'objectif, car le but réel est d'approfondir de manière historique les connaissances que nous avons sur la mise en place de la mixité scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En effet, c'est spécifiquement cet enrichissement que vise la prochaine partie du travail. Si les autres sections ont permis de tracer un portrait global du phénomène, et ce, selon une méthodologie embrassant des perspectives socio-historiques, celle-ci a comme finalité de présenter les résultats obtenus suite à l'analyse des sources qui ont servi à appréhender le

sujet. Grâce aux entrevues réalisées avec des acteurs de première ligne, ainsi que tous les autres renseignements recueillis, il a été possible de mieux comprendre le phénomène. Aussi, ce dernier chapitre a comme objectif d'approfondir la coéducation d'un point de vue régional, ce qui n'a jamais été fait sur le territoire saguenéen. En somme, les prochaines pages exposeront ce que cette recherche a permis d'apprendre de plus sur la mixité scolaire, d'autant plus que ce sujet est mal connu et sous exploité scientifiquement.

Afin de présenter les résultats de cette étude, le prochain chapitre se divisera en deux parties. Ainsi, nous verrons, dans la section intitulée *Analyse et interprétation*, ce que les entrevues semi-dirigées et listes des élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay nous apprennent sur la question. Ensuite, les conclusions seront exposées en 4 points, celles-ci ayant comme objectif d'établir des postulats propres au phénomène ciblé par cette recherche. Ces derniers seront tous regroupés sous le titre *Éléments incontournables : le phénomène en 4 points*.

3.1 Analyse et interprétation

Comme il est mentionné plus haut, nous verrons dans cette section de quelle façon il est possible d'enrichir les connaissances, à propos de la cohabitation des genres dans les institutions scolaires des années 1960 et 1970 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, par le biais de sources primaires, ces dernières étant constituées d'une série d'entrevues, ainsi que des listes

d'élèves fréquentant les écoles du territoire qui nous intéresse. Pour ce faire, ce sous-chapitre se divisera en 2 parties, chacune ayant comme objectif d'enrichir le sujet de manière distincte, car nous verrons d'une part quelles sont les perceptions des individus ayant vécu l'établissement des écoles mixtes et ensuite de quelle manière la cohabitation sexuelle s'est instaurée sur le territoire géré actuellement par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

3.1.1 Ce que nous apprennent les entrevues semi-dirigées

Ayant comme objectif d'ajouter une perspective humaine à l'étude, les entrevues semi-dirigées réalisées pour ce mémoire doivent être perçues essentiellement comme étant des sources complémentaires. Leur importance repose principalement sur l'expérience et les impressions personnelles des acteurs sociaux. En fait, les témoignages ont fait ressortir des perceptions, qui malgré qu'elles soient subjectives, enrichissent le sujet de la recherche. Il faut aussi garder en mémoire que les changements mis en place à l'époque ont été vécus par des gens et que la dimension personnelle est indissociable du sujet. Par leurs analyses, et la manière dont chacun a ressenti les bouleversements auxquels ils ont été confrontés, les individus interrogés nous ont permis de saisir quelles étaient les pratiques sociales et culturelles à l'époque de l'instauration de la mixité scolaire au Saguenay-Lac-

Saint-Jean. Ainsi, la réalisation d'entrevues semi-dirigées a été une façon d'aborder la question sous l'angle de la microhistoire.

Les 6 entrevues réalisées avec personnes qui ont vu s'installer la cohabitation des genres nous apprennent entre autre que l'établissement de la mixité scolaire n'a pas créé de traumatisme chez les répondants. Les élèves autant que les enseignants se sont rapidement adaptés à ce changement. Alors que certaines personnes ont avoué avoir éprouvé, dans les premiers temps de l'appréhension, d'autres ont plutôt révélé y avoir alors ressenti de l'enthousiasme. Pour ceux qui ont connu la cohabitation des genres à l'adolescence, il semble que les regroupements aient suscité une certaine excitation, et ce, autant chez les garçons que chez les filles. Cette exaltation a eu pour certains des répercussions négatives quant à leur rendement scolaire.

Oui forcément que ça eu une influence. Si on parle de rendement.... Oui. Mon année de secondaire 5, j'ai fait des résultats terribles, je me rappelle que j'étais plus fort avant. Ça sûrement eu, on va dire une influence sur les notes⁹⁴

S'il est possible que l'instauration de la mixité des genres dans les classes ait eu des impacts négatifs quant aux performances scolaires de plusieurs adolescents, rien n'indique que cela fut le cas chez les jeunes enfants. En fait, aucun témoin n'a fait mention d'une situation semblable à

⁹⁴ Propos recueillis lors d'une entrevue réalisée avec un témoin de la mixité scolaire en juin 2008.

l'école primaire. L'adaptation a été possiblement plus naturelle chez ces derniers.

La période d'adaptation ça s'est faite en quelques mois. C'est une année de bouleversements en plus en pleine adolescence mais pour les jeunes enfants non⁹⁵.

Pour ceux qui étaient âgés entre 12 et 17 ans, il est pensable que la rencontre avec le sexe opposé ait causé des remous. Selon différents témoins, l'éveil sexuel de la période pubère a probablement eu une importante influence sur certains, détournant leur concentration sur des points d'intérêt autres que les tâches académiques. Toutefois, rien ne démontre qu'une cohorte jumelée, et réunie depuis le primaire, ne peut aussi bien réussir que des apprenants divisés en genre. Les difficultés scolaires qu'ont vécues certaines personnes du niveau secondaire lors des premières heures de l'établissement des classes mixtes peuvent aussi être attribuées au choc relié à la rencontre des genres dans les mêmes lieux. De plus, il faut savoir que dans les années 1960 et 1970, mise à part à l'intérieur même des cellules familiales, filles et garçons avaient relativement peu de contacts entre eux. À cet effet, plusieurs témoignages ont fait état de cette situation sociale. Donc, pour de nombreux individus, vivre en collégialité avec le genre opposé représentait quelque chose de complètement nouveau. Dans cette perspective, une période d'adaptation pouvait sembler nécessaire, et ce,

⁹⁵ *Ibid*

encore davantage à l'adolescence, alors que c'est à ce moment que l'autre sexe peut représenter une attraction intimidante.

Si plusieurs personnes, telles que nous avons vu au premier chapitre, remettent actuellement en cause le système de cohabitation des genres, les entrevues semi-dirigées nous ont permis de conclure que la plupart des gens interrogés étaient en désaccord avec la ségrégation sexuelle. Cependant, tous étaient d'avis qu'il fallait repenser la façon d'aborder les cours d'éducation à la sexualité. En fait, plusieurs répondants ont exprimé un certain malaise à jumeler garçons et filles dans les mêmes lieux lorsque vient le temps d'aborder un sujet aussi délicat que l'érotisme. De plus, garçons et filles n'atteignant pas le même niveau de maturité à l'adolescence, beaucoup croient qu'il est difficile de tout expliquer en un seul discours.

En plus de la question sexuelle, celle de la violence a aussi été abordée lors des entrevues. Pour le sociologue Michel Fize, dont nous avons traité au premier chapitre, il y a d'importantes dissimilitudes caractérielles à considérer dans la dynamique des genres. Selon l'auteur français, la violence, davantage brutale chez les garçons, peut causer de réels ennuis dans les écoles, non seulement entre les membres masculins, mais aussi chez la gente féminine. À son avis, plusieurs filles subissent cette violence de la part du genre opposé. Les entrevues semi-dirigées réalisées dans le cadre de ce mémoire nous font toutefois appréhender cette réalité dans une perspective tout à fait inverse. En effet, si certains croient que le jumelage

des genres n'a changé en rien la violence dans les écoles, d'autres disent avoir vu de véritables transformations dès les premiers moments. Par exemple, l'un des participants à l'étude et enseignant au secondaire dans les premières années de la décennie 1960, a remarqué que les filles avaient considérablement adouci les mœurs des garçons. Avant l'introduction de la mixité, ces derniers étaient semble-t-il plus brutaux. Selon le même intervenant, il arrivait parfois que dans les écoles de garçons, élèves et maîtres s'affrontent littéralement dans des combats à mains nues, ce qui a rarement été vu après le jumelage avec les jeunes filles.

Il semble que pour contrer cette violence masculine, certains décideurs scolaires tentèrent même, ce qui peut être une exception, de «féminiser» les garçons les plus agités en les envoyant dans des institutions tenues par des soeurs avant même 1960. C'est du moins ce qui est arrivé à l'une des personnes que nous avons abordées dans le cadre de nos entrevues. En fait, dès ses premiers moments à l'école primaire, cet enseignant à la retraite a dit avoir été muté dans un établissement exclusivement féminin, et ce, pour plusieurs mois. Étant un jeune bagarreur, il a été contraint à suivre les cours élémentaires avec des collègues du sexe opposé. Même après plusieurs décennies, cet épisode reste un bien mauvais souvenir dans sa mémoire.

En 1953, ils ont pris 1 garçon et on l'a envoyé dans une école de filles. (...) Sa première ou deuxième semaine où qu'il était arrivé à l'école, il avait probablement déjà une dizaine de batailles. (...)

Tout le monde lui tapait sur la tête (...) mais il était capable d'affronter n'importe quel grand puis il se battait. (...) Pour avoir la paix, ils l'ont envoyé à l'école des filles... [Ce jeune garçon de l'époque] c'est moi. Ça été marqué toute ma vie⁹⁶.

Ce témoignage bouleversant montre que parfois, pour des mesures ponctuelles, les autorités scolaires ont contourné les normes prévalant dans le système éducatif et surtout que du côté des garçons comme des directions, envoyer les récalcitrants avec les filles était une punition. Dès lors, on comprendra que la mixité scolaire ait pu leur paraître rebutante.

Pour ce qui est de la façon dont le corps enseignant a vécu les impacts des premiers moments de la cohabitation sexuelle dans les écoles, tout porte à croire que celui-ci ait bien accepté les changements apportés au système d'éducation. Il faut d'ailleurs savoir que les écoles ont instauré le jumelage sexuel selon un processus progressif. À cet effet, plusieurs témoins ont révélé que lors des premières années de l'intégration des genres, une école traditionnellement féminine recevait au départ qu'une faible proportion de garçons. Ensuite, plus les années passaient, plus le nombre de ces derniers augmentait au sein du même établissement. L'hétérogénéité sexuelle venait donc qu'après plusieurs années, ce qui donnait aux maîtres et aux élèves le temps pour s'adapter. Malgré cette relative acceptation, les entrevues nous ont révélé qu'il y a eu aussi plusieurs membres de la communauté enseignante qui ont eu peur dès les premiers temps de voir s'établir la mixité scolaire dans leur classe. Malgré leur appréhension rien n'indique qu'il y a eu mobilisation pour contester la coéducation.

⁹⁶ Propos recueillis lors d'une entrevue réalisée avec un témoin de la mixité scolaire en août 2008

Cependant, comme nous l'avons vu au précédent chapitre, et tel que rapporté en 1965 par le journal le *Progrès-Dimanche*, les Frères Maristes ont, quant à eux, tenté de faire avorter le projet. Signe d'une certaine marginalité, aucun participant à la présente étude n'a dit se souvenir de l'objection des Maristes à l'époque. On peut donc en conclure que le mouvement anti-mixte ait été marginal, qu'il ait été principalement initié par des instituteurs ecclésiastiques et qu'il n'ait pas résisté au temps.

En conclusion, les participants à la présente étude ont été des sources inestimables d'informations pertinentes. Si certaines constantes peuvent être relevées de l'ensemble des témoignages, nul doute que chacun ait vécu la mixité scolaire de façon fort différente.

3.1.2 Les listes d'élèves de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et leur apport à la recherche

Conservées aux Archives nationales du Québec à Chicoutimi, dans le fonds d'archives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les listes de la clientèle scolaire ayant fréquenté les institutions secondaires publiques du territoire ciblé par la présente recherche permettent de tracer un portrait global de l'instauration progressive de la mixité scolaire de 1965 à 1972. Comme il a été mentionné au chapitre précédent, les informations concernant les écoles primaires, ainsi que celles touchant la période

ultérieure à 1972 au niveau secondaire étant incomplètes, voire inexistantes, il a fallu se contenter d'analyser les huit années pour lesquelles il nous reste encore des traces. Toutefois, il a été possible, à l'aide de sources fragmentaires, d'identifier les moments pendant lesquels la mixité scolaire a été introduite dans les écoles secondaires Lafontaine, Dominique-Racine et Jacques-Cartier, même si cela fut après 1972. Comme le montre le tableau suivant, ces écoles publiques furent les seules à introduire la cohabitation sexuelle après 1972.

Tableau 8 : L'instauration de la mixité scolaire dans différentes institutions du niveau secondaire public de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, dans le secteur de Chicoutimi	
Nom de l'institution d'enseignement	Année d'instauration de la mixité scolaire
St-Benoit (rééducation)	1965
Laure-Conan	1969*
Pensionnat Bon-Pasteur	1972
Bon-Conseil	1972
Lafontaine	1975
Dominique-Racine	1977
Jacques-Cartier	1977

*Uniquement pour certaines classes des secondaires IV et V, et

Tableau 9 : L'instauration de la mixité scolaire dans différentes institutions du niveau secondaire public de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, à l'extérieur de Chicoutimi	
Eugène Lapointe (Chicoutimi-Nord)	1965
Saint-David (Chicoutimi-Nord)	1965
Saint-Luc (Chicoutimi-Nord)	1965
Corbett Memorial (La Baie)	1965
Couvent de Saint-Honoré (Chicoutimi-Nord)	1966
Notre-Dame-des-Écoles	1966

(Chicoutimi-Nord)	
Our Lady of the Saguenay (La Baie)	1966
École secondaire Anse Saint-Jean (Anse Saint- Jean)	1967
Charles-Gravel (Chicoutimi-Nord)	1969 **
Fréchette (Anse Saint- Jean)	1969
Durocher (Port-Alfred)	1970
Polyvalente de La Baie (La Baie)	1971 **

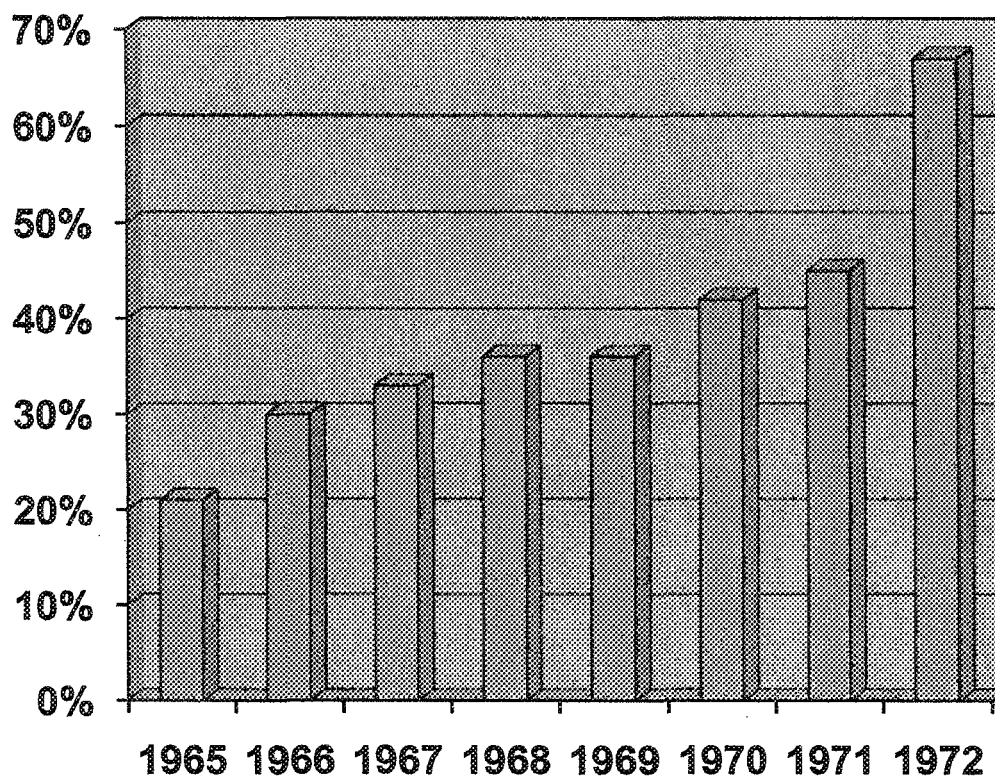
** Établissement nouvellement construit

Source : Fonds d'archives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, *Listes de la clientèle scolaire de la Commission scolaire régionale Saguenay, 1965 à 1977*, dossier 6131.1 à 6131.9, boîtes 19 à 26.

Le premier constat à faire suite à l'analyse des listes, tel qu'exposé dans le tableau précédent, est que les institutions scolaires du niveau secondaire public de Chicoutimi ont pris davantage de temps à instaurer la mixité scolaire dans leurs établissements que leurs homologues des autres secteurs.

En effet, la cohabitation sexuelle s'est généralisée plus rapidement dans les secteurs entourant Chicoutimi que dans la ville même. En fait, alors qu'en 1972, l'ensemble des écoles secondaires publiques de La Baie, de Chicoutimi-Nord et des autres municipalités évoluaient en contexte de cohabitation des genres, la moitié des établissements scolaires de Chicoutimi demeuraient unisexes. Traduites en pourcentage, les données concernant l'implantation graduelle de la mixité scolaire sont encore plus révélatrices du retard de Chicoutimi.

Graphique 1 : Pourcentage des écoles secondaires publiques mixtes de la Commission scolaire-des Rives-du-Saguenay selon les années



Source : Fonds d'archives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, *Listes de la clientèle scolaire de la Commission scolaire régionale Saguenay*, 1965 à 1977, dossier 6131.1 à 6131.9, boîtes 19 à 26.

Nous avons aussi constaté, suite à l'analyse des listes d'élèves, que la mise en place de la cohabitation sexuelle s'est faite progressivement, et ce, dans tous les secteurs de la commission scolaire. Si en 1965, seulement 21 pour cent des établissements étaient mixtes, ce taux s'élevait à 68 pour cent en 1972.



Puis, nous avons observé que l'instauration du jumelage des genres s'est faite, dans certaines écoles secondaires, en deux étapes. Alors que pour plusieurs établissements, ce changement s'est effectué dès la première année dans les classes mêmes, ce qui constitue une intégration complète, certaines autres ont préféré réunir les garçons et les filles progressivement. Dans ce cas, on les réunissait, lors des premières années d'implantation, à l'intérieur de l'école tout en les séparant dans les salles de cours. Les élèves féminins et masculins se côtoyaient alors seulement pendant les pauses. Ensuite, après un certain temps, habituellement après une année scolaire complète, on formait des groupes-classes sexuellement hétérogènes. Dans le graphique précédent, nous avons fait abstraction de l'intégration en deux étapes, car nous avons jugé que malgré l'existence d'un tel phénomène, il était plutôt hasardeux de le considérer, les listes d'élèves ne livrant pas cette information de façon systématique pour toutes les écoles. C'est pourquoi, dans le diagramme précédent, sont considérées mixtes toutes les formes de jumelage qu'elles soient complètes ou partielles.

Un autre élément qui est ressorti de l'analyse des documents archivistiques est que les deux écoles anglaises répertoriées, Corbett Memorial et Our Lady of the Saguenay, n'ont pas tardé à jumeler les garçons et les filles dans leurs établissements d'enseignement. Ce constat n'est pas surprenant, car tel que vu lors du premier chapitre, les décideurs anglophones se sont montrés plus ouverts, par le passé, à la mixité scolaire.

S'il n'est pas étonnant que l'on ait jumelé rapidement les garçons et les filles dans les écoles anglophones, le cas des institutions scolaires dirigées par des congrégations religieuses peut quant à lui surprendre. Alors qu'il aurait été envisageable que ces établissements aient été les derniers à réunir les deux genres, il faut constater, suite à l'analyse des listes d'élèves, que l'introduction de la mixité scolaire s'est faite de façon variable. En effet, bien que le Pensionnat Bon-Pasteur et l'école Bon-Conseil de Chicoutimi aient procédé à l'unification des sexes tardivement comparativement à l'ensemble des autres écoles de la commission scolaire, il faut souligner qu'elles n'ont pas été les dernières à réunir les élèves masculins et féminins dans le secteur de Chicoutimi. En fait, les écoles secondaires Lafontaine, Dominique-Racine et Jacques-Cartier, pourtant laïcs, l'ont fait plus tard. De plus, il nous est apparu surprenant que le Couvent de Saint-Honoré ait introduit la cohabitation sexuelle dès 1966, ce qui est en soi davantage précoce que la moyenne des établissements de la commission scolaire. En regard à ces données, on peut conclure que les écoles tenues par des congrégations religieuses n'ont pas pris plus de temps à unir les genres que leurs homologues laïcs. Il faut aussi mettre en perspective qu'un pensionnat tel que celui du Bon-Pasteur à Chicoutimi, qui hébergeait sa clientèle **féminine**, avait forcément dû relever un défi supplémentaire en termes de coûts et d'infrastructure d'accueil. Ce qui semble des facteurs dissuasifs de restructuration ne l'ont pas empêché d'introduire la mixité scolaire bien avant les écoles Lafontaine, Dominique-Racine et Jacques-Cartier.

Alors que l'on peut avancer l'hypothèse selon laquelle l'école Durocher de Port-Alfred ait introduit la mixité scolaire seulement en 1970, possiblement car on ne pouvait l'agrandir, celle-ci étant adossé à une montagne, on ne peut pas en dire autant des polyvalentes Lafontaine et Dominique-Racine, qui semblaient posséder des infrastructures non-contraignantes. Pour ce qui est de l'école secondaire Jacques-Cartier du secteur de Chicoutimi, sa petite taille aurait pu empêcher la mise en place de la cohabitation sexuelle. En fait, il faut savoir que lorsque l'on procédait à l'intégration des genres dans une institution d'enseignement, il était important que les lieux possèdent les dimensions requises pour accueillir la clientèle. Dans le cas des petits établissements scolaires, il est plausible qu'ils aient eu des difficultés à instaurer la mixité des genres rapidement. Fondées respectivement en 1969 et 1971, la polyvalente Charles-Gravel et l'école secondaire de La Baie permettront ainsi plus facilement d'introduire la cohabitation sexuelle dans les secteurs de Chicoutimi-Nord et de La Baie.

En somme, les listes d'élèves du fonds de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ont contribué à mieux situer le phénomène de la mixité scolaire dans le temps et de tracer une chronologie de son implantation. De plus, elles ont permis de valider l'hypothèse selon laquelle les écoles secondaires du secteur de Chicoutimi avaient mis plus de temps à mettre en place le jumelage des genres dans leurs établissements que toutes les autres composantes de la commission scolaire. Étant donné qu'il n'y a rien qui puisse expliquer cette lenteur, nous croyons simplement que les acteurs

sociaux responsables de l'éducation dans la ville étaient réticents à réunir les garçons et les filles dans les mêmes lieux scolaires et qu'un certain conservatisme prédominait chez les décideurs publics.

3.2 Les éléments à retenir : la mixité scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean en 4 points

3.2.1 Les recherches concernant la mixité scolaire sont insuffisantes

Comme le souligne la sociologue Catherine Mary, dont il a été brièvement sujet dans le premier chapitre de ce mémoire, la recherche scientifique à propos de la cohabitation des genres est insuffisante. Si les chercheurs européens se sont penchés sur le phénomène avant ceux du Québec, il n'en reste pas moins que même sur le Vieux continent, il y a davantage de questions que de réponses. En fait, les spécialistes, qu'ils soient sociologues, psychologues ou didacticiens, ne s'entendent pas à propos des effets de la mixité scolaire sur la jeunesse et c'est là où le bât blesse. Car, bien qu'il y ait un débat d'idées qui divise la population québécoise à propos des bienfaits de la cohabitation sexuelle, ce sont surtout

des spécialistes tels que des psychologues et des sociologues, mieux outillés pour trancher la question, qui peuvent apporter un jugement d'une réelle valeur sur le sujet. Même l'auteur Michel Fize qui, dans son livre *Les pièges de la mixité scolaire*, s'est penché sur le phénomène, et a été perçu à tort comme un partisan de l'école unisexe, traite de la question avec réserve. Ses propos recueillis par le journaliste Alain Sousa sur le site Internet Doctissimo.ca en 2003 reflètent d'ailleurs une certaine ambivalence.

Or rétablir les classes séparées n'est pas la solution : les performances des filles ne varient pas en fonction de la mixité de la classe. Et en ce qui concerne la violence des garçons, elle s'exprime également contre d'autres garçons plus faibles dans des classes non mixtes. Je pense simplement qu'il faut proposer aux garçons et aux filles qui souffrent de retrouver momentanément un environnement plus serein, en créant une ou deux classes non mixtes. Il s'agit d'une réponse ponctuelle à une situation d'urgence⁹⁷.

Pour ce qui est du Québec, les recherches sur la cohabitation des genres en milieu scolaire sont encore plus limitées qu'en France. Même si on peut en partie expliquer cette réalité par le nombre plus élevé de chercheurs français, cette piste n'est pas suffisante pour en tracer les causes réelles. Comme nous l'avons démontré lors du premier chapitre, les sciences de l'éducation sont un secteur de recherche qui s'est développé tardivement au Québec. Alors que dans les années 1960 et 1970 la réforme éducative était effective, rares étaient les analyses présentant des conclusions claires sur les

⁹⁷ Michel Fize, «Faut-il séparer filles et garçons et filles à l'école? », *Doctissimo.ca*
http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag_2003/mag0926/ps_7070_ecole_mixite_scolaire_itw.htm

changements apportés au système. À cet effet, le politicologue canadien Henry Milner constatait en 1984 que malgré l'ampleur des données disponibles, les études analytiques étaient manquantes.

Il ne manque pas de documentation sur la réforme de l'éducation au Québec. Les rayons de ma bibliothèque sont remplis d'articles, d'essais, de coupures de journaux, de comptes rendus, de rapports d'enquêtes, de jugements de cour, de résultats de sondages, de tableaux statistiques, etc. Mais l'abondance même de la matière embrouille la question bien plus qu'elle ne l'éclaire. Ce qui manque, c'est un exposé et un jugement direct et concis des faits pertinents et de leurs développements, un guide qui permette de se retrouver sur ce terrain incertain mais combien vital⁹⁸.

Si les recherches en éducation étaient généralement insuffisantes, plus rares encore étaient celles concernant la mixité scolaire dans sa spécificité. De toutes les études rédigées entre 1965 et 1990 par des scientifiques de renom tels que Louis-Philippe Audet, Henri Milner et Guy Rocher, et qui ont été consultées dans le cadre du présent mémoire, aucun ouvrage n'a permis d'en connaître plus sur la cohabitation.

S'il existe des documents traitant expressément du jumelage des genres dans les écoles du Québec lors des années 1960 et 1970, ce que nous n'avons pas été en mesure de repérer, il y a fort à parier qu'ils sont rares et

⁹⁸ Henri Milner, *La réforme scolaire au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1984, 212 p.

méconnus. De toutes les sources consultées dans ce mémoire, aucune ne possède une référence identifiant une telle étude dans sa bibliographie.

Comme nous l'avons abordé au premier chapitre, la recherche québécoise sur le sujet est encore nettement insuffisante aujourd'hui. Bien que des spécialistes tels que Pierrette Bouchard⁹⁹ et Claudine Baudoux¹⁰⁰, toutes les deux professeures à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, Ginette Lajoie¹⁰¹, chargée de cours à l'Université de Trois-Rivières et Jean-Claude St-Amand¹⁰², professionnel de recherche au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire à l'Université Laval, ont écrit sur la question dans diverses publications récentes, il faut préciser que ces ouvrages n'ont pas traité du phénomène de la mixité scolaire de manière exhaustive. Lors du premier chapitre, nous avons vu que ces auteurs l'ont abordée indirectement, et ce, sous couvert de recherches portant sur la réussite scolaire des garçons et des filles.

En plus de montrer clairement qu'il existe une pénurie d'études québécoises à propos du jumelage des genres dans les institutions scolaires, nous avons démontré dans ce mémoire que la cohabitation sexuelle en

⁹⁹ Pierrette Bouchard et Jean-Claude St-Amand, *Garçons et filles stéréotypes et réussite scolaire*, Montréal, les Éditions du remue-ménage, 1996, 300 p

¹⁰⁰ Claudine Baudoux a abordé le phénomène de la mixité scolaire dans des ouvrages tels que *Filles et garçons devant l'école*, publié en 1995 pour l'institut national de recherche pédagogique de Paris, ainsi que dans un article intitulé « Égalité entre les sexes : mixité et démocratie » qu'elle a coécrit avec Claude Zaidman en 1993 pour le compte de la revue *Recherche féministe*. De plus, elle s'est penchée sur la réussite scolaire au collégial, et ce, dans plusieurs ouvrages qu'elle a coécrits avec Albert Noircent.

¹⁰¹ Ginette Lajoie, *L'école au masculin*, Québec, Septembre éditeur, 2003, 135 p.

¹⁰² Tel que mentionné plus haut, Jean-Claude St-Amand a travaillé sur la réussite scolaire avec la professeure Pierrette Bouchard dont les résultats ont été publiés dans le livre *Garçons et filles stéréotypes et réussite scolaire*, Montréal, les Éditions du remue-ménage, 1996, 300 p.

éducation est un thème totalement absent de l'historiographie régionale au Saguenay-Lac-Saint-Jean. De plus, nous avons vu que bien peu d'ouvrages ont tenté d'appréhender l'éducation en regard de l'histoire. Bien que des historiens tels Russel Bouchard¹⁰³, qui par une analyse historique portant sur les études post-secondaires dans la région, peut être considéré comme un précurseur en la matière, ainsi que Jacques Ouellet, auquel nous nous sommes référés lors du premier chapitre afin de réaliser un portrait historique de l'instruction publique au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont de manières différentes contribué à la recherche, rares sont de tels auteurs.

En ce qui concerne la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, territoire administratif ciblé par notre mémoire, le livre *La Commission scolaire de Chicoutimi*¹⁰⁴, écrit par l'archiviste Laurier Duchesne et dont nous avons traité au premier chapitre, permet certainement de mieux connaître l'histoire du secteur de Chicoutimi en matière scolaire. Toutefois, cet ouvrage n'aborde d'aucune façon le thème de la cohabitation sexuelle.

Nous pouvons donc affirmer que l'histoire de la mixité scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean est un champ d'études qui n'a pas encore été exploité, et que par conséquent, notre mémoire constitue un premier pas vers la compréhension d'un domaine, qui de notre point de vue, mérite que l'on s'y attarde davantage. Plus encore, la pénurie des recherches concernant

¹⁰³ Russel Bouchard, *L'enseignement post-secondaire d'avant 1967 au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1976, 82 p.

¹⁰⁴ Laurier Duchesne, *La Commission scolaire de Chicoutimi*, Chicoutimi, Éditions Félix, 1999, 377 p.

ce thème n'est pas unique à la région, car dans l'ensemble de la province, et à plus grande échelle, dans le reste du monde, on constate la même réalité. Alors que le débat sur la cohabitation sexuelle perdure (nous y reviendrons au point 3.2.2), il semble que l'incapacité des spécialistes à statuer sur ses effets a créé un sujet de divergences entre les féministes et les masculinistes¹⁰⁵. Cependant, la dualité entre ces deux mouvements sociaux n'est pas nettement marquée, car la remise en question du jumelage **sexuel**, malgré quelle soit plus souvent exprimée chez les masculinistes, est aussi manifestée par certaines féministes telles que Claude Zaidman¹⁰⁶ et Nicole Mosconi.

Les inégalités sur le marché du travail représentent, selon Nicole Mosconi, un certain échec de la mixité scolaire. Celle-ci serait due, propose-t-elle, à la non-reconnaissance des inégalités de sexe et elle pose la question: «[...] l'école en traitant également des individus inégaux ne tend-elle pas à reproduire les inégalités entre sexes?»¹⁰⁷

Alors que pour certaines féministes, les inégalités qui existent dans le modèle mixte, sont des signes que le système doit être corrigé, cela ne signifiant pas nécessairement d'abolir la cohabitation des genres mais plutôt d'y apporter des modifications, pour les masculinistes, c'est l'échec scolaire

¹⁰⁵ Mouvement social promouvant les droits des hommes, le masculinisme est considéré par plusieurs comme étant légitime, alors que ses détracteurs lui reprochent d'être sexiste.

¹⁰⁶ Claude Zaidman, *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'harmattan, 1996, 238 p.

¹⁰⁷ Claudine Baudoux et Claude Zaidman (dir.) : *Égalité entre les sexes : mixité et démocratie*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1992, 301 p.

des garçons qui mérite de revoir le fonctionnement des institutions d'enseignement.

Nous avons constaté, en consultant plusieurs textes écrits par des masculinistes, que ce mouvement, en réponse à la montée du féminisme, est plutôt hétéroclite, car si certains de ses représentants, à l'instar du psychanalyste Guy Corneau et du psychologue Yvon Dallaire sont des auteurs et conférenciers crédibles, plusieurs autres sont des bloggeurs ayant parfois des idées exprimées de manière impulsive.

Néanmoins, l'idée de revoir la mixité scolaire est un thème récurrent chez tous les masculinistes. Pour le psychologue Yvon Dallaire, le modèle de cohabitation sexuelle doit être repensé de façon modérée.

Garçons et filles seront gagnants si nous organisons, à l'intérieur d'écoles mixtes, quelques (pas toutes) activités d'apprentissage et de loisirs non mixtes, respectant ainsi la tendance naturelle des garçons et des filles à s'exclure mutuellement pendant une certaine période de leur enfance et adolescence. Cette exclusion n'est ni un stéréotype, ni une attitude sexiste, c'est une observation maintes fois démontrée par les psychologues du développement. Pourquoi les gars et les filles, les hommes et les femmes devraient-ils toujours être ensemble? Égalité ne signifie pas similarité, ni mimétisme.¹⁰⁸

¹⁰⁸ Yvon Dallaire, «Réaction au rapport de Pierrette Bouchard, Isabelle Boily et Marie-Claude Proulx :La réussite scolaire selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes», disponible sur le site Internet *Option Santé*, 2001, http://www.optionsante.com/yd_reactions_reussite_react.php.

En somme, le débat entourant la mixité scolaire continue à faire réagir les psychologues et autres spécialistes tant féministes que masculinistes. En fait, il semble dominé par l'affrontement entre ceux-ci. Si certains représentants de ces deux mouvements sociaux s'entendent sur certains points, dont celui d'apporter des correctifs au modèle de cohabitation sexuelle dans les institutions scolaires, ils entrevoient toutefois les changements sous des perspectives différentes. Nous avons vu que la pénurie des recherches concernant la question a certainement contribué à alimenter les divergences d'opinion, et ce, même chez les chercheurs. Tant au Saguenay-Lac-Saint-Jean que partout ailleurs, l'insuffisance des études concernant le jumelage sexuel dans les écoles est un frein à une prise de position éclairée et hors de toute subjectivité.

3.2.2 La mise sur pied du système scolaire mixte dans les écoles publiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean n'a pas suscité de débat public lors de son instauration

Même si la cohabitation des genres, telle que nous l'avons vu au premier chapitre, suscite depuis quelques années un certain engouement dans les médias et parmi les décideurs publics, plusieurs sources indiquent que tel ne fut pas le cas lors de son instauration. En fait, il y a davantage d'articles publiés sur le sujet depuis 10 ans que lors des années 1960 et

1970. Notre dépouillement de la presse régionale de l'époque montre hors de tout doute que la question n'a pas créé de remous dans la population¹⁰⁹.

De plus, les entrevues réalisées avec des acteurs de première ligne nous indiquent que le sujet était pratiquement inexistant dans les conversations, que ce soit en milieu professionnel ou autour de la table à la maison. Même pour l'un des participants de l'enquête, dont le père était fonctionnaire pour le ministère de l'Éducation en 1964, il n'y a jamais été question du sujet lors des repas en famille. Il semble enfin que la mixité scolaire ait été bien reçue par la population, le monde de l'éducation et les décideurs publics.

Comme nous l'avons vu au précédent chapitre, des revues telles que *La revue scolaire* et *l'Action pédagogique*, toutes deux dédiées au monde scolaire, ont aussi pratiquement passé outre la cohabitation des genres. Ce constat est d'autant plus surprenant pour ce qui est de cette dernière, elle qui était entièrement commanditée par la Corporation des enseignants du Québec. Il aurait en fait été concevable que certains enseignants se plaignent des changements occasionnés par la nouvelle donne, comme cela est souvent le cas pour tout bouleversement des méthodes de travail, mais il semble que cela ne fut pas le cas.

¹⁰⁹ *Le Progrès du Saguenay* devenu le *Progrès-Dimanche* en octobre 1964, périodes consultées : 6 juin 1963 au 31 mars 1968, 6 février 1972 au 31 mars 1974, 3 juillet 1977 au 4 septembre 1977, no. de bobines : 61 à 67, 85 à 94, 113 et 114. *Le Soleil* devenu *Le Quotidien* en octobre 1973, périodes consultées : 3 janvier 1969 au 3 janvier 1970, 3 mai 1973 au 7 juillet 1974, 1^{er} avril 1977 au 1^{er} juillet 1978, no. de bobines : 170 à 172, 181 à 184, 218 à 221.

En ce qui a trait à la classe politique, force est d'admettre qu'il n'y a pas eu de véritables débats dans les années 1960 et 1970. Si en 2003 l'Action démocratique du Québec, pour combattre l'échec des garçons à l'école, remettait en question le système mixte, il semble que ce thème était absent des discours des élus lors de la Révolution tranquille. Alors que le ministre libéral Paul Gérin-Lajoie dut organiser dans les années 1960 une tournée des régions pour expliquer la création du ministère de l'Éducation, il n'a pas eu à le faire dans le cas du jumelage des sexes dans les établissements d'enseignement. Cela s'explique non seulement par son acceptation généralisée, mais aussi par le fait que la cohabitation des genres était simplement une recommandation du rapport Parent et non un projet de loi. La mixité scolaire ne devait donc pas s'effectuer sous la contrainte d'une quelconque législation. Cet élément explique en partie pourquoi les écoles se sont jointes au mouvement de façon progressive. Si ce dernier avait été le fait d'un processus parlementaire, il y a fort à parier que les changements structuraux auraient été circonscrits dans un échéancier davantage contraignant.

En somme, la présente étude démontre qu'il n'y a pas eu de débat concernant la mixité scolaire à l'époque où celle-ci s'est instaurée dans les écoles publiques tant dans la province qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean. De plus, nous avons vu que dans le milieu enseignant, l'instauration de la cohabitation sexuelle n'avait pas créé de polémique et qu'elle avait été

généralement bien acceptée. En fait, la question a refait surface seulement 20 ans plus tard dans les médias québécois alors que l'échec scolaire des garçons est devenu une préoccupation sociale. Ce délai illustre que le jumelage des genres dans les établissements scolaires est passé inaperçu parmi toutes les transformations qu'a subies le système d'éducation lors de la Révolution tranquille. La multitude des réformes mises en place lors de ces années de bouleversements ont en quelque sorte servi d'écran à un changement social qui aurait peut être été davantage abordé.

Nous avons aussi constaté, en consultant des journaux régionaux tels que *Le Progrès-Dimanche* et *Le Quotidien* publiés dans les années 1960 et 1970, qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'introduction des écoles mixtes n'a pas été un phénomène ayant eu une couverture médiatique importante. Il semble plutôt que le sujet soit passé presque inaperçu dans le milieu journalistique. Cela montre que la question intéressait bien peu la population régionale.

3.2.3 La laïcisation du système scolaire a favorisé l'instauration de la mixité des genres dans les institutions publiques d'enseignement au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Bien qu'encore présentes dans le système éducatif, les congrégations religieuses, qui longtemps ont été des figures de proue en

matière scolaire, ont perdu progressivement leur rôle décisionnel dans les années 1960 et 1970, et ce, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette réalité fut en bonne partie causée par l'arrivée massive de directeurs et directrices laïcs à la tête des écoles publiques du territoire. Cette laïcisation accompagnée de la construction de grands établissements scolaires, à l'instar des polyvalentes, faciliteront la mise sur pied d'un système scolaire mixte.

Dans un texte intitulé *Description archivistique, portée et contenu*, rédigé pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et tel que décrit dans le précédent chapitre, l'archiviste Laurent Thibeault explique sommairement l'importance qu'ont eu la laïcisation des directions d'école, ainsi que la construction des polyvalentes de très grande envergure dans la mise en place de la mixité scolaire à la fin des années 1960. Thibeault s'exprime en ces mots :

Cette laïcisation des directions d'école allait aussi permettre d'installer graduellement le processus de mixité des élèves, garçons et filles. (...) À ce niveau la rationalisation dans l'utilisation des locaux et équipements allait forcer les Commissions scolaires à ce mouvement de mixité. (...) La construction des polyvalentes de très grande envergure, notamment la Polyvalente Charles Gravel (1968) (...) facilitera davantage cette mixité scolaire¹¹⁰.

¹¹⁰ Laurent Thibeault, *Description archivistique, portée et contenu*, Instrument de recherche CSRS, document de 3 pages.

Tel qu'exprimé par le responsable des archives de la commission scolaire, la laïcisation du personnel cadre a certainement favorisé la mise en place de la cohabitation sexuelle à même les établissements scolaires régionaux. Cependant, comme nous l'avons démontré précédemment, les écoles tenues par des congrégations religieuses telles que Bon-Pasteur et Bon-Conseil dans le secteur de Chicoutimi n'ont pas été les dernières à instaurer la cohabitation sexuelle. Donc, si certains administrateurs religieux à la tête de plusieurs écoles secondaires se sont montrés réfractaires à jumeler les garçons et les filles, nous ne pouvons en dire autant des gestionnaires qui dirigeaient les institutions tenues par des congrégations religieuses. En somme, s'il est possible d'associer la laïcisation et la mise en place de la coéducation, nos recherches nous montrent toutefois que nous ne pouvons faire une telle corrélation avec les établissements administrés par les congrégations religieuses. Du moins, tel est le constat pour les écoles secondaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

3.2.4 Plusieurs écoles de Chicoutimi se sont jointes tardivement au mouvement de mixité scolaire

Alors que nombreuses furent les écoles embrassant le mouvement scolaire mixte au Saguenay-Lac-Saint-Jean dès 1965 (et même avant dans certaines institutions primaire), plusieurs écoles d'enseignement de Chicoutimi firent de même seulement quelque 10 ans plus tard. Il est difficile

d'expliquer avec certitude les raisons de ce décalage. Néanmoins, il apparaît que le conservatisme de plusieurs directions d'école soit une hypothèse plausible. D'après quelques entrevues réalisées, il semble que des religieux de haut rang étaient peu enclins à accepter la réunion des filles et garçons dans les mêmes classes. À cet égard, il faut rappeler que l'instauration de la mixité scolaire était seulement une recommandation du rapport Parent et que par conséquent, elle n'avait pas force de loi. C'est pourquoi, sans une obligation formelle des instances gouvernementales, le choix de restructurer les écoles revenait aux commissions scolaires et à ses directeurs. Il semble que pour bien des décideurs scolaires du secteur de Chicoutimi, la cohabitation des genres n'était pas un changement nécessaire. Toutefois, en 1977, l'ensemble des institutions d'enseignement de la ville devenait mixte. Il est fort possible que la laïcisation des directions d'école en soit l'une des principales causes. Malgré des hypothèses intéressantes, on en sait fort peu sur le retard qu'a pris Chicoutimi quant à l'instauration des écoles jumelées.

Enfin, les résultats de l'enquête nous montrent que la mixité des genres a été instaurée progressivement, et ce, dans des temps différents selon les commissions scolaires de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean entre 1965 et 1977. Généralement bien accueillie par l'ensemble de la population, elle a toutefois créé plus de remous chez les religieux. Malgré leur objection, cela n'a pas empêché l'ensemble du système public de se joindre au mouvement. Du côté des médias, la réforme est passée presque inaperçue, quelques articles ça et là l'ont abordée, mais rien de plus. Même

constat dans les familles, là où le jumelage des genres en milieu scolaire n'a pas suscité de longues discussions. De plus, dans le monde scientifique, qui parfois aborde des thèmes éloignés de l'intérêt général, aucune recherche significative connue n'a été effectuée au Québec. Les sciences de l'éducation et de la sociologie, disciplines encore récentes lors de la Révolution tranquille, préféraient s'attarder à d'autres thèmes plus urgents.

Instaurée graduellement, selon les recommandations de la commission Parent, la mixité scolaire a toutefois touché une grande part de la population qui aujourd'hui a plus de quarante ans. À cet effet, plusieurs se souviennent encore des bouleversements que cela a engendrés. Même si l'ensemble des individus ont bien vécu la transition alors imposée, il reste que l'événement fut pour certains un véritable choc.

Bien établie depuis plus de 30 ans, la cohabitation des genres en milieu scolaire est maintenant remise en question principalement en raison de l'échec des garçons. En effet, plusieurs croient que le rétablissement des classes unisexes pourrait les aider à mieux réussir. Toutefois, jusqu'à ce jour, aucune recherche significative, tant dans le domaine de psychologie, de l'histoire ou de la pédagogie, ne peut démontrer hors de tout doute qu'une restructuration dans ce sens aiderait la clientèle masculine. Devant ce débat nouvellement médiatisé, chacun émet son opinion. À cet effet, il faut voir le débat entre masculinistes et féministes, comme la concrétisation la plus nette des différentes positions. Pendant ce temps, le système éducatif

québécois continue d'éduquer plus de 1 million d'élèves chaque année, et ce, en attendant des recherches sérieuses et des actions prometteuses.

Conclusion

S'il apparaît évident, en regard de cette étude, que la mixité scolaire et son instauration dans les années 1960 et 1970 au Québec est un sujet qui a été peu exploité par les scientifiques, ce mémoire a eu comme objectif de faire le bilan d'un thème qui mérite que nous nous y attardions davantage. S'il semble de l'intérêt commun qu'une prochaine étude puisse aborder plus spécifiquement la question des impacts réels de la cohabitation sexuelle sur la clientèle scolaire, l'objectif de ce mémoire était de faire un portrait historique du phénomène dans sa globalité.

Pour ce faire, dans le premier chapitre, nous avons vu comment l'historiographie aborde les questions d'éducation et de cohabitation sexuelle à travers différentes époques, et ce, tant sur le plan international, provincial que régional. Dans cette même section, nous avons aussi constaté que les ouvrages étaient plutôt rares et que le débat sur le jumelage des genres est plutôt récent.

Ensuite, dans la deuxième partie, nous avons expliqué quel fut le cheminement qui nous a amené à choisir la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et plus spécifiquement le secteur de Chicoutimi comme objet de recherche. De plus, nous avons exposé l'ensemble des sources et des méthodes qui nous ont permis d'en savoir davantage sur l'établissement de la mixité scolaire dans la région. C'est aussi dans cette section que nous avons vu qu'elles furent les difficultés inhérentes à notre démarche

méthodologique. Nous pouvons conclure que le manque de sources, ainsi que le changement de cap quant à l'objet de recherche furent des obstacles certains.

Finalement, la dernière partie du mémoire avait comme but de montrer ce que l'analyse des différentes sources nous a appris sur la cohabitation des genres, héritage de la Révolution tranquille au Québec. En effet, ayant vécu d'importants changements depuis ses premiers balbutiements dans les petites écoles de la province, le monde scolaire québécois a connu une refonte de son système lors des années 1960 et 1970. Appliquant avec audace plusieurs des recommandations inscrites dans le rapport Parent, les décideurs publics ont, entre autres, créé le ministère de l'Éducation, démocratisé l'accès aux institutions d'enseignement en plus de créer le réseau des cégeps et des universités. Dans la mémoire collective, ce sont par ces actions que les gouvernements ont véritablement révolutionné les structures de l'instruction publique. Toutefois, la société québécoise des années 1960 et 1970 a aussi vu s'établir d'autres transformations sociales non légiférées et peu médiatisées. La mixité scolaire fait partie de cette dernière catégorie. Si les décideurs publics n'ont pas procédé à une évaluation de ses impacts lors de son instauration, il faut admettre que même aujourd'hui, on en connaît bien peu sur les réelles répercussions du jumelage des genres. Si quelques études ont récemment tenté d'établir des pistes de réflexion concernant la question, il faut reconnaître qu'il est difficile de déterminer quels sont ses effets réels sur la jeunesse.

Au Saguenay Lac-Saint-Jean, nous avons démontré que le mixage sexuel des élèves lors de la Révolution tranquille s'est fait progressivement selon les écoles et les commissions scolaires. À cet effet, le secteur de Chicoutimi a pour sa part emboité le pas de manière tardive. Aujourd'hui, toutes les institutions scolaires de la région, qu'elles soient publiques ou privées, sont désormais mixtes. On peut expliquer cette unanime conversion par des prérogatives économiques alors qu'il semble difficile de maintenir des établissements unisexes à même un territoire peu dense en population.

Ce mémoire a aussi permis de constater à quel point la question mixte est passée inaperçue dans l'opinion publique. Si depuis quelques années, les journalistes québécois s'intéressent plus au sujet, il va sans dire qu'avant 1990, il y avait un désintérêt généralisé tant dans la population que dans les milieux journalistiques. C'est principalement par la conscientisation de l'échec scolaire des garçons que s'est propagée une certaine remise en question.

En fait, le projet de cohabitation sexuelle mis de l'avant dans les années de la Révolution tranquille avait été bien reçu par l'ensemble des intervenants sociaux. Cependant, il faut noter une certaine réticence de la part de plusieurs membres des communautés religieuses à l'instar des Maristes. Il est d'ailleurs possible que la présence d'ecclésiastiques à des postes décisionnels dans le secteur de Chicoutimi lors des années 1970 ait retardé le jumelage scolaire sur le territoire.

La laïcisation des directions d'école, qui se généralisera rapidement dans les années subséquentes, a certainement contribué à mettre de l'avant la cohabitation sexuelle. De plus, l'émergence du secteur professionnel dans les polyvalentes de la région n'y est pas étrangère. En somme, la société semblait prête à cette réalité, d'autant plus que la mixité scolaire n'était pas inconnue de la population. En fait, dans les milieux ruraux, depuis longtemps les jeunes étaient jumelés pour des raisons de nombre.

Lorsque le rapport Parent recommanda de réunir garçons et filles dans les mêmes classes, il n'y eut ni surprise ni indignation. Il faut se rappeler qu'ailleurs dans le monde, plusieurs pays s'étaient déjà convertis à ce modèle. Même le Japon, reconnu pour son conservatisme sexuel, avait réformé ses écoles en ce sens depuis les années 1940.

La coéducation est obligatoire à tous les niveaux. Il n'existe que très peu d'écoles pour filles : quelques établissements au second cycle du second degré et un ou deux collèges dans l'enseignement supérieur. (...) La coéducation au degré primaire est une pratique ancienne. Sa généralisation dans toutes les écoles officielles a été adoptée, après la Seconde Guerre mondiale¹¹¹.

Comparativement à d'autres nations, l'instauration de la coéducation dans les institutions scolaires publiques s'est faite plutôt tardivement au

¹¹¹ *Op.Cit.* Marcel de Grandpré, p. 267.

Québec. Au Canada, ce sera la province qui prendra le plus de temps à jumeler les genres dans les établissements d'enseignement.

Pour ce qui est de notre étude de cas, la Commission scolaire-des-Rives-du-Saguenay, nous avons démontré que plusieurs écoles secondaires du secteur de Chicoutimi ont tardé à introduire la mixité scolaire comparativement à celles des autres localités de la même entité administrative. Pourquoi une telle lenteur?

Plusieurs hypothèses peuvent en partie expliquer pourquoi Chicoutimi n'a pas imité ses territoires voisins en ce qui concerne l'introduction des écoles mixtes. L'inertie des autorités en place, qui dans les organisations est presque «naturelle» devant toute innovation, aurait-elle été particulièrement présente à Chicoutimi? Peut-être aussi que les directions d'écoles se demandaient pourquoi changer ce qui fonctionnait bien alors que la loi ne leur contraignait pas d'agir ainsi. Le fait que les écoles de la municipalité aient jumelé les garçons et les filles moins rapidement que leurs homologues des autres localités n'a-t-il pas été une façon pour Chicoutimi, considérant son statut de métropole régionale et son rôle unique, de se démarquer inconsciemment des autres, et ainsi d'exprimer sa différence. Serait-ce possible que les institutions scolaires de la ville, généralement plus imposantes en capacité, aient eu les moyens financiers de faire fonctionner un système unisexe, habituellement plus coûteux, et ce, davantage que partout ailleurs dans la commission scolaire? Les établissements

d'enseignement de la ville avaient peut être une certaine latitude à décider de leur orientation en matière d'éducation que d'autres n'avaient pas. Peut-être aussi que la prédominance accrue des autorités catholiques, fait que nous rappellent la présence de plusieurs bâtiments à vocation religieuse dans le centre-ville (la Cathédrale de Chicoutimi, l'ancien Séminaire, différentes bâtisses des communautés religieuses du Bon-Conseil et du Bon-Pasteur), a encouragé un certain immobilisme. Si tant d'hypothèses restent à valider et qu'il n'y a pas d'études qui existent sur la question, la réalisation de ce mémoire a permis de découvrir que l'histoire de la mixité scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean tend à faire ressortir le cas de Chicoutimi comme ayant des particularités uniques et une évolution distincte des autres villes de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Bibliographie

Sources primaires

Fonds d'archives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, *Listes de la clientèle scolaire de la Commission scolaire régionale Saguenay*, de septembre 1965 à septembre 1977, boîtes 19 à 27, no. 6131.1 à 6131.10.

Réunions des commissaires d'écoles de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean, *Les Minutes*, réunions 1 à 237, 11 décembre 1963 au 12 novembre 1969, Archives de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

Entrevues semi-dirigées

Entrevue semi-dirigée 1, réalisée auprès d'un enseignant à la retraite, secteur Lac-Saint-Jean, novembre 2007, durée : 55 minutes.

Entrevue semi-dirigée 2, réalisée auprès d'un ancien élève, secteur Lac-Saint-Jean, juin 2008, durée : 35 minutes.

Entrevue semi-dirigée 3, réalisée auprès d'une ancienne élève, secteur Jonquière, juillet 2008, durée 41 minutes.

Entrevue semi-dirigée 4, réalisée auprès d'une enseignante à la retraite, secteur Jonquière, août 2008, durée : 1 heure 13 minutes.

Entrevue semi-dirigée 5 : réalisée auprès d'un enseignant à la retraite, secteur Chicoutimi, septembre 2008, durée : 46 minutes.

Entrevue semi-dirigée 6 : réalisée auprès d'une ancienne élève, secteur Chicoutimi, septembre 2008, durée : 36 minutes.

Sources primaires imprimées

Journaux régionaux

Le Progrès du Saguenay (devenu le *Progrès-Dimanche* à partir d'octobre 1964), du 6 juin 1963 au 31 mars 1968, du 6 février 1972 au 31 mars 1974, du 3 juillet 1977 au 4 septembre 1977, no. de bobines : 61 à 67, 85 à 94, 113 et 114.

Le Soleil (devenu *Le Quotidien* en octobre 1973), du 3 janvier 1969 au 3 janvier 1970, du 3 mai 1973 au 7 juillet 1974, du 1^{er} avril 1977 au 1^{er} juillet 1978, no. de bobines : 170 à 172, 181 à 184, 218 à 221.

Périodiques

Corporation des enseignants du Québec, *Action pédagogique*, Québec, juin 1967 à mai 1972, no. 1 à 25.

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, *La revue scolaire*, Québec, janvier 1964 à juin 1968, vol. 15 à 18.

Sources secondaires

Études et monographies

AUDET, L.-P. *Le système scolaire du Québec : organisation et fonctionnement*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1967, 235 p.

AUDET, L.-P. *Bilan de la réforme scolaire au Québec 1959-1969*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969, 70 p.

BAUDOUX, C., & NOIRCENT, A. *Filles et garçons devant l'école*, Paris, Institut national de Recherche pédagogique, 1995, 141 p.

BAUDOUX, C. *Égalité entre les sexes : mixité et démocratie*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1992, 301 p.

BOUCHARD, C., & ST-AMAND, J.-C. *Garçons et filles stéréotypes et réussite scolaire*, Montréal, les éditions du remue-ménage, 1996, 300 p.

BOUCHARD, R. *L'enseignement post-secondaire d'avant 1967 au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi, Collège régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1976, 82 p.

CHARLAND, J.-P. *Histoire de l'éducation au Québec, de l'ombre du clocher à l'économie du savoir*, Ville Saint-Laurent, ERPI, 2005, 240 p.

CORBO, C. *L'éducation pour tous : une anthologie du Rapport Parent*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2002, 432 p.

DESBIENS, J.-P. *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Éditions de l'homme, 1960, 158 p.

DUCHESNE, L. *La Commission scolaire de Chicoutimi*, Chicoutimi, Éditions Félix, 1999, 377 p.

DURU-BELLAT, M. *L'école des filles. Quelle formation, pour quels rôles sociaux?*, Paris, L'Harmattan (nouvelle édition revue), 2004, 276 p.

FIZE, M. *Les pièges de la mixité scolaire: réussite des filles et échec des garçons, désarroi des élèves et déprime des enseignants, comportements sexistes et violences sexuelles*, Paris, Presse de la Renaissance, 2003, 273 p.

FILTEAU, G. *Organisation scolaire de la province de Québec, historique, législation et règlements*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1954, 246 p.

FOURNIER, M. *Multiplés visages d'une culture*, Québec, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 462 p.

GALARNEAU, C. *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Éditions Fides, 1978, 287 p.

GAUTHIER, B. *Recherches sociales, de la problématique à la collecte des données*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2003, 620 p.

GÉRIN-LAJOIE, P. *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1989, 378 p.

GRANDPRÉ, M. d. *La coéducation dans les écoles de 45 pays*, Québec, Éditions Paulines, 1973, 334 p.

HAMOIS, H. *La mixité en éducation physique et sportive. Quelles sont les perceptions des élèves du secondaire?*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2006, 154 p.

KERGOMARD, P. *L'éducation maternelle dans l'école*, Paris, Hachette, 1913, 316 p.

LAJOIE, G. *L'école au masculin*, Québec, Septembre éditeur, 2003, 135 p.

LELIÈVRE, C., & LEC, F. *Les profs, l'école et la sexualité*, Paris, Odile Jacob, 2005, 352 p.

MILNER, H. *La réforme scolaire au Québec*, Montréal, Québec Amérique, 1984, 212 p.

MOSCONI, N. *La mixité dans l'enseignement secondaire: un faux-semblant?*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 281 p.

NOIRCENT, A. *Les interactions dans les classes du collégial : la mixité revisitée*, Québec, PCA, 1991, 109 p.

OUELLET, J. *L'instruction publique au Saguenay (1876-1966) à travers les rapports du surintendant de l'instruction publique : une étude exploratoire*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise, 1984, 284 p.

SABOURIN, H. *À l'école de P.-J.-O.*, Montréal, Chauveau, thèse de doctorat à l'UQAM, Éditions Leméac, 2004, 230 p.

SIMARD, J.-L. *La démonstration de l'influence de l'épiscopat québécois en matière d'éducation de 1950 à 1970*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise, 1997, 93 p.

THÉBERGE, L. *L'éducation des filles au Collège du Bon-Pasteur de Chicoutimi (1937-1967)*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise, 1983, 149 p.

ZAIMAN, C. *La mixité à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan, 1996, 238 p.

Articles périodiques

[s. a.] «La Co-éducation», *Action pédagogique*, mai 1968, p. 62

[s. a.] «Mixité – coéducation – coinstitution », *La revue scolaire*, novembre 1965, p. 136.

BAUDOUX, C. & NOIRCENT, A. «Mobilité de sexe et réussite scolaire au collégial », *Revue des sciences de l'éducation*, janvier 1998, no.2, vol. 24, pp. 355-378.

BOUCHARD, P., St-AMAND, J.-C., & TONDREAU, J. «Socialisation sexuée, soumission et résistance chez les garçons et les filles de troisième secondaire au Québec». *Recherches féministes*, 1996, vol. 9, no. 1, pp. 105-132.

BOUCHARD, P., St-AMAND, J.-C., & Tondreau, J. «Stéréotypes sexuels, pratiques sociales et rapport différencié à l'école secondaire». *Recherches sociographiques*, 1997, vol. 38, no. 2, pp. 279-302.

BAUDOUX, C. «Filles et garçons devant l'école». *Revue française de pédagogie*, vol. 110, 1995, p. 141.

BAUDOUX, C., & Zaidman, C. «Égalité entre les sexes: mixité et démocratie» *Recherches féministes*, 1993, vol. 6, pp. 187-189.

CLOUTIER, R., Trottier, C., & Laforce, L. «Les projets de vie et l'insertion professionnelle de femmes et d'hommes titulaires d'un baccalauréat». *Recherches féministes*, 1998, vol. 11, no. 1, pp. 111-132.

DUFOUR, A. «Histoire de l'éducation au Québec». *Recherches sociographiques*, vol. 40, 1999, p. 385.

DURUT-BELLAT, M., & SELIER, M. «Les ambivalences de la mixité scolaire». *Administration et éducation*, vol. 110, 2006, pp. 39-47.

FONTANINI, C. «La formation des enseignantes et des enseignants à l'égalité des chances filles-garçons: une utopie». *Recherches féministes*, 2005, vol. 18, pp. 101-115.

FONTANINI, C., Fichet, B., Herbich-Marx, G., & Freddy, R. «Filles et garçons en d'ingénieurs: Les trajets sociaux et scolaires des élèves de l'Institut national des communications». *Revue des sciences sociales*, 2002, no. 29, pp. 136-143.

GAGNON, C. «La dynamique de la réussite scolaire des filles au primaire: les motivations et les enjeux des rapports sociaux de sexe». *Recherches féministes*, 1998, vol. 11, no. 1, pp. 19-45.

HUDON, C., & BIENVENUE, L. «Entre franche camaraderie et amours socratiques - L'espace trouble et ténu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960)». *Revue d'histoire d'Amérique française*, 2004, vol. 57, no. 4, pp 481-507.

LAFORQUE, D. «Ce que la ségrégation scolaire doit à l'administration de l'Éducation Nationale». *Revue française de pédagogie*, 2004, no. 148, pp. 135-143.

LUSIGNAN, G. «Mixité: Le faux combat de l'égalité», *Vie pédagogique*, 2005, vol. 135, pp 55-56.

MARTIN F., Calmeau, R., & Chazal, Y. «Mixité à l'école, apports des recherches en éducation et pratiques pédagogiques» *Revue des sciences de l'éducation*, 2005, vol. 18, no. 3, pp. 709-728.

Mosconi, N., & Stevanovic, B. «L'École Polytechnique Féminine : une mixité paradoxale». *Revue française de pédagogie*, 2005, vol. 150, pp. 19-29.

OUELLET, J. «Le développement du système scolaire au Saguenay-Lac-St-Jean, depuis 15 ans», *Saguenaysia*, vol.30, no 1, janvier-mars 1988, pp. 11-12.

PROST, A., «Quand l'école de Jules Ferry est-elle morte?», *Histoire de l'éducation*, INRP, avril 1982, no. 14, pp. 25-40.

ROGERS, R. «État des lieux de la mixité. Historiographies comparées en Europe». *Clio Histoire, femmes et sociétés*, 2003, vol. 18, pp. 177-202.

TERRAIL, J.-P. «Destin scolaire de sexe: une perspective historique et quelques arguments», *Population*, 1992, mai-juin pp. 645-676.

THEORET, M., & HRIMECH, M. «Les paradoxes de l'abandon scolaire: trajectoires de filles et de garçons du secondaire» *Revue canadienne de l'éducation*, 1999, vol. 24, no. 3, p. 251.

VANZANTEN, A. «Les classes moyennes et la mixité scolaire». *Annales de la recherche urbaine*, 2003, no. 93, pp. 131-140.

WEIDMANN-KOOP, M.-C. «La formation des femmes en France : évolution et paradoxe d'une situation qui perdure» *Revue des sciences de l'éducation*, 2003, vol. 29, no. 3, pp. 649-671.

ZANCARINI-FOURNEL, M. «La mixité scolaire: Une histoire à faire?» Conférence présentée dans le cadre du colloque de Rennes 2 sur les mutations du genre. *Administration et éducation*, 2003, no. 97, pp. 125-132.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, THÉBAUD, Françoise. «Mixité et coéducation». *Clio Histoire femmes et sociétés*, 2003, vol. 18, pp. 11-19.

Articles de journaux

AIZICOVICI, F. «La lutte contre les inégalités professionnelles s'intensifie», *Le Monde*, 9 mars 2004, p. 7.

ALLARD, M. «Une école de Vaudreuil sépare filles et garçons». *La Presse*, 12 novembre 2002, p. A1.

ALLARD, S. «Mauvais résultats scolaires des garçons. Les femmes n'y sont pour rien, soutient la FFQ », *La Presse*, 17 octobre 2002, p. A11.

ANDRÉ, P. «Priver l'école privée». *La Presse*, 1^{er} juin 2006, p. A20.

BANFORD, R. «La révolution féminine cause la crise des gars». *Le Quotidien*, 28 juillet 2000, p. 8.

BANFORD, R. «Les filles détrônent les garçons». *Progrès-Dimanche*, 1^{er} septembre 2000, p. A5.

BARS, S. L. «Les Palestiniens à l'heure du Hamas. Les plus âgés sont confiés d'autorité au père, et, dès les petites classes, la mixité scolaire est inexistante». *Le Monde*, 17 février 2006, p. 18.

BAUDOUX, A. «Garçons-filles:bandes à part». *Le Monde*, 13 septembre 2003, p. 21.

BEER, P. d. «L'école doit-elle protéger les garçons?» *Le Monde*, 7 janvier 2003, p. 15.

BOURET, M., & Asselin, G. «Les difficultés scolaires des garçons». *Le Soleil*, 6 novembre 2003, p. A17.

BOURET, Michel, ASSELIN. G. «Débat sur l'école ou charge contre le féminisme». *Le Devoir*, 3 novembre 2003, p. A7.

BRETON, B. «L'école des gars». *Le Soleil*, 12 avril 1999, p. A11.

BRETON, B. «Atteindre l'égalité». *Le Soleil*, 8 mars 2004, p. A16.

BRISSON, E. «Liberté et religion », *Progrès-Dimanche*, 29 novembre 1964, p.14.

BRISSON, E. «La révolution scolaire ne s'opérera pas sans heurts», *Progrès-Dimanche*, 6 décembre 1964, p. 17.

BRISSON, E. «Le rapport Parent serait-il extrémiste?», *Progrès-Dimanche*, 6 décembre 1964, p. 16.

CHEMIN, A. «Le masculin et le féminin vus par les ados». *Le Monde*, 15 septembre 2007, p. 21.

CHOUINARD, M.-A. «Gare aux solutions hâtives». *Le Devoir*, 7 septembre 2006, p. A2.

CHOUINARD, M.-A. «Une classe à part». *Le Devoir*, 22 février 2003, p. A3.

CLOUTIER, M. «Pierre Reid à La Presse; la réussite des garçons commence par la lecture». *La Presse*, 29 avril 2004, p. A7.

COLLARD, N., & Navarro, P. «L'échec scolaire des garçons». *Voir*, 7 octobre 1999, p. 12.

CORNELIER, L. «L'école est-elle discriminatoire envers les garçons?» *Le Devoir*, 18 août 2007, p. E8.

COULOMBE, P. «L'apport musulman pour combler les vides culturels québécois». *Le Devoir*, 19 février 2007, p. A7.

COUTURE, M. «Les confidences d'un frère sur l'univers explosif de la jeunesse moderne», *Progrès du Saguenay*, 27 juin 1963, p. 6.

DESGAGNÉ, R. «Chicoutimi et Jonquière : pivots de la réforme éducative du Québec». *Progrès-Dimanche*, 19 décembre 1965, p. 4.

DUBET, F. «À y regarder de près», *Le Monde*, 7 février 2003, p. 16.

DUBREUIL, É. «Où sont rendus les jeunes hommes?» *La Presse*, 23 septembre 2002, p. B1.

DUTRISAC, R. «Dumont promet une plate-forme électorale pragmatique». *Le Devoir*, 20 novembre 2006, p. A2.

FASSIN, É. «Ségrégation, l'expérience américaine». *Le Monde*, 1^{er} août 2007, p. 13.

FORTIER, J. «Les difficultés scolaires des garçons». *Le Devoir*, 12 novembre 2002, p. A7.

GAGNON, L. «La mixité scolaire: un problème?», *La Presse*, 19 octobre 1999, p. B3.

GUIBERT, N. «Le maire du 8e arrondissement ne veut pas de la mixité scolaire», *Le Monde*, 21 avril 2000, p. 8.

HOULE, N. «Le sexe de l'apprentissage. Le retour aux classes non-mixtes est-il une solution aux problèmes des garçons?» *Le Soleil*, 14 décembre 2002, p. D1.

LACROIX, L. «Le Conseil supérieur a manqué le bateau». *La Presse*, 5 novembre 1999, p. A16.

LARONCHE, M. «Comment les classes moyennes choisissent l'école de leurs enfants». *Le Monde*, 24 mars 2003, p. 14.

LIZ, A. «La mixité scolaire recule aux États-Unis». *La Presse*, 26 août 2004, p. A7.

MARION, G. «Algérie: tirant les bénéfices de la crise économique, les Islamistes poussent leurs pions». *Le Monde*, 3 novembre 1990, p. 5.

MARISSAL, V. «La non-mixité pour contrer le décrochage des garçons?» *La Presse*, 10 mai 2003, p. A1.

MATHIEU, I. «La classe des coureurs des bois; une école de Charlebourg sépare les garçons des filles». *Le Soleil*, 21 octobre 2007, p. 2.

MATHIEU, I. «Des essais aux résultats non concluants». *Le Soleil*, 21 octobre 2007, p. 2.

NADEAU, J. «Écoles privées, mixité ou non? Les tenants de chaque camp campent sur leur position». *Le Devoir*, 27 septembre 2003, p. 13.

NORMAND, J.-M. «Tendresse et conflits chez les ados». *Le Monde*, 28 juillet 2000, p. 20.

OUIMET, M. «Écoles: mixtes ou pas?» *La Presse*, 3 mars 2001, p. A18.

PAGEAU, M. «Au secours des gars». *Le Soleil*, 31 mai 1999, p. A1.

POISSANT, C. «Les gars d'un bord, les filles de l'autre». *Le Soleil*, 2 septembre 2003, p. B1.

RHEAULT, G. «L'éducation sexuelle...pourquoi c'est faire», *Le Soleil*, 9 juin 1973, p. 4.

RIVIÈRES, P. d. «L'école unisexe». *Le Devoir*, 16 mars 1999, p. 81.

ROY, M. «Tous les garçons et les filles». *La Presse*, 14 octobre 1999, p. B2.

ROY, P. «L'ADQ aura son programme électoral avant les Fêtes». *La Presse*, 20 novembre 2006, p. A12.

THÉBAUD, F. «Quand Clio distingue les femmes». *Le Monde*, 15 octobre 2004, p. 8.

TURENNE, M. «Oui, l'école réussit mieux aux filles». *L'Actualité*, 17, 15 mai 1992, p. 122.

VILLENEUVE, J. «Doit-on prôner l'école mixte?», *Progrès-Dimanche*, 16 mai 1965, p. 9.

VILLENEUVE, J. «Les étudiants sont-ils des révolutionnaires», *Progrès-Dimanche*, 29 août 1965, p. 12.

VILLENEUVE, J. «Que sera l'école de demain?», *Progrès-Dimanche*, 6 juin 1965, p.19.

VILLIERS, J. d. «Les fréquentations prématurées», *Progrès du Saguenay*, 4 août 1964, p.15.

VINCENT, C. «Promouvoir une pédagogie antisexiste à l'école», 28 janvier 2004, *Le Monde*, p. 26.

VOISARD, A.-M. «Les années 2000: Le siècle des femmes». *Le Soleil*, 9 janvier 2000, p. B1.

Instruments de travail

ARÉNILLA, L. *Dictionnaire de pédagogie et de l'éducation*, Paris, Bordas, 2007, 349 p.

HENRIOT-VAN-ZANTEN, A. *Dictionnaire de l'éducation*, Paris, Presses universitaires de France, 2008, 705 p.

THIBEAULT, L. *Description archivistique, portée et contenu*, Instrument de recherche CSRS, document de 3 p.

Documents officiels

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Les conditions de la réussite scolaire au secondaire*, décembre 1996, <http://www.assnat.qc.ca/archives-35leg2se/fra/Publications/rapce.html>.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, (MEQ), *Le Programme de formation de l'école québécoise*, Bibliothèque nationale, 2006, 354 p.

MARRY, C. *Les paradoxes de la mixité filles-garçons à l'école*, Rapport pour le Piref (Programme incitatif de recherche en éducation et formation). Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2004, p. 35.

MEQ. *La réussite des garçons, des constats à mettre en perspective*, 2004, www.meq.gouv.qc.ca/publications/menu-rapports.htm.

MINISTÈRE de L'ÉDUCATION NATIONALE. *De la mixité à l'égalité. À l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité*, 2000, <<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs10/default.htm>>.

Source audiovisuelle

BARRETTE, G., JASMIN, J. & NADEAU, P. «Le coup d'éclat du frère Untel», *Premier Plan*, novembre 1960, <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/clips/11720/>.

BOUGAUD, J. «La mixité dans les écoles», *Zone libre*, janvier 2000.

CHARRETTE, R. «Que se passait-il avant 1960», *D'une génération à l'autre*, 1961, <http://archives.radio-canada.ca/societe/education/dossiers/45/>.

LEMIEUX, L. «L'échec scolaire des garçons», *Le Point*, septembre 1999.

PICHETTE, H. & Lemelin, L. «Que se passe-t-il avec nos garçons?», *L'œil ouvert*, octobre 2002.

Sources électroniques

CASTELNAU, C. «Cultures lycéennes la tyrannie de la majorité», *Protestant dans la ville*, 2005, <http://castelg.club.fr/claudine-castelnaud/articles/ca20.htm>.

CHARTIER, C. «Faut-il remettre en question la mixité?», *L'Express.fr*, 28 août 2003, http://www.lexpress.fr/actualite/societe/education/faut-il-remettre-en-question-la-mixite_495472.html.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, Tome I, Les structures supérieures du système scolaire, site Internet *Les classiques des sciences sociales* à l'adresse http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_1/volume_1_figures/vol_1_figure_1.html.

COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY,
<http://www.csr-saguenay.qc.ca/web/document/U110/Listeofficielle.pdf>.

DALLAIRE, Y. «Réaction au rapport de Pierrette Bouchard, Isabelle Boily et Marie-Claude Proulx : La réussite scolaire selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes», *Option Santé.com*, 2001, http://www.optionsante.com/ya_reactions_reussite_react.php.

FOURNIER, M. «Faut-il mettre fin à la mixité scolaire », *Scienceshumaines.com*, 2003 http://www.scienceshumaines.com/-0afaut-il-mettre-fin-a-la-mixite-scolaire--0a_fr_3626.html.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et*

Canada, 1981-2001, 2001,

<http://bibvir1.uqac.ca/bd/man.cfm?TD=BDF&IdNot=13894646>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Répartition de la population de 15-24 ans selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1981-2001, 2001,*

<http://bibvir1.uqac.ca/bd/man.cfm?TD=BDF&IdNot=13894646>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2001,*

<http://bibvir1.uqac.ca/bd/man.cfm?TD=BDF&IdNot=13894646>.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Répartition de la population de 25 ans et plus selon le niveau de scolarité et le sexe, Québec, Ontario et Canada 1981-2001, 2001,*

<http://bibvir1.uqac.ca/bd/man.cfm?TD=BDF&IdNot=13894646>.

LEBRUN, C. «Faut-il séparer les classes?» *Sélection du Reader's Digest*, 2006, www.selection.ca/mag/2006/01/separer_classes.php.

MARIANOPOLIS COLLEGE. *Tentative de créer un Ministère de l'Instruction publique, 2000,*

<http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/QuebecHistory/docs/meq/20.htm>.

MARRY, C. «Mixité scolaire : abondance des débats, pénurie des recherches», *Contrepied.net*, 2004,

<ftp2.contrepied.net/contrepi/annexes/cmary.pdf>.

ROGERS, R. *État des lieux de la mixité. Historiographies comparées en Europe*, Paris, Clio HFS, 2003, pp. 177-202, article disponible à l'adresse Internet <http://clio.revues.org/index620.html>.

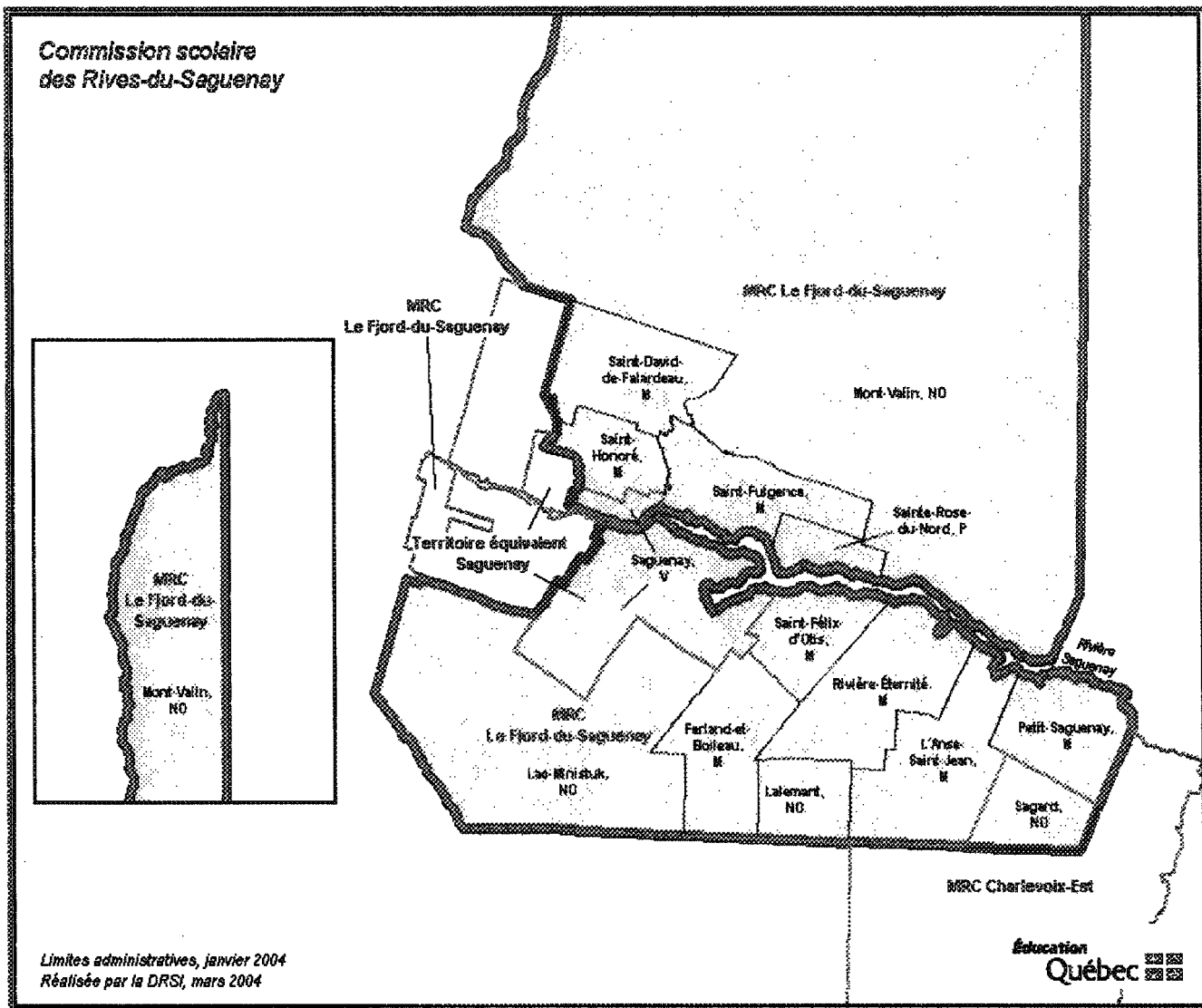
SÉNAT. (Gouvernement de France), *La mixité menacée?*, 2003, <http://www.senat.fr/rap/r03-263/r03-26316.html>.

SOUSA, A. «Faut-il séparer filles et garçons à l'école?», *Doctissimo.ca*, 2003, http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag_2003/mag0926/ps_7070_e_cole_mixite_scolaire_itw.htm.

WIKIPEDIA, l'encyclopédie libre, <http://fr.wikipedia.org>.

Annexe 1

Limites administratives de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateurs de gestion- transport scolaire 2004-2005, 2006*, disponible sur le site Internet du gouvernement du Québec à l'adresse : http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/Transport_scolaire/cartes_0304/Cs_723.gif

Annexe 2

Schéma d'entrevue

1. Questions relatives à l'identité de la personne interviewée

- 1.1 Quel est votre lieu de naissance?
- 1.2 Quelle était la profession de vos parents?
- 1.3 Quelle importance, dans votre milieu familial, accordait-on à l'éducation?

2. Questions concernant les institutions scolaires dans lesquelles l'enseignant a travaillé (questions réservées pour les enseignants)

- 2.1 Quand votre carrière dans l'enseignement a-t-elle débuté?
Quand s'est-elle terminée?
- 2.1 Dans quelles écoles avez vous travaillé en tant que professionnel du domaine de l'enseignement? (Question à poser dans le cas d'un enseignant)
- 2.2 Ces écoles étaient-elles publiques ou privées?
- 2.3 Quelles motivations vous ont amené à travailler dans le système public ou privé?

3. Questions concernant les institutions scolaires fréquentées par l'ancien élève (questions réservées pour les élèves)

- 3.1 Quand avez-vous fréquenté le système scolaire en tant qu'élève?

3.2 Quelles sont les institutions scolaires que vous avez fréquentées avant l'âge adulte?

3.3 Les écoles dans lesquelles vous avez étudié faisaient-elles partie du système public ou privé?

3.4 Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez évolué dans des institutions privées ou publiques?

4. Questions se rapportant à l'instauration de la mixité scolaire

4.1 Lors de l'instauration de la mixité scolaire, quel était votre rôle dans l'école que vous fréquentiez?

4.2 Comment perceviez-vous la mise en place de classes mixtes dans votre école avant son instauration?

4.3 Comment, selon vous, les gens de votre milieu social (famille, amis etc.) percevaient-ils la mixité scolaire?

4.4 Je vous présente une série de critiques ou de louanges concernant la mixité scolaire et j'aimerais que vous y réagissiez.

- La mixité scolaire a nui au développement social des garçons et des filles.
- La mixité scolaire adoucie les mœurs des garçons.
- L'école comme on la connaît est bien plus adaptée aux filles qu'aux garçons.
- Les garçons déconcentrent les filles à l'école.
- La mixité scolaire provoque un éveil précoce de la sexualisation dans les rapports entre les genres.
- La mixité scolaire permet aux deux genres de mieux s'adapter aux réalités du monde du travail.

4.5 À votre connaissance, y a-t-il des gens qui ont tenté d'empêcher la mise en place d'écoles mixtes dans votre milieu?

4.6 Selon vous, comment étaient perçues les recommandations du rapport Parent dans votre milieu?

4.7 Comment avez vous vécu la cohabitation avec les personnes du sexe opposé lors de la première année de l'instauration de la mixité scolaire? Y a-t-il eu une période d'adaptation significative?

4.8 La mixité scolaire a-t-elle, selon vous, eu une influence sur vos rendements scolaires? (Question appropriée dans le cas d'un élève).

4.9 La mixité scolaire a-t-elle, selon vous, eu une influence sur vos tâches en tant que professionnel du milieu scolaire? (Question appropriée dans le cas d'un enseignant ou autre intervenant du milieu scolaire).

4.10 Comment se sont opérés les réaménagements administratifs dans les écoles que vous avez fréquentées que ce soit en tant qu'élève ou professionnel du milieu scolaire? (ex : les salles de cours, les salles de bains, les bureaux des enseignants, la cafétéria etc.)

5. Questions se rapportant à l'opinion de la personne interviewée quant à la mixité scolaire

5.1 Avec le recul, croyez-vous que l'instauration de la mixité scolaire dans les écoles québécoises a été bienfaisante pour l'ensemble des individus gravitant dans le système scolaire?

5.2 Croyez-vous que les gens qui ont vécu les premières heures de la mixité scolaire étaient prêts à un tel bouleversement?

5.3 Selon vous, les responsables de cette initiative ont-ils bien adapté l'école en regard à la différenciation caractérielle des genres?

5.4 Si c'était à refaire, y a-t-il des éléments propres à la mixité des genres qui auraient dû être repensés par les autorités scolaires de l'époque?

5.5 Comment réagissez-vous face aux affirmations suivantes?

- La mixité scolaire a été improvisée par le ministère de l'Éducation de l'époque.

- La mise en place de la mixité scolaire a eu pour but réel d'économiser de l'argent au gouvernement Lesage.

- Il aurait fallu séparer les garçons et les filles lors des cours d'éducation physique.

6. La mixité scolaire dans le système éducatif actuel

Depuis environ une dizaine d'années, bien des gens remettent en question les bienfaits de la mixité des genres dans les écoles primaires et secondaires, et ce, dans l'ensemble des pays occidentaux. Alors que certaines nations se questionnent encore sur l'efficacité de la mixité scolaire en regard à l'échec scolaire des garçons et à l'hypersexualisation, d'autres comme les États-Unis ont décidé, sous l'administration Bush, de permettre aux écoles publiques de rétablir la non-mixité. Au Québec, certains reportages télévisés diffusés par Radio-Canada et Télé-Québec entre 2000 et 2002 ont tenté de faire la lumière sur le lien existant entre l'échec scolaire des garçons et la mixité des genres dans le système scolaire québécois. Ce débat est présent aussi dans la presse écrite, là où plusieurs dizaines d'éditoriaux ont été écrits depuis 10 ans par des journalistes reconnus (Vincent Marissal (La Presse), Brigitte Bretton (Le Soleil) etc.

6.1 Considérant que plusieurs personnes remettent actuellement en cause la mixité des genres dans le milieu scolaire, croyez-vous qu'elles ont tort ou raison de penser ainsi?

6.2 Si vous étiez dans une position décisionnelle, y a-t-il des éléments que vous changeriez présentement afin d'adapter l'école aux deux genres?